



# BRABANT

REWISBIQUE  
Archives

05

FR.  
5

# BRITISH WEEK

## Programme des manifestations à Bruxelles

Des modifications de dernière minute étant susceptibles d'être apportées à ce programme, nos lecteurs sont priés, pour toutes précisions complémentaires, de s'adresser à notre bureau d'accueil, 2, rue Saint-Jean, tél. (02) 13.07.50.

**26 septembre:** Arrivée à Bruxelles de douze formations musicales de l'armée britannique.

**27 septembre:** A 19 h. 30, au Stade du Heysel, match de football: Ligue belge contre Ligue britannique.

**28 septembre:** Arrivée à Bruxelles de S.A.R. la princesse Margaret et de Lord Snowdon. Le soir, à 20 h. 15, représentation de « Jules César » de William Shakespeare (au Cirque Royal). Version française de Gabriel Boissy.

**29 septembre:** A 11 h., inauguration officielle de la British Week par la princesse Margaret, à l'Hôtel de Ville. La princesse visitera ensuite l'exposition de la laine et de l'argenterie anglaises. A la Salle d'exposition de l'Office provincial des Artisanats et des Industries d'Art du Brabant, 6, rue Saint-Jean: Porcelaines et faïences anglaises (jusqu'au 7 octobre).

A 17 h., ouverture de l'exposition de vieilles voitures.

Le soir, au Théâtre Royal de la Monnaie, représentation de « Gloriana » de Benjamin Britten par la troupe du Sadler's Wells Opera, en présence de la princesse Margaret et de Lord Snowdon. Au Cirque Royal: représentation de « Jules César » de William Shakespeare (adaptation française).

**30 septembre:** Dès le matin, randonnées gratuites, au départ de la place de Brouckère, à bord d'autobus londoniens à impériale.

D'autres circuits seront organisés pendant toute la durée de la British Week.

A 11 h. 30, inauguration par la princesse Margaret de l'exposition de peinture contemporaine britannique, au Palais des Beaux-Arts.

L'après-midi, au Palais des Beaux-Arts, représentation de « Roméo et Juliette » de Shakespeare, par le British National Youth Theatre (à 15 h.). Arrivée au port de Bruxelles de navires de guerre britanniques.

Le soir, au Stade du Heysel, concert de musiques militaires en présence de la princesse Margaret et de Lord Snowdon. Au Cirque Royal: dernière représentation de « Jules César » de Shakespeare. Au Théâtre Royal de la Monnaie: la troupe du Sadler's Wells Opera joue « From the House of the Dead » de Janacek.

**1 octobre:** Dans la matinée, service religieux en l'église de la Sainte Trinité (rue Crespel), en présence de la princesse Margaret. Dans l'après-midi, au Royal Golf Club de Belgique, tournoi de golf professionnel Belgique - Grande-Bretagne. Au Musée du Cinéma: ouverture du festival de films classiques britanniques.

Le soir, au Théâtre Royal de la Monnaie, représentation de « Gloriana » de Benjamin Britten, par la troupe du Sadler's Wells Opera. Au Palais des Beaux-Arts: « The Knack » par le Belgrade Theatre de Coventry.

**2 octobre:** Mise en vente du timbre spécial « British Week ».

Exposition de voitures anciennes, au Centre International Rogier. Concerts de musiques militaires dans les principales artères commerçantes (tous les jours).

Le soir, à la Salle Arlequin (Galerie Louise), soirée de gala, en présence de la princesse Margaret.

**3 octobre:** Symposium industriel: Le contrôle et l'automatisation dans l'industrie britannique (Auditorium Shell). Le soir, à la Grand'Place: concert de musiques militaires et danses écossaises.

**4 octobre:** Inauguration par la princesse Margaret du monument élevé à la mémoire de Sir Winston Churchill.

Symposium industriel: Les systèmes de communications spatiales (Auditorium Shell).

A 19 h., arrivée à Bruxelles des piquiers (en costume du XVIIe siècle) de l'Honorable Artillery Company. Le soir, à l'Eldorado: gala cinématographique.

**5 octobre:** Symposium industriel: L'énergie nucléaire en Grande-Bretagne.

Dans l'après-midi, arrivée du Lord-Maire de Londres.

Le soir, à 20 h. 30, au Palais des Beaux-Arts, concert de gala donné par le London Symphony Orchestra placé sous la direction d'Istvan Kertesz avec, en soliste, la cantatrice Janet Baker. Au programme, des œuvres de Brahms, Britten et Mahler.

**6 octobre:** Visite officielle du Lord-Maire de Londres et de sa garde de piquiers à l'Hôtel de Ville. Le Lord-Maire visitera ensuite l'exposition Margaret de York à la Banque de Bruxelles et l'exposition du Métro de Londres et des Chemins de Fer britanniques à la Kredietbank.

L'après-midi, distribution des prix pour le concours de vitrines. Association de l'Ilot Sacré aux cérémonies de la British Week.

Le soir, exécution de danses écossaises - Tournoi de tennis de table Belgique - Grande-Bretagne, au Poséidon, à Woluwe-Saint-Lambert.

**7 octobre:** Journée de clôture de la British Week. Le soir, à la Grand'Place, grand concert de musiques militaires.

# BRABANT

Revue bimestrielle de la Fédération Touristique

Direction: Maurice-Alfred Duwaerts

Rédaction: Yves Boyen

Présentation: Georges Van Assel

Administration: Rosa Spitaels

Imprimerie: Snoeck-Ducaju & Fils

Photogravure: Lemaire Frères

Prix du numéro: 30 F. Cotisation: 150 F. Etranger: 170 F.

Siège: 4, rue Saint-Jean, à Bruxelles 1.

Tél.: (02) 13.07.50 - Bureaux ouverts de 8.30 h à 17.15 h.

Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés. - C.C.P. de la Fédération Touristique du Brabant: 3857.76.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Ceux non insérés ne sont pas rendus.

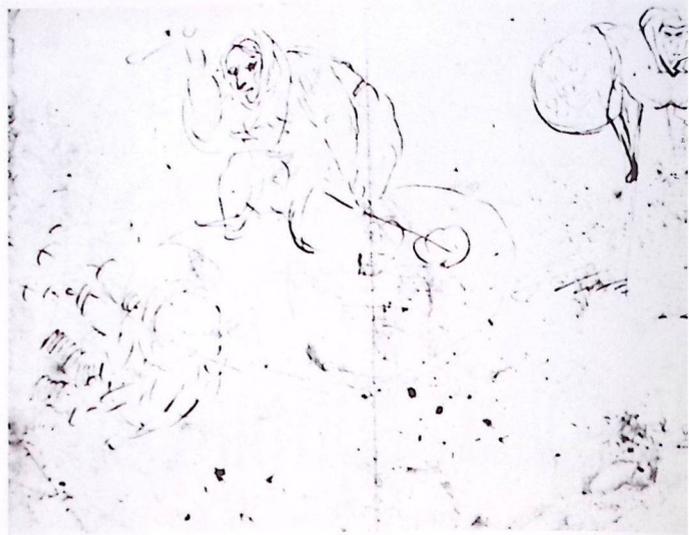
Er bestaat eveneens een nederlandstalige uitgave van het tijdschrift „Brabant“, die ook tweemaandelijks verschijnt en originele artikels bevat die zowel de culturele, economische en sociale uitzichten van onze provincie belichten als het toeristisch, historisch en folkloristisch patrimonium.

Les lecteurs désireux de souscrire un abonnement combiné (éditions française et néerlandaise) sont priés de verser la somme de 250 F (pour l'étranger: 290 F) au C.C.P.: 3857.76.

Jérôme Bosch, par Raymond Betz	2
L'Institut Pasteur, par Paul Bordet	6
Le tour de la forêt de Soignes, par Gilbert Ninanne	15
Une rétrospective Ramah, par Yvonne du Jacquier	17
Offrande, par Anne-Marie le Clément de Saint-Marcq	20
Bruxelles, pignons sur rue, par Geneviève C. Hemeleers	22
Les sports britanniques et leur incidence en Belgique, par Reginald Hayter	28
Jodrell Bank, par John Newell	32
Chasse à courre à Ohain, par Ch. Hemeleers	35
Il est de bon de savoir que...	36
Les institutions culturelles du quartier des Arts	39
Les manifestations culturelles et populaires	55

## ICONOGRAPHIE PHOTOGRAPHIQUE

Jérôme Bosch : A.C.L. et Max Seidel ; Institut Pasteur : Hubert De-poortere ; Le tour de la forêt de Soignes : Gilbert Ninanne ; Rétrospective Ramah : Bibliothèque Royale de Belgique, F. Wolff-Cammaerts et Fédération Touristique du Brabant ; Offrande : Georges de Sutter ; Bruxelles, pignons sur rue : Michel Delmelle, Hustin, H. De-poortere et Théâtre de l'Île Saint-Louis ; Sports britanniques : Wallace Heaton Ltd. ; Chasse à courre à Ohain : Ch. Hemeleers ; Institutions culturelles du quartier des Arts : A.C.L., H. Kessels, Frères Haine et Bibliothèque Royale de Belgique.



◀ Deux gravures de Bosch, Albertina, Vienne

▼ ▼ ◀ La cure de la Folie (détail). Musée du Prado, Madrid

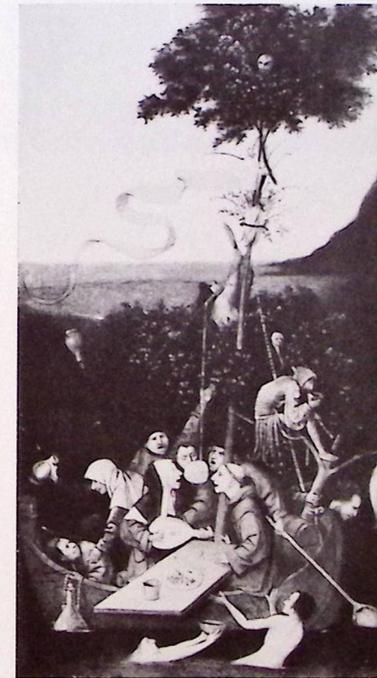
▼ ◀ La tentation de Saint-Antoine. Musée du Prado, Madrid

▼ Nef des Fous. Louvre, Paris



trouve-t-on pas dans ce tableau toutes les caractéristiques qui permettent d'y surprendre l'ordonnance d'une représentation populaire de la Passion? Le côté théâtre s'impose; quelques marches et un muret séparent la scène des spectateurs; le caractère factice du décor tranche sur la ville typiquement hollandaise avec ses maisons et sa campagne calme et paisible. Le « Couronnement d'épines » (National Gallery, Londres) et « Le Christ en Croix » (Musées Royaux de Bruxelles) constituent l'apothéose de ce thème tragique. Mort, Jugement, Ciel et Enfer sont des sujets qui valurent à Jérôme Bosch une grande notoriété de son vivant. Aussi ne faut-il pas s'étonner de retrouver deux « Jugement dernier » (Musée Groeninge de Bruges, Londres) sous le titre du troisième thème: les quatre fins dernières.

Mais Bosch est surtout moraliste et satirique: voyez le laisser-aller général, la dissolution des mœurs, la corruption du clergé qui ont pris dans sa patrie des proportions inquiétantes. Hier, une religieuse assistait à la « Cure de la Folie » (Musée du Prado, Madrid). Aujourd'hui une nonne et un moine sont les personnages centraux de la « Nef des Fous » (Louvre, Paris). Ce tableau est si représentatif qu'il a été pris comme thème de l'affiche annonçant l'exposition. Celle-ci comporte encore une section unique de seize feuil-



solitaire dans l'art du monde entier. Tout est lumière, douceur et présences silencieuses. A l'avant-plan s'inscrit la forte, large et statique figure du vieil anachorète assis — et non agenouillé — resserré sur lui-même. Son regard à la fois tranquille et farouche « erre sur les hauteurs solitaires d'une contemplation dénuée d'images » (Ruysbroeck) <sup>3</sup>. Il ne voit pas, il ne voit plus qu'un diable casqué, s'apprête à lui décocher une flèche. Il ne voit plus le monstre rampant qui s'avance vers lui. La solitude de la forêt a apaisé son tourment. Le matin se lève, le ciel est bleu. Ce matin-là, Bosch a déposé son pinceau. Avait-il tout dit? <sup>4</sup>.

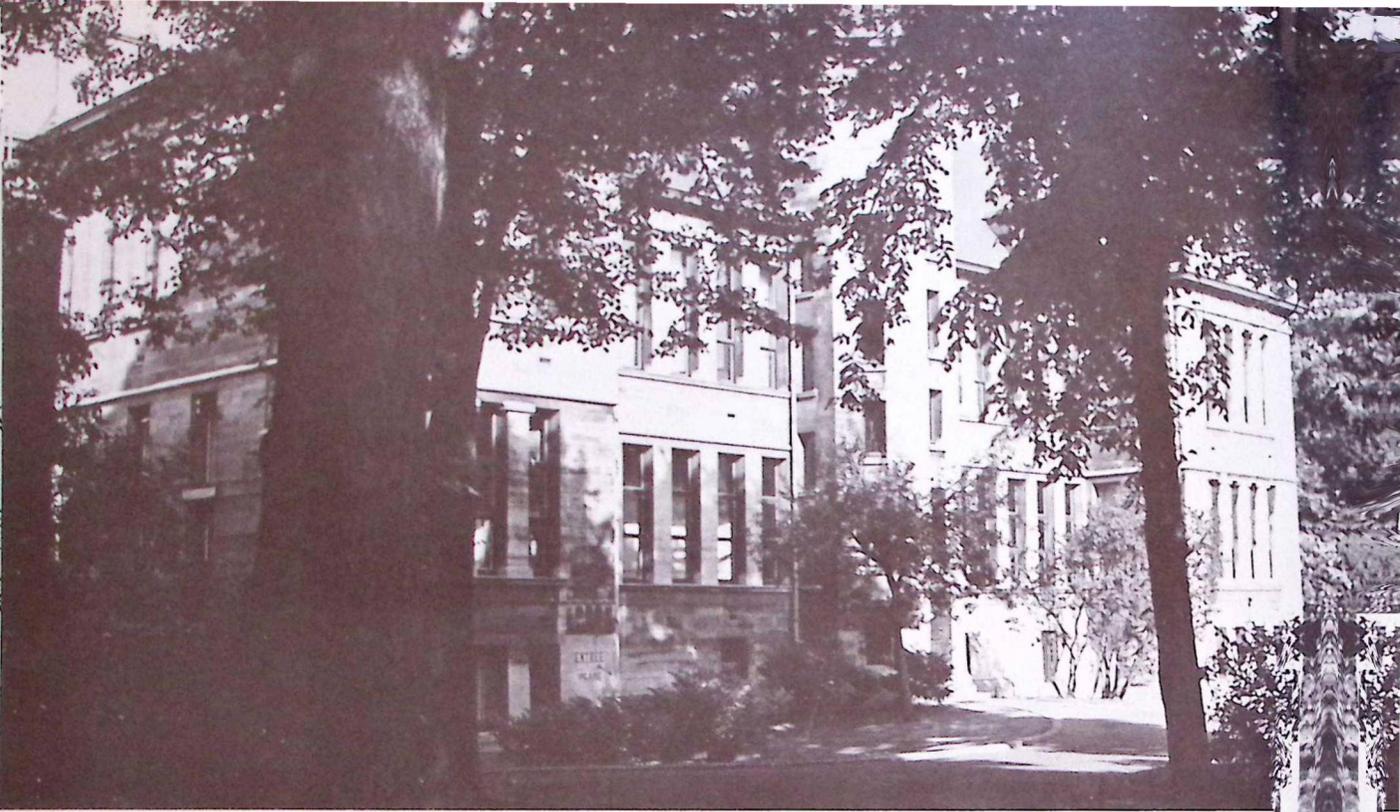
#### Bibliographie

- (1) L. GUICCIARDINI, *Descrittione di tutti i Paesi Bassi*, Anvers 1567 (traduction française: *Description de tous les Pays-Bas*, Amsterdam 1625).
- (2) *Lyst van levende en overleden Bruders van 1330 tot 1640*. Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant, Bois-le-Duc.
- (3) RUYSBROECK. *Liber de spiritali Tabernaculo*, Groenendael, XIVe siècle.
- (4) R.L. DELEVOY, Bosch, Skira Genève 1960.

#### Renseignements pratiques

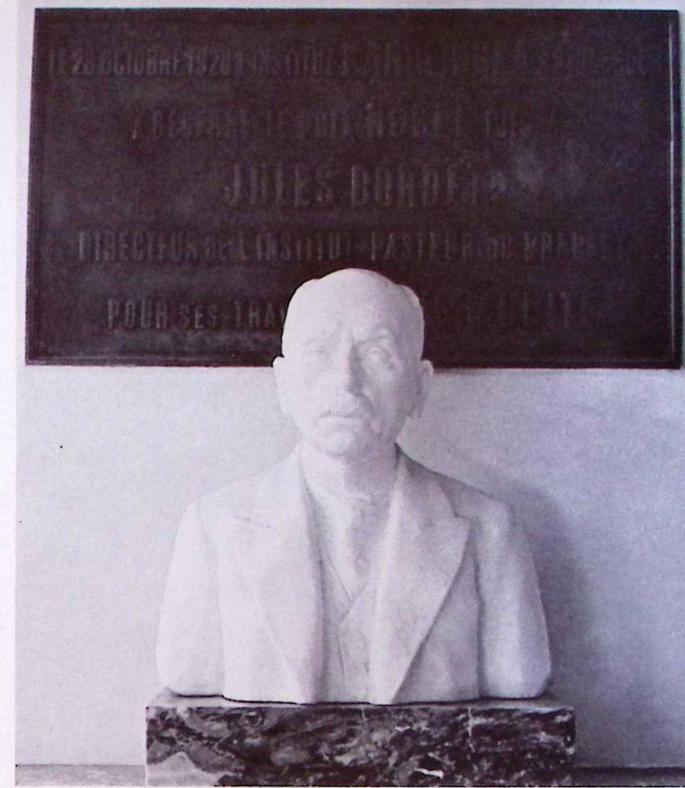
Lieu de l'exposition: Noordbrabants Museum, Bethaniestraat 4, 's-Hertogenbosch.  
Ouverture: du 17 septembre au 15 novembre inclus 1967.  
Lundi au vendredi: 10-18 h et 20-22 h. Samedi: 10-18 h. Dimanche: 12-18 h.  
Entrée: Le jour: fl. 3,—; le soir: fl. 2,—.  
Billets combinés: chemins de fer et entrée avec réduction.

les considérées comme d'authentiques dessins de Jérôme Bosch. Enfin, parmi une liste que nous ne voudrions pas compléter, il faut mentionner spécialement une insolite « Tentation de Saint Antoine » (Prado, Madrid). Insolite dans la tradition hagiographique,



◀ Bâtiment principal de l'Institut inauguré en 1905, 28, rue du Remorqueur.

Buste du Professeur Jules Bordet, œuvre du sculpteur Grandmoulin. A l'arrière, plaque commémorative de l'attribution du Prix Nobel de Médecine 1919. ▶



## L'Institut Pasteur du Brabant

par le Professeur Paul BORDET,  
directeur de l'Institut Pasteur

**E**N aboutissant, vers 1880, à la démonstration de l'origine microbienne des maladies contagieuses et à l'énoncé des principes des méthodes de vaccination, l'œuvre de Pasteur amorçait, dans l'histoire de l'humanité, un tournant dont la dénomination d'ère pastoriennne souligne si justement l'importance. Dans les quelques années qui suivirent, les germes responsables de la plupart des fléaux (choléra, peste, tuberculose, et autres) qui avaient décimé l'espèce humaine au

cours des siècles étaient identifiés et leurs modes de propagation reconnus. Il était donc possible désormais, par l'application de mesures d'hygiène appropriées, d'endiguer l'expansion des épidémies, à l'égard desquelles, en outre, la vaccination procurait le moyen d'accroître la résistance individuelle. Nul n'ignore qu'une première méthode de vaccination — celle contre la variole — avait été instaurée dès la fin du XVIIIe siècle par Jenner, qui avait empiriquement reconnu, sans pouvoir

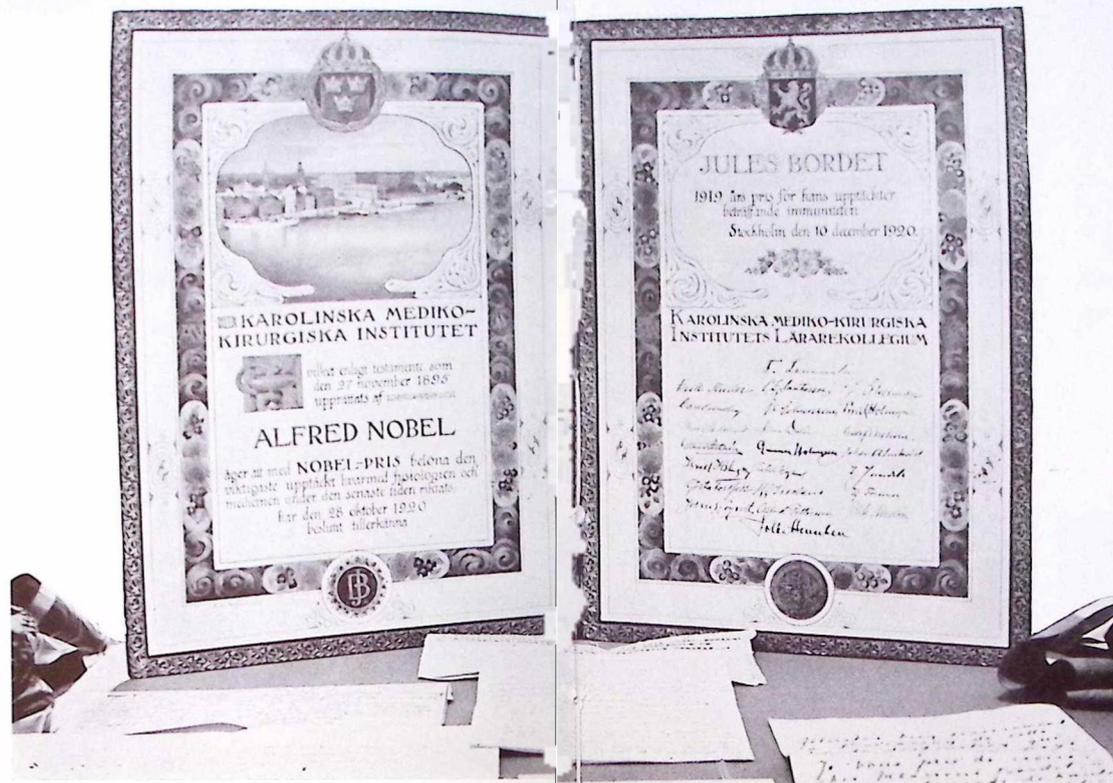
en comprendre le mécanisme, que l'inoculation, à l'homme, de pus provenant de lésions développées, chez la vache, par la maladie dite vaccine (de vacca, vache) lui assure une protection durable contre la variole. De cette découverte de Jenner, on a pu dire à juste titre qu'elle fut « une merveilleuse anticipation de la pratique sur la théorie ». En révélant les principes généraux des méthodes de vaccination, Pasteur permit d'étendre, à l'égard de maladies infectieuses de plus en plus nombreuses,

l'armement défensif dont la découverte de Jenner avait procuré un exemple isolé. Rappelons que la vaccination met à profit le fait bien connu que la guérison d'une maladie infectieuse est normalement suivie d'un état d'immunité souvent durable et strictement spécifique, c'est-à-dire concernant exclusivement cette maladie (chacun sait que, par exemple, un sujet guéri de rougeole est définitivement à l'abri d'une nouvelle atteinte de cette affection), et qu'un vaccin est toujours constitué de microbes, ou de produits microbiens, devenus spontanément ou rendus artificiellement inoffensifs, tout en conservant la propriété, que possède le microbe virulent dont ils dérivent, de susciter l'acquisition d'une immunité spécifique; la vaccination, en somme, imite la maladie, mais uniquement en ce qu'elle a d'utile: sans rendre malade, elle confère l'état réfractaire. Si, dans l'intervalle d'un siècle, la durée moyenne de la vie humaine a plus que doublé, c'est, en ordre de loin principal, à la prévention, rendue

possible par les découvertes de Pasteur, des fléaux infectieux que nous en sommes redevables. En outre, en démontrant que l'infection des plaies est, comme toute autre, d'origine microbienne, les travaux de Pasteur suggéraient d'en prévenir l'apparition par l'usage d'antiseptiques dont, le premier, le chirurgien anglais Lister devait instaurer l'emploi systématique dans les salles d'opération; dès ce jour, la chirurgie était en mesure de prendre cet essor merveilleux dont nous admirons chaque jour les bienfaits. Mais si, sous l'impulsion donnée par Pasteur, les deux dernières décades du siècle précédent réalisaient une ample moisson de découvertes d'espèces microbiennes responsables de maladies contagieuses, elles nous apportaient en outre les bases de nos connaissances actuelles, tant sur les moyens mis en œuvre par les microbes — telles les toxines d'une exceptionnelle activité que certains élaborent — pour nous attaquer que sur ceux dont nous dis-

posons pour nous protéger contre leur agression. Metchnikoff révèle l'importance du rôle joué, dans cette défense, par nos globules blancs, qui s'efforcent de capturer et de détruire les microbes qui s'introduisent en nous. Behring montre que l'immunité acquise à l'égard de poisons microbiens, telles les toxines diphtérique et tétanique, résulte de l'apparition, dans le sérum, de principes — désignés sous le nom général d'anticorps — qui en assurent spécifiquement la neutralisation. En 1894, en immunisant des chevaux contre ces poisons, Roux, disciple de Pasteur, prépare le sérum antidiphtérique et le sérum antitétanique, qui, injectés à l'homme, lui procurent l'antitoxine salvatrice, prête à exercer sans délai ses effets protecteurs.

En 1895, année de la mort de Pasteur, Jules Bordet démontre que ce n'est pas seulement contre les poisons microbiens, mais aussi contre les microbes mêmes, que l'organisme est apte à élaborer des anticorps: ainsi s'explique



Diplôme du Prix Nobel de Médecine 1919, exposé dans une vitrine du Musée Jules Bordet. A l'avant-plan, lettres de félicitations du Roi Albert et de la Reine Elisabeth.

l'origine de l'immunité anti-infectieuse acquise, accompagnant normalement la guérison ou conférée artificiellement par la vaccination. Les anticorps étant spécifiques, il est possible, par leur mise en évidence dans le sérum d'un patient, de reconnaître la nature de la maladie dont il est atteint: tel est le principe des méthodes de sérodiagnostic in vitro, dont Jules Bordet, au cours de cette même année, fit connaître le premier exemple et qui a donné lieu, depuis, à d'innombrables applications. L'ensemble de ces découvertes inaugure une science nouvelle, l'immunologie, dont le champ d'action ne devait pas tarder à déborder largement le cadre de la défense contre les infections. Dès 1898, en effet, J. Bordet établissait, par l'obtention des sérums dits hémolytiques, que l'immunité acquise à l'égard d'agents infectieux n'est qu'une application, à ce cas particulier, de l'aptitude très générale, que possède l'organisme, à répondre par l'élabora-

tion d'anticorps spécifiques à l'introduction de constituants qui lui sont étrangers, telle celle de sang d'une autre espèce animale. La voie ainsi ouverte trouva, au fil des années, de nouveaux développements féconds, en particulier dans l'œuvre de Landsteiner, qui découvre l'existence des groupes sanguins, et dans celle de Medawar, à qui nous sommes redevables des données de base concernant le problème des greffes et transplantations d'organes. Elle aboutit ainsi à démontrer la stricte individualité de notre constitution, individualité foncière qui se double d'un individualisme intransigeant, lequel assure, par l'immunisation, le rejet de tout constituant si peu que ce soit étranger: un substrat matériel est désormais reconnu à la notion de personnalité.

Ce bref rappel de données fondamentales permettra de mieux comprendre

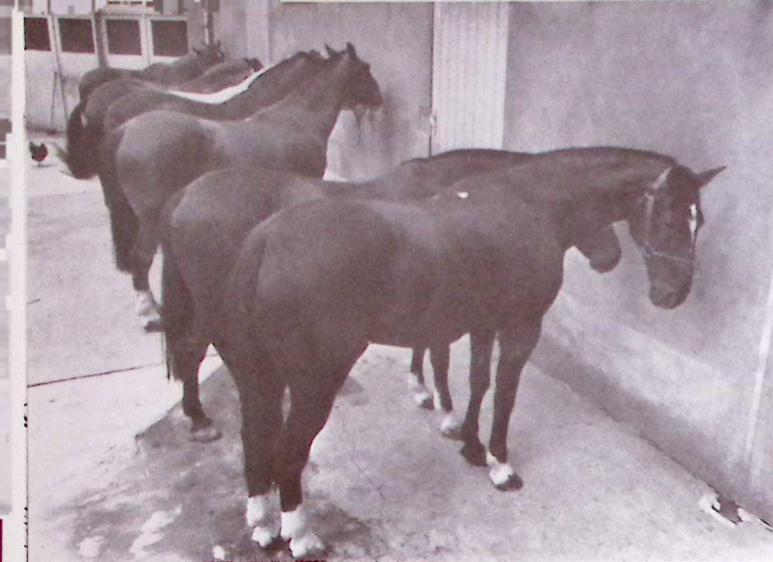
la nature des services rendus par les Instituts Pasteur.

En réussissant à prévenir, avec une admirable efficacité, une maladie que son évolution inexorablement fatale rendait spécialement terrifiante, la découverte, qui couronnait en 1885 l'œuvre de Pasteur, de la vaccination contre la rage devait être particulièrement de nature à susciter l'enthousiasme: une souscription publique fut ouverte, qui réunit en un minimum de temps les fonds nécessaires à la création, à Paris, de l'Institut Pasteur, inauguré en 1888. Etant, à l'origine, le seul centre assurant le traitement antirabique, on y vit, pendant quelques années, affluer, en provenance des divers pays d'Europe, les personnes mordues par des animaux enragés. Une décentralisation s'imposait de toute évidence et l'on vit se créer à l'étranger, quelques années plus tard, des établissements similaires, tels l'Institut Robert Koch à Berlin et le Lister Institute à Londres.

En Belgique, ce fut la Province de Brabant qui eut le grand mérite de prendre l'initiative dans ce domaine. En 1900, le Conseil provincial décida la création, sous le nom d'« Institut antirabique et bactériologique du Brabant » d'un organisme qui, destiné à assurer, outre le traitement de la rage, le diagnostic bactériologique des maladies contagieuses, commença à fonctionner en juillet 1901 et fut placé sous la direction du Docteur Jules Bordet, qui s'était d'ores et déjà illustré par ses travaux sur l'Immunité, accomplis au cours des sept années précédentes dans le laboratoire de Metchnikoff à l'Institut Pasteur de Paris, et auquel la Province de Brabant avait fait appel sur le conseil du Professeur Paul Héger. C'est dans l'Institut de Physiologie, que celui-ci dirigeait au Parc Léopold, que le nouvel organisme s'installa pendant que s'édifiait, rue du Remorqueur, le bâtiment actuel, inauguré en 1905. En 1903, une autorisation accordée per-

sonnellement au Docteur Jules Bordet par Madame Pasteur permit à l'Institut de prendre son nom définitif et d'affirmer ainsi les liens qui l'unissent à la grande Maison de Paris. Il n'est évidemment pas possible de donner, dans ce bref article, ne fût ce qu'un aperçu de l'activité scientifique déployée à l'Institut depuis ses origines jusqu'à nos jours: leur exposé nécessiterait inévitablement d'assez longues explications. C'est peu avant de rentrer à Bruxelles que Jules Bordet avait décrit, en 1900, la réaction dite de fixation de l'alexine, qu'avec son collaborateur le Docteur Octave Gengou — qui fut sous-directeur de l'Institut jusqu'en 1921 — il avait aussitôt appliquée au diagnostic de certaines infections et qui, depuis, fit l'objet d'applications de plus en plus nombreuses dont la plus connue du public est celle, réalisée en 1906 par Wassermann, au diagnostic de la syphilis (réaction de Bordet-Wassermann). A

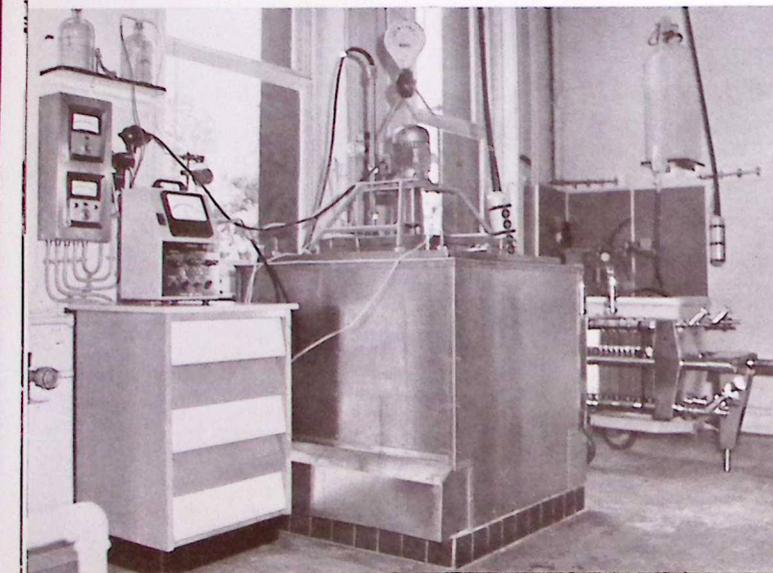
Bruxelles, il consacra encore, à l'étude de l'Immunité, de longues recherches dont l'importance fondamentale fut soulignée par l'attribution, en 1919, du Prix Nobel de Médecine, dont il fut, en Belgique, le premier lauréat. Cette même année, paraissait la première édition de son monumental « Traité de l'Immunité dans les maladies infectieuses », réunissant la somme des connaissances acquises dans cette science dont il avait été l'un des principaux artisans; vingt ans plus tard, il en publiait une deuxième édition, en 1939. Nous ne pouvons davantage omettre de mentionner, parmi les découvertes qui illustrèrent l'Institut de Bruxelles, celle du microbe de la coqueluche, que Jules Bordet avait aperçu dès 1900 et que, en 1906 et en collaboration avec Gengou, il réussit à cultiver sur un milieu demeuré classique pour l'isolement de ce germe; la voie était ouverte à la préparation du vaccin anticoquelucheux, dont l'emploi est aujourd'hui



Des chevaux hyperimmunisés sont à la base de la production des sérums thérapeutiques (antitétanique et antidiphthérique). Le sang de ces chevaux est récolté périodiquement et après coagulation, fournit le sérum brut, qui sera ensuite purifié, concentré et contrôlé de diverses façons avant d'être délivré en ampoules.

Installation de purification des sérums antitétaniques et antidiphthériques.

Installation destinée à la lyophilisation (dessiccation sous vide et à basse température) du vaccin antituberculeux BCG et de la tuberculine purifiée.

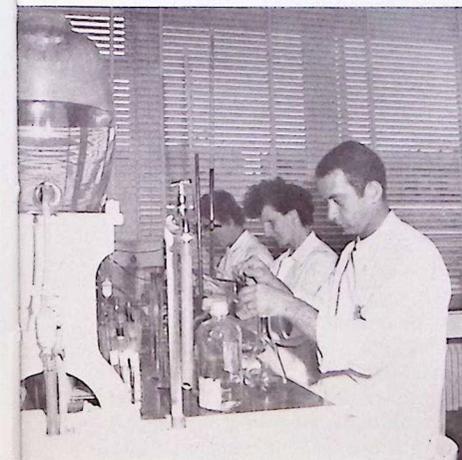


largement répandu. Parmi ses nombreuses et fructueuses autres recherches, signalons celles que, pendant plusieurs années, il consacra soit à l'étude — notamment en collaboration avec L. Delange — du mécanisme de la coagulation du sang, soit, à la fin de sa carrière, au phénomène de bactériophagie, souvent en collaboration avec le Docteur E. Renaux qui, en 1921, avait succédé en qualité de sous-directeur au Professeur Gengou. Professeur de bactériologie à la Faculté de Médecine de l'Université de Bruxelles, il fut le premier titulaire de cette chaire, créée en 1907; assurant un contact permanent entre l'Institut et l'Université, la participation de membres de notre personnel scientifique à l'enseignement universitaire s'est heureusement maintenue depuis. Jules Bordet prit sa retraite en 1940 et, dix ans plus tard, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, il fut l'objet d'une grandiose manifestation, organisée conjointement par la Province de Brabant, l'Université de Bruxelles et l'Institut Pasteur de Paris; au cours de cette cérémonie, tenue à l'Université en présence de la Reine Elisabeth, l'hommage du monde scientifique international lui fut apporté, au nom de l'Institut Pasteur de Paris, par le Professeur Pasteur Valéry-Radot, petit-fils de Pasteur et, au nom des savants étrangers, par Sir Alexander Fleming, auteur de la découverte de la pénicilline. Un Musée Jules Bordet, aménagé dans le bureau qu'il occupa à l'Institut pendant plus de trente-cinq ans, conserve quelques souvenirs précieux de sa carrière exceptionnellement féconde (1870-1961).

Toujours activement poursuivie à l'Institut, la recherche scientifique, qui doit en demeurer le principal objectif, s'est consacrée par ailleurs, ou se consacre encore aujourd'hui, à des problèmes divers concernant notamment le mécanisme des réactions allergiques, la bactériophagie et en particulier la nature des constituants bactériens qui assurent la fixation des phages, la biologie bactérienne ainsi que la virologie, qui fit l'objet de nombreux travaux depuis la création, en 1950, d'un départe-

ments intracellulaires obligatoires, ils ne peuvent être cultivés au laboratoire qu'au sein de cellules vivantes, que procurent l'œuf embryonné de poule et, surtout, les cultures de tissus in vitro. Ceci nous amène à retracer brièvement le développement des services au sein de l'Institut: pour suivre les progrès de la science, il devait inévitablement être continu et rapide, n'étant freiné — comme ce fut le cas depuis une dizaine d'années — que par le retard apporté à l'extension d'installations de-

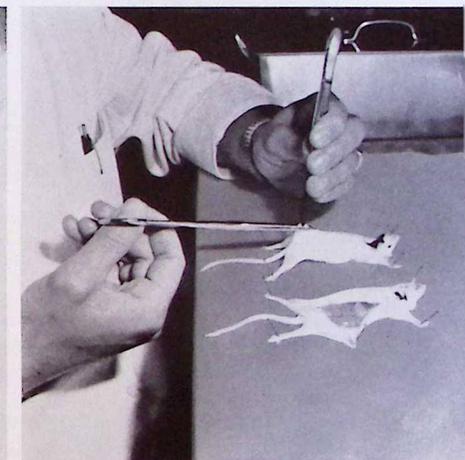
diagnostic, au laboratoire, des maladies infectieuses se perfectionnant sans cesse. Aux examens les plus courants, d'une grande diversité (recherche des bacilles diphtérique, tuberculeux,...; sérodiagnostic de la syphilis, de la fièvre typhoïde, etc.), l'Institut se devait d'ajouter, par la création de services appropriés, des analyses faisant appel à des méthodes que leur complexité rend malaisément applicables dans des laboratoires de moindre importance; dans cet ordre d'idées, citons, à titre



Analyse chimique et bactériologique des eaux de consommation.



Diagnostic des infections à entérobactéries.

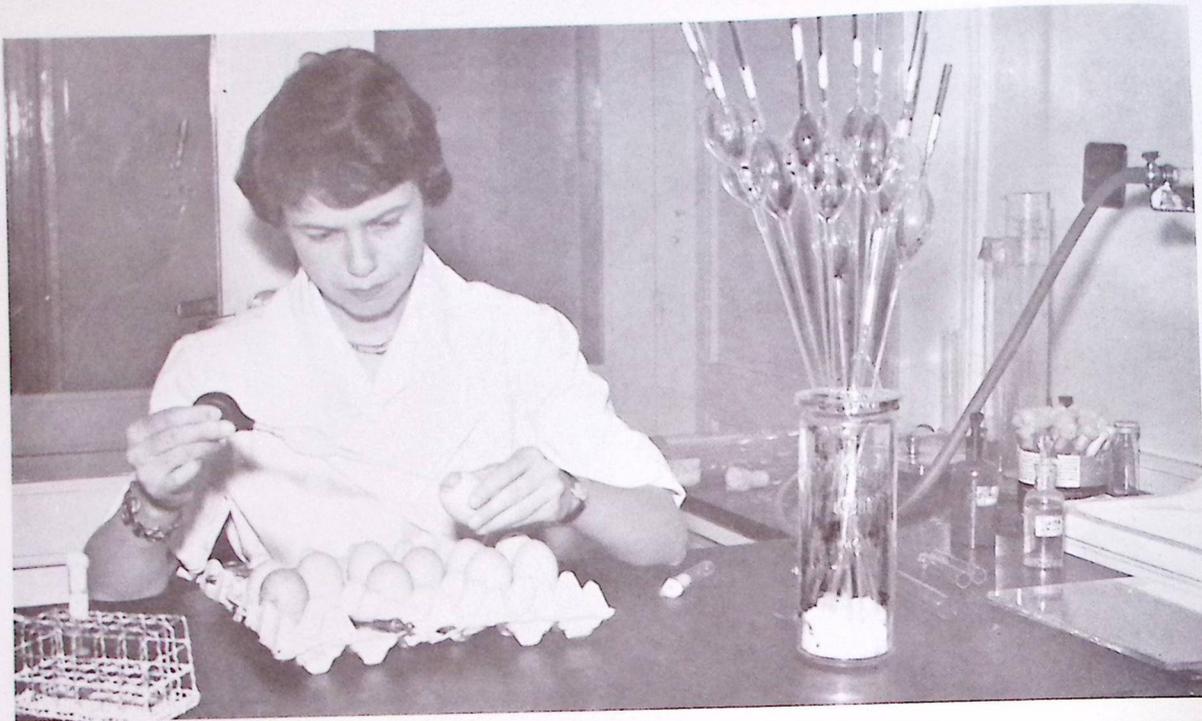


Examen de souris inoculées de toxoplasmose.

ment spécialement destiné à l'exercice et à l'étude de cette discipline dont l'évolution, au cours de ces vingt dernières années, fut particulièrement rapide et fructueuse. Rappelons que les virus se distinguent des bactéries à la fois par leurs dimensions beaucoup plus petites, telles qu'ils sont invisibles au microscope optique, et leur incapacité à se reproduire dans les milieux de culture inanimés, généralement à base de bouillon de viande, propices au développement des bactéries; para-

venues trop exigües. Outre la préparation de sérums, antidiphthérique et antitétanique, s'imposait, au cours des années, celle de vaccins de plus en plus nombreux: antityphique, antidiphthérique, anticoquelucheux, antitétanique, antituberculeux et autres, dont la production devait s'effectuer en quantités toujours croissantes, au fur et à mesure que se généralisait la pratique des vaccinations. La nécessité de développer parallèlement les services d'analyses ne fut pas moins impérieuse, les méthodes

d'exemple, le diagnostic de la toxoplasmose, affection qui, longtemps méconnue, est responsable de redoutables malformations congénitales, intéressant principalement l'œil et les centres nerveux. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le département de virologie, créé en 1950, devait connaître une expansion particulièrement rapide. Orienté surtout, à cette époque, se montraient spécialement menaçants, tel celui que posait l'extension de la polio-



Culture du virus de la grippe: récolte du liquide allantoïdien de l'œuf embryonné.

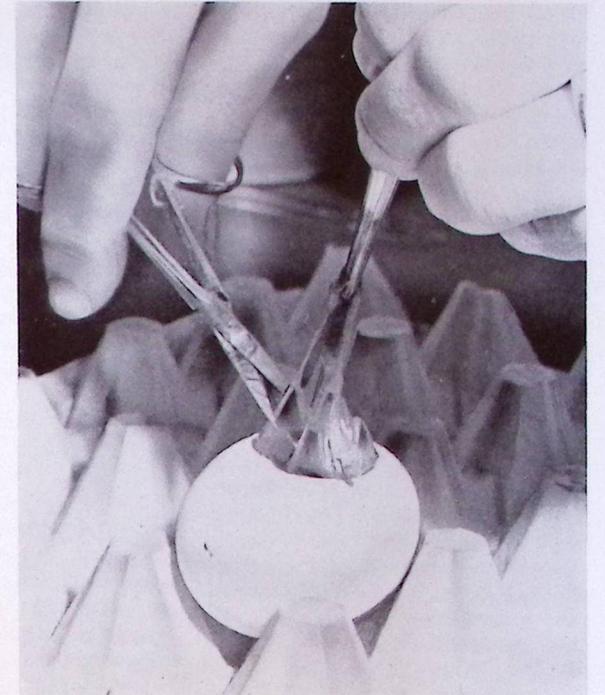
myélite, ce laboratoire fut le premier en Belgique à entreprendre une enquête visant à apprécier le degré de réceptivité de la population à l'égard de cette maladie. On sait que, grâce à la campagne de vaccination massive entreprise en 1963, la poliomyélite a aujourd'hui pratiquement disparu, mais elle ne manquerait pas de nous réserver de cruels retours offensifs si, dans l'euphorie qu'engendre sa disparition actuelle, on négligeait de poursuivre la vaccination des nouvelles générations au fur et à mesure de leur apparition: conscient de ce danger, le Gouvernement a pris la sage mesure de rendre la vaccination antipoliomyélitique obligatoire, à partir du 1 janvier 1967, pour les enfants âgés de 3 à 18 mois. Mais la liste des virus découverts chez l'homme, et que le laboratoire est capable d'identifier, s'allonge sans cesse. Pour donner une idée de l'importance des services rendus par le département de virologie, qu'il nous suffise de signaler que le nombre des analyses qui y ont

été pratiquées en 1966 a dépassé 7.000. Ces analyses, toujours laborieuses, mettent particulièrement en œuvre l'ensemencement en cultures de tissus variés ainsi que l'inoculation à l'œuf embryonné et à divers animaux de laboratoire (souris, singes); elles font en outre largement appel aux méthodes de sérodiagnostic. Un effort particulier a été récemment consacré au diagnostic de la rubéole, dont le virus est, depuis peu, cultivable au laboratoire et peut corrélativement y être identifié. Chacun sait que l'intérêt porté à cette affection normalement bénigne tient au risque très élevé de malformations congénitales qu'elle fait courir à l'enfant lorsqu'elle atteint la mère au cours du premier trimestre de la grossesse; parmi les nombreux examens effectués en 1966 en vue de la reconnaître, 123 ont fourni des résultats positifs, soit par culture du virus, soit par sérodiagnostic. Signalons aussi que l'étude des virus cancérogènes est actuellement inscrite au programme de l'activité scien-

tifique du département.

Un mot, enfin, d'une question d'une brûlante actualité, celle qui concerne la réintroduction, depuis juin 1966, de la rage dans notre pays, qui en était indemne depuis 1930. La presse et la radio tiennent régulièrement le public au courant de l'extension progressive, au départ des frontières allemande et luxembourgeoise, de l'épizootie qui sévit chez les animaux sauvages et dont le renard est le principal vecteur; elles l'informent en outre des mesures prises pour la combattre. De juin 1966 au 1er mai 1967, l'Institut a procédé à l'examen des cadavres de plus de 750 animaux; l'existence de la rage a été reconnue chez 171 d'entre eux, parmi lesquels 151 renards, 7 blaireaux, 4 chevreuils, 1 martre ainsi que 8 animaux domestiques, soit 2 chats, 2 vaches et 4 moutons. Comme on le voit, et fort heureusement, aucun cas de rage canine ne figure dans ce relevé, ce qui témoigne de l'efficacité des mesures prises à l'égard des chiens, dont la

vaccination a été rendue obligatoire et la libre circulation interdite dans tout le territoire outre Meuse. Il est évident que si le risque, pour l'homme, d'être contaminé de rage demeure exceptionnel aussi longtemps que l'affection reste confinée aux animaux sauvages, aux morsures desquels il n'est que très rarement exposé, il en irait tout autrement si elle s'étendait à ce compagnon par excellence de l'homme qu'est le chien. Aussi, le nombre de personnes, dans l'est du pays, que notre Institut a dû soumettre au traitement antirabique depuis que la maladie s'y est réintroduite se limite-t-il actuellement à douze, parmi lesquelles certaines avaient été mordues par des animaux suspects ou reconnus enragés (2 renards, 2 chats) tandis que d'autres avaient eu les mains souillées de bave de vaches ou de moutons manifestement atteints de la maladie. Mais il est essentiel que chacun se soumette bénévolement aux mesures édictées, dont le contrôle strict est évidemment malaisé, et s'interdise de se rendre accompagné de son chien dans l'est du pays: accidentellement mordu par un animal enragé, le chien, rentrant au domicile de son maître, importerait à l'improviste la maladie dans des régions encore épargnées. Il est, à ce propos, un point sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention. Que la rage existe ou non dans un pays, les morsures par chien sont, cela va sans dire, assez fréquentes. Parmi les précautions à prendre en cas de morsure (soigner la plaie, prendre contact avec l'Institut Pasteur), il en est une qui, malgré son importance, est souvent négligée: elle consiste à identifier l'animal mordeur, qui ne doit pas être supprimé et dont il importe qu'il soit soumis vivant, pendant une dizaine de jours, à l'observation vétérinaire. C'est seulement, en effet, si l'animal demeure bien portant pendant ce délai qu'il est permis d'affirmer en toute certitude que sa morsure n'a pu transmettre la rage. La négligence de ces précautions peut entraîner des conséquences tragiques, comme ce fut le cas, il y a cinq ans, en Hollande, où, à Amsterdam, aucune surveillance n'ayant été exercée à l'égard d'un chien qui — sans doute importé d'Allemagne par bateau — avait



Diagnostic différentiel entre la variole, l'herpes et l'infection vaccinale: récolte d'une membrane contenant des pustules.

Extraction d'un cerveau de renard suspect de rage.



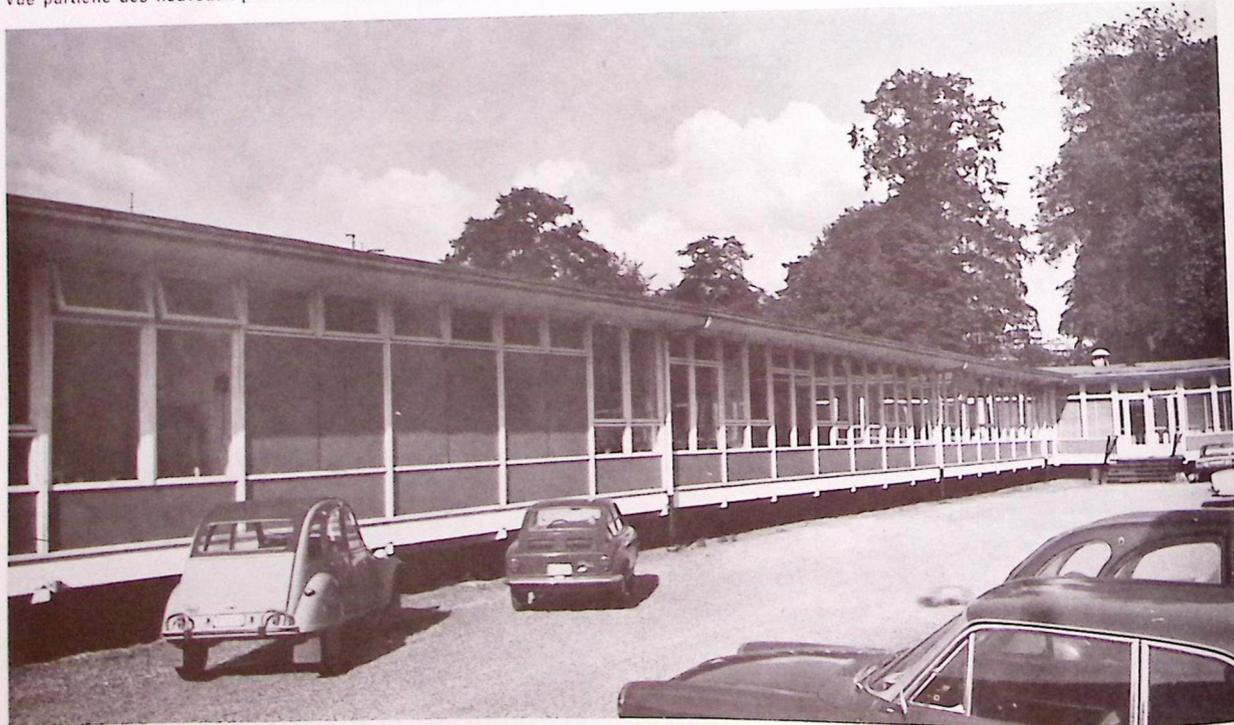
mordu une fillette, l'existence de la rage ne se révéla que lorsque, quelques semaines plus tard, l'enfant succomba à la maladie; entretemps, l'animal avait mordu d'autres chiens, l'infection s'était propagée sans qu'on s'en rendit compte et l'on eut à déplorer, au total, quatre cas de rage humaine, bien entendu tous mortels. Pour être moins redoutable, une autre conséquence, beaucoup plus fréquente, d'une telle négligence, n'est toutefois pas dépourvue d'inconvénients. Lorsque l'animal mordeur n'a pas été soumis à la surveillance nécessaire, l'impossibilité d'exclure avec certitude le risque de contamination rabique conduit inévitablement, dans de nombreux cas, à soumettre, par prudence, les personnes mordues au traitement, lequel aurait pu être évité si l'observation de l'animal l'avait reconnu en bonne santé; or, il s'agit d'un traitement de longue haleine, comportant au moins 18 injections quotidiennes.

Le personnel de l'Institut est, aujourd'hui, sept fois plus nombreux qu'en 1940. Mais le développement des tâches qui lui incombent est tel que cet accroissement, quoique considérable, demeure toutefois insuffisant. Une croissance mieux proportionnée aux besoins exigeait de disposer d'installations plus spacieuses, dont la nécessité s'est fait sentir il y a vingt ans déjà. Un projet de constructions nouvelles, dans un terrain acquis à Uccle par la Province de Brabant, fut étudié dès lors, mais sa réalisation subit de longs retards, en dépit de la compréhension des autorités provinciales et en particulier de la diligence de ses représentants qui se sont succédé depuis à la présidence de la Commission Administrative de l'Institut: MM. Spaelant, Malherbe et Emile Courtroy. Entretemps, pour parer au plus urgent, des pavillons provisoires, en service depuis trois ans, ont été édifîés à proximité du bâtiment actuel. Confiées à M. l'Architecte Levêque, les constructions nouvelles, à Uccle, ont été entamées depuis quelques mois;

elles comporteront deux grands bâtiments de nature à répondre parfaitement aux besoins; leur réalisation bénéficie d'une aide importante de la part du Département de la Santé Publique, dont les dirigeants, en particulier le Professeur J. Goossens, Secrétaire général et le Professeur S. Halter, Directeur général de l'Administration de l'Hygiène, n'ont pas manqué de porter un vif intérêt aux problèmes concernant l'avenir de l'Institut.

Désormais pourvu d'installations adéquates, l'Institut sera en mesure de développer sans entraves son activité bienfaisante, par la participation de travailleurs plus nombreux, dont le recrutement devra bien entendu, pour être efficace, continuer de s'inspirer exclusivement des mérites scientifiques des candidats et se tenir strictement à l'abri de toute interférence étrangère au but qu'il poursuit. Sous cette réserve, il est permis d'espérer que son avenir restera digne de son passé.

Vue partielle des nouveaux pavillons en service depuis trois ans.



## Le tour de la forêt de Soignes

par Gilbert NINANNE

Aujourd'hui, que cette « promenade » de plus ou moins cinquante kilomètres a laissé à mes souvenirs soniens — pourtant déjà riches — une vue nouvelle de l'ensemble de la sylvie, je suis tenté de rappeler à mes pauvres pieds ce qu'ils durent endurer — faute impardnable pour un marcheur — chaussés de bottines non rodées. Je n'ai pas la prétention de comparer ce tour de la forêt de Soignes à une expédition; mais la relation de ce détail, banal en soi, mérite d'être retenue, sachant qu'il faillit mettre un terme à ce circuit. Le mal, s'accroissant à chaque pas, devint presque insupportable et m'empêcha, durant une bonne dizaine de kilomètres, d'apprécier à sa juste valeur cette première partie de journée pourtant commencée de façon guillerette.

J'avais décidé de randonner dans le sens ouest — est avec départ de Boitsfort, place Communale. Départ: huit heures trente. Avenue Delleur, gare de Boitsfort, drève des Tumuli. Encore quelques villas me provoquant par leur luxueux confort et me voici drève du Caporal, déjà en bordure de la forêt; à ma droite, l'hippodrome. A cet instant, j'appliquais à la lettre ma ligne de conduite qui consistait à border la forêt au maximum, afin de justifier pleinement le « tour de la forêt de Soignes ». Je n'allais pas tarder à m'apercevoir que ce point d'honneur auquel je tenais, serait difficile à respecter du fait que des routes à grand trafic bordent précisément la sylvie et que le brouhaha de la circulation automobile me parut plus dur à supporter que les bornes à abattre.

Après une heure de marche très rapide, j'atteins la ferme St-Hubert (Petite Espinette) via la drève de Lorraine, le sentier des Sables, un petit tronçon de la chaussée de Waterloo (que je quitte au plus vite dès que la drève Berckmans m'offre sa paix). Saturé de bruit, je me jette, avec un peu de légèreté, vers le sentier du Grasdelle, m'écartant du même coup de l'orée de la forêt. Sitôt l'apaisement reconquis, j'abandonne le moindre sentier pour bifurquer vers le sud, à travers la futaie, jusqu'à la maison forestière de l'Espinette Centrale. Exhalée par la pureté matinale, une prenante odeur de sève plane dans l'air. Ce parfum émane du dépôt de bois, arbres entiers, sciés en planches écartées les unes des autres par de petites cales de bois. Après ces quelques instants de contemplation (pas encore de repos), je longe la grand'route grâce à un minuscule sentier à peine tracé dans les taillis. Celui-ci me mène insensiblement hors du bruit des voitures pour finalement me tremper dans un calme seulement divertissant par le crépitemment d'un feu de bois qu'un ouvrier forestier a allumé pour garder au chaud sa gourde de café.

Dix heures quarante-cinq. J'atteins l'avenue Brassine et la « morne » plaine de Waterloo animée de grands feux. Ces flammes et ces panaches de fumée sont dignes de l'épopée napoléonienne dont le souvenir est rappelé en ce lieu nommé « Relais de la Belle Etoile ». Assis au pied d'un gros hêtre, les pieds enfin libérés de chaussures, je m'offre quinze minutes de repos. En face de moi, en direction du domaine d'Argen-

teuil, l'écran forestier que je vais longer après cette halte.

M'y voici bientôt, après avoir surplombé le Fond des Ails (étonnamment inodore en été alors qu'au printemps, sa seule approche fait penser à une immense marmite où mijote un bon plat provençal).

Arrivé au Domaine d'Argenteuil, je dois choisir entre deux itinéraires. L'un me permet de garder le contact avec la forêt de Soignes « autorisée », c'est-à-dire, accessible au public; l'autre me contraint à contourner le Ticton, immense propriété privée s'étendant sur plusieurs kilomètres sur la rive gauche de l'Argentine jusqu'à l'étang du Gris Moulin. J'ai peine à considérer que ces centaines d'hectares accolés à la sylvie sonienne n'en fassent pas réellement partie. Voulant rester strict sur le contour de la forêt, j'opte pour la seconde solution, m'offrant même le luxe de m'écartier de la lisière des bois en suivant la fraîche vallée de l'Argentine, riante de fermettes rustiques, manèges de chevaux ou grosses fermes exploitées.

Du fond de la vallée, au lieu dit Gaillermarde, j'enserme dans mon regard le long ruban émeraude de la forêt. Cet aspect distant de la nature — que j'aurais tant aimé frôler tout autour — je le garderai, hélas, jusqu'à la ferme Moutarde à hauteur de laquelle je me retrouve à une heure de l'après-midi, après m'être arrêté quelques minutes le long de la seule rive accessible de l'étang de La Hulpe. Là, de nombreux cygnes bruns, blancs, viennent vers moi, essayant de me détourner du regret de ne pouvoir me mêler aux bru-



Diest : Le Musée Communal

Photo le Berrurier

mes qui planent au ras des eaux calmes seulement brouillées de zones de nénuphars entre lesquelles foulques et poules d'eau flânent.

Après le casse-croûte arrosé de vin, les pieds soulagés de chaussures, j'ai vite oublié la vingtaine de kilomètres laissés derrière moi pour ne plus penser qu'à m'attaquer à la seconde partie de mon tour.

Quatorze heures. Remise en marche. Une fois franchi le pont de Groenendaal, je quitte la chaussée de Mont-St-Jean pour descendre vers les étangs du Hazendaal dominés par une raide et magnifique colline couverte de très hauts conifères. A flanc de coteau, un chemin creux, labouré de sabots de chevaux, m'amène à la lisière de la sylve, face à la miroitante étendue des serres de Hoeilaart. De retour sur la chaussée, sa circulation intense va m'accompagner jusque N.D. de Bonne-Odeur sans arrêt car le temps passe vite et il me reste à gagner au plus tôt N.D.-au-Bois, porte du Bois des Capucins.

Entre ces deux « Notre-Dame », la soif me nargue de plus en plus sérieusement. Il me reste heureusement quelques prunes sures au fond de ma sacoche et je les mange avec avidité, me forçant du même coup à résister aux tentations d'aller boire une bonne bière bien fraîche le long de l'ancienne route de Namur.

A quinze heures trente, j'entre, par la drève des Capucins, dans le bois du même nom. On s'étonnera peut-être que je recherche la vraie nature dans cet enclos — car c'en est un — qu'on pourrait mettre en balance avec le

Bois de la Cambre que j'ai délibérément négligé ce matin.

En effet, bien qu'il fasse partie intégrante de la forêt de Soignes, je ne considère pas ce dernier « parc » comme un prolongement de la sylve mais bien comme un empiètement sur celle-ci, création malheureuse de l'homme. Tandis que l'arboretum de Tervuren a le privilège — on s'en aperçoit sitôt entré sous les frondaisons des hêtres pourpres de l'allée médiane — de grouper, de part et d'autre de chemins non encore asphaltés, interdits à toute circulation autre que pedestre, des massifs arboricoles divers, rares. D'importantes dénivellations, des chemins gravissant de hautes collines, confèrent à ce site une sauvagerie bien plus réelle qu'en certaines zones plus généralement considérées « forestières ».

Après avoir parcouru toute la Promenade Royale, je reprends l'allée des Capucins et me voici à nouveau trempé dans la grandeur de la forêt de Soignes. Mon but, en effet, reste l'achèvement de son tour. Je dois avouer qu'à ce moment — il est dix-sept heures — une certaine fatigue me fait douter de la bonne fin de l'entreprise. Ce n'est qu'un instant de découragement vite effacé par la satisfaction de sentir approcher le but que j'ose déjà entrevoir en m'approchant du vallon des Petites Flosses. J'atteins celui-ci par la drève Mitoyenne que j'abandonne bientôt pour me lancer, à travers bois, direction nord-est.

Le soir s'annonce. Le ciel, resté terne toute la journée s'éclaircit, bleuit légèrement comme pour compenser la déclinaison du soleil. La fraîcheur du

tortueux vallon des Petites Flosses me ravigote, ainsi que le contrastant vacarme de la chaussée de Mont-St-Jean que je suis contraint de suivre pendant quelques minutes.

Enfin, la drève des Deux Barrières m'annonce « Rouge-Cloître: 1 km 700 ». Sauvagerie du lieu, paix d'un soir d'été, emporté par une fougue nouvelle, je vole vers le but, coupe la drève des Brûlés et communique quelques instants face au miroir sombre et tranquille de la source du Sylvain. Satisfait, enchanté de dédier une pensée à René Stevens, un des chantres de Rouge-Cloître et de la forêt de Soignes dans sa totalité. Beaucoup plus jeune, je me souviens que quelqu'un m'avait dit que ce peintre, qui avait connu l'Espagne, retrouvait l'idéal de son inspiration parmi les hêtres de Soignes. J'en doutais. Je n'en doute plus.

A dix-huit heures, à genoux sur les roches ruisselantes de la source de l'Empereur, je me désaltère avidement, tel un chevreuil au lever du jour. J'ignore si les eaux de cette source possèdent quelque valeur thermique; toujours est-il qu'en cet instant, je leur découvre mille qualités. Un quart d'heure s'écoule ainsi, partagé entre le repos et de nouvelles gorgées d'eau glacée.

Puis c'est la fin d'une magnifique randonnée sylvestre. Derniers regards pour l'étang de la réserve, l'abbaye de Rouge-Cloître, le petit estaminet du bord de la chaussée de Wavre... Quand le sommet de la rue Nisard apparaît, le soleil a disparu derrière la colline des Trois Tilleuls.

# RAMAH

par Yvonne du JACQUIER  
archiviste-conservateur



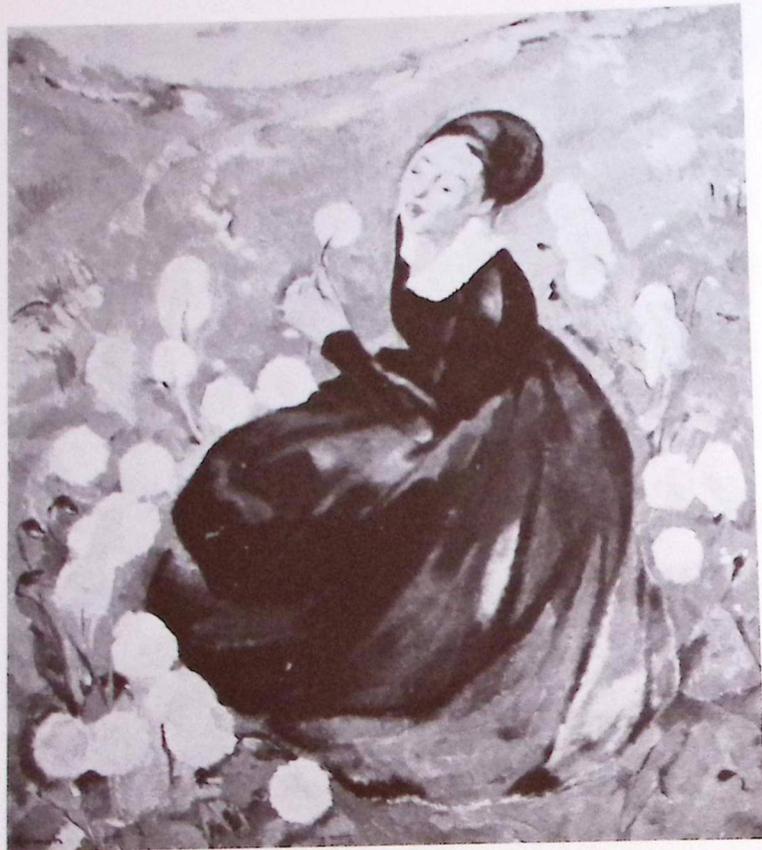
Le portrait de M. Elslander (détrempe).

Il s'appelait Henri François Raemaeker et naquit à Saint-Josse-ten-Noode, le 2 septembre 1887, dans un milieu extrêmement modeste. Sa mère habitait l'impasse De Belder qui s'ouvrait vers la chaussée de Louvain et a disparu depuis de longues années. Orphelin dès l'âge de huit ans, le petit Henri fut élevé par une tante, ouvrière batteuse d'or; ils connurent plusieurs logis, toujours à Saint-Josse-ten-Noode, d'abord chaussée de Louvain, 169, puis avenue des Arquebusiers, 1, (actuelle avenue Georges Petre), enfin chaussée de Louvain, 107.

Lorsqu'ils s'installent à cette dernière adresse, le 1 mars 1900, l'employé du service de la population inscrit d'abord l'adolescent comme « sans profession », la mention est remplacée — sans indication de date — par « dessinateur, aquafortiste, peintre »; enfin, toujours sans précision de date, nous trouvons une surcharge au crayon « Ramah, Henri - nom d'affiche ». Il semble donc que, dès l'âge de 16 ou 17 ans apparaisse le pseudonyme de « Ramah ». Quelle raison a guidé ce choix? Fantaisie d'artiste? Diminutif familier donné par des camarades? Le nom sonnait bien et

accrochait certainement plus que son patronyme.

Le 28 septembre 1903, Raemaeker se fait rayer pour Bruxelles, rue des Tanneurs, 1. Fugue de jeune homme, sans doute car dès le 29 février 1904, il revient au bercail, près de sa tante, chaussée de Louvain, 107. Le recensement de 1910 l'y trouve encore, avec la mention « graveur-aquafortiste ». Enfin, le 11 février 1920, il épouse Mathilde-Jean-Louise Cailteux, sculpteur, née à Spa le 26 juillet 1883. Le couple s'établit rue des Deux-Eglises, dans un des appartements qui surmontaient



La Souffleuse (huile sur toile).

l'ancien marché couvert appartenant à la commune de Saint-Josse-ten-Noode; l'habitation se trouvait au 1<sup>er</sup> étage, l'atelier au 3.

C'est là que Ramah poursuivra sa carrière fiévreuse, souvent inquiète, jusqu'au 10 mars 1947 à 4 heures du matin. Son décès fut déclaré à l'Hôtel communal par son ami Paul Maas.

Grand, de corpulence moyenne, le visage ouvert sous des cheveux châtain, Ramah avait l'allure simple; il était communicatif avec ses amis. Les anciens Saint-Josse-ten-Noodois se rappellent fort bien avoir entendu Ramah jouer de l'harmonium jusqu'à des heures avancées de la nuit, tandis que ses invités dansaient aux claquettes.

Heures d'heureuse insouciance, mais qui alternaient aussi avec des moments

d'angoisse: à travers les tendances diverses, Ramah, autodidacte, cherchait sa voie.

Au cours des longs mois de recherche qu'a demandés la préparation de la Rétrospective, nous avons été amenés à voir de très nombreuses œuvres du maître. Celles des premières années souvent ont encore une nette tendance impressionniste, avec des tons très doux; puis vient la période constructive: Ramah renonce pour ainsi dire à la couleur; ses paysages du Midi, comme « Les Joueurs de Boules » par exemple, sont puissamment dessinés, mais dans des tonalités absolument neutres. D'aucuns ont prétendu qu'il avait, depuis ce moment, subi l'influence de Paul Maas et même qu'il fut son disciple. L'âge des deux peintres (Ra-

mah est de 1887 et Paul Maas de 1890) inclinerait plutôt à penser à une amicale influence réciproque. En effet, nous les voyons évoluer parallèlement. Il nous semble pourtant que, malgré des moments très durs, Ramah ait gardé, dans l'ensemble, une vision plus optimiste des choses; ses tons sont plus clairs, sa pâte moins épaisse; certaines œuvres — mineures il est vrai — comme les règles du jeu de golf, dénotent un esprit humoriste.

Si l'on veut juger l'œuvre de Ramah, il ne faut pas négliger ses eaux-fortes où il apparaît comme un dessinateur rigoureux et délié à la fois, par exemple dans les illustrations qu'il a consacrées aux « Villages illusoires » d'Emile Verhaeren où certaines planches sont presque hallucinantes, telles « Le Fos-



L'Homme (eau-forte).

soyeur » ou « Le Sonneur ».

Dans les années qui suivent sa période constructiviste, Ramah se laisse reprendre par la couleur, non plus les tons pastels de ses jeunes années, mais des couleurs de plus en plus vives qui finalement envahiront ses toiles, ne laissant pratiquement plus de place au dessin.

Henri Ramah fut tout l'opposé du peintre mondain et marchand; il était discret, passionné de son art. Il exposa parfois chez Giroux ou dans cette galerie qu'avait ouverte Félix Mommen, rue de la Charité à Saint-Josse-ten-Noode. Son talent de portraitiste lui avait attiré une clientèle aisée; il aurait pu, en suivant cette voie, se faire une situation confortable. Trop épris d'art pur, il préféra tourner le dos à cette

solution facile et continua son travail de recherche passionnée.

Ramah avait su certainement s'assurer des affections fidèles. En effet, la plupart des tableaux que nous avons rassemblés ont été trouvés dans des familles amies, chez de vrais amateurs d'art, qui avaient apprécié son désintéressement, sa probité, son perpétuel désir de perfectionnement.

Encore à l'heure actuelle, l'œuvre de Ramah n'a pas acquis auprès d'un large public, la notoriété qu'elle mérite. Le Collège échevinal de Saint-Josse-ten-Noode et la Commission des Beaux-Arts, présidée par M<sup>me</sup> Jean Mardulyn, Echevin des Beaux-Arts, s'en sont rendu compte; ils ont voulu participer à la diffusion de cette œuvre et concourir

à donner ainsi à ce bon peintre de chez nous, la place qu'il mérite dans la lignée de nos grands artistes nationaux.

#### Renseignements pratiques

L'Hôtel Charlier est situé à Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles 4), 16, avenue des Arts, entre la place Madou et la rue de la Loi.

Tramways : 23, 24, 25, 26, 39, 40, 7, 10, 13, 14, 15, 16, 63 et 76.

Autobus : 27, 29, 65 et 66.

Pendant la durée de la Rétrospective Ramah, soit du 7 octobre au 5 novembre 1967, le musée sera ouvert au public:

tous les jours ouvrables (sauf le jeudi) de 10 à 17 heures, sans interruption; le dimanche: de 9.30 à 12.30 heures en plus, le mercredi de 17 à 19 heures.

A toutes fins utiles, signalons aux automobilistes que l'Hôtel Charlier est en zone bleue.



## Offrande

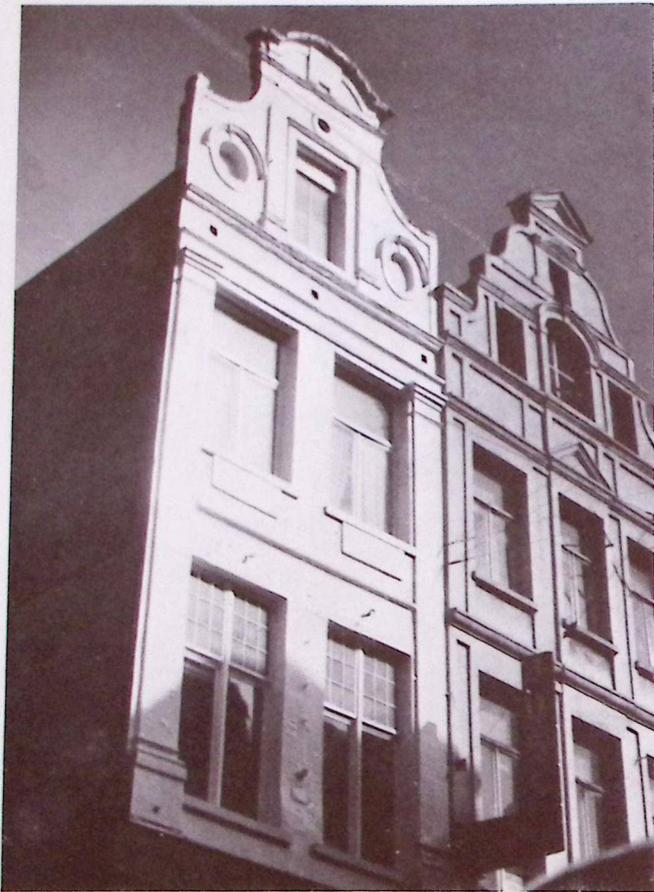
*Toi qui fus au pays  
Où chantent les cigales  
Parmi les tamaris,  
Dis moi, poète,  
Quelle est donc ta chanson?  
- C'est le vent dans les arbres  
Tout au bout de ma drève,  
Ou sur les blés mûris,  
Qui me conduit au rêve  
Et que j'ai bien compris!*

*Toi qui fus au pays  
Où le soleil éclate  
Dans les oliviers gris,  
Dis moi, poète,  
Quelle est donc ta lumière?  
- Le soir, sur ma campagne,  
Quand les tons plus acides  
Ont un éclat d'émail  
Et les nuées livides  
Des reflets de vitrail!*

*Toi qui fus au pays  
Des pins et des lavandes  
Et des lauriers fleuris,  
Dis moi, poète,  
Mais quel est ton parfum?  
- C'est l'odeur de la mousse,  
Du brouillard sur les pierres,  
Des étangs toujours froids,  
Qu'avec une prière  
Je sens monter en moi!*

*Toi qui fus au pays  
Des rives caressantes  
Où rien n'est incompris,  
Dis moi, poète,  
A qui va ta tendresse?  
- C'est à la suite douce  
Des champs et des villages  
Venant de l'horizon  
M'apporter en hommage  
Mon pays brabançon!*

† Anne-Marie le Clément de Saint-Marcq,  
née Robyns.



## Bruxelles Pignons sur rue

Tout se passe  
comme si... (Newton)

par Geneviève C. HEMELEERS

**F**OIN de ce siècle vingtième impérieusement présent.

Je dis NON, moi, au saccage généralisé de Bruxelles-les-trous-trous. Je dis NON, momentanément du moins, aux tours de Babel, aux relents des autobus, à la Jonction, au semi-métro escargotique.

Je veux — et je vais — retrouver ma vieille ville telle qu'elle était au XVII<sup>e</sup> siècle, l'imagination prêtant, bien entendu, toutes ses ressources aux réalités évidentes.

Je veux — et je vais de ce pas — rejoindre ce passé survivant de façon tangible.

Cela se passe dans le sillage de l'*Hôtel de ville* en un quartier baptisé « l'îlot

sacré » depuis qu'en 1960 sa sauvegarde en est assurée par les Autorités (puisque aussi bien de nos jours respecter les pierres vénérables, les sites, les arbres, n'est plus chose qui se doit mais qu'il faut œuvrer pour les défendre). Chaque année, en septembre, on fête cet anniversaire par de joyeuses manifestations.

Dans le cœur de la cité, d'antiques maisons aux belles façades roses en briques dites espagnoles, aux gracieuses impostes en fer forgé, aux robustes barreaux défendant les croisées, aux fers d'ancrage attestant de leur âge.

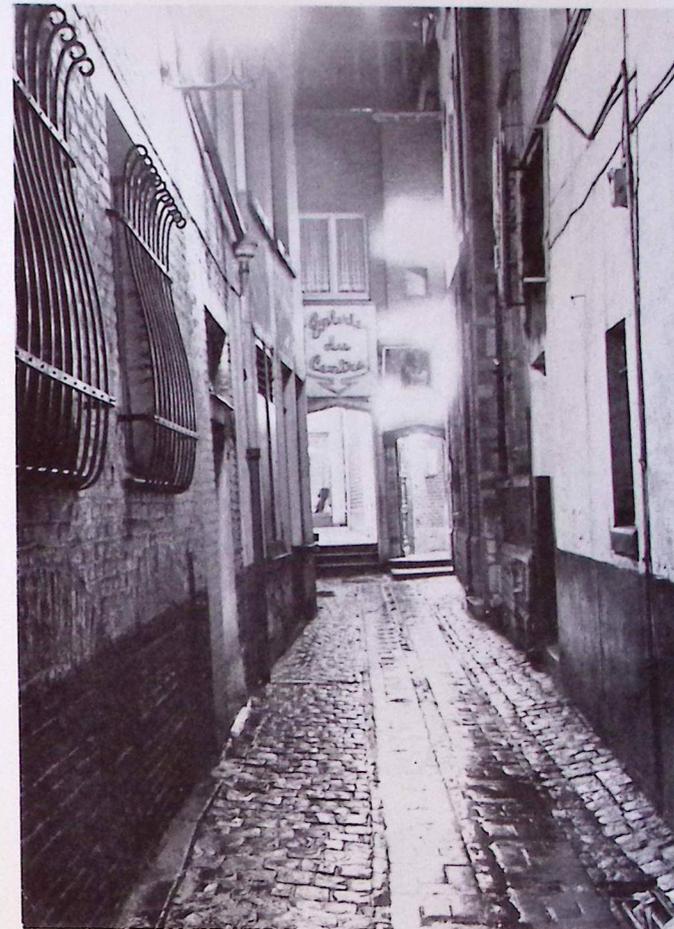
Des culs-de-sac ménagent d'insolites surprises; des impasses s'ouvrent sur l'étroitesse de ruelles désordonnées, pa-

vées abruptement où subsistent des bornes destinées, anciennement, à protéger les maisons du charroi.

Boutiques bien fournies, fritures, petits restaurants saugrenus, tavernes comme au bon vieux temps, un théâtre de marionnettes populaires et son minimusée (directeur: José Géal), deux théâtres de comédie: l'un, installé dans une cave voûtée antérieure au XV<sup>e</sup> s. dont on a tiré remarquable parti (directeur: Roland Ravez), l'autre, le plus petit théâtre d'Europe, implanté dans une arrière-salle des plus inattendues (directeur: André Roche). Tous trois exigus, réalisant l'exploit de jouer l'année durant!

Attendez... ce n'est pas fini...

L'impasse Saint-Nicolas, reliée de nos jours aux Galeries du Centre.

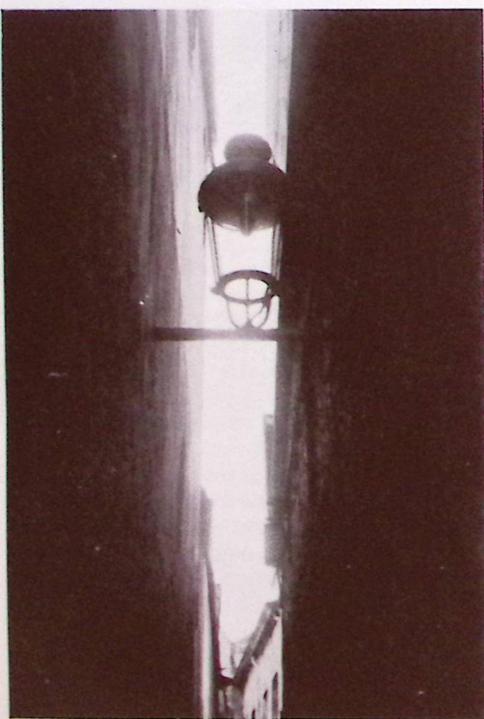


Pignons ornés, cartouches datés, boulets vomis en 1695 par les canons français, marches usées... murmures audibles au poète, ombres furtives perceptibles à l'artiste... Le souffle du passé circule chargé du poids ténu des âmes vagabondes...

Adoncques... allons pédestrement. De la prestigieuse *Grand'Place*, si éloquente par elle-même, je ne dirai rien sinon pour aiguiller l'amateur vers le Théâtre de Quat'Sous sis au n° 16 dans la maison des Ducs de Brabant (appelée autrefois, lorsqu'elle appartenait à la Corporation des meuniers, le Moulin à vent). Plongeons en sous-sol: là, plus de bruit. C'est l'antre de l'esprit, de la fantaisie, du goût aussi.

Traversons la *Grand'Place* en biais. Longeons latéralement la Maison du Roi empruntant soit la gourmande *rue des Harengs*: restaurants aux enseignes évocatrices, poissonnerie ruisselante de marée, façade du n° 14 à bandes verticales et horizontales, maison-type bruxelloise du XVII<sup>e</sup> s.; soit la *rue Chair et Pain* aux vétustes demeures (voir n° 5), aux lanternes ancien modèle. Débouchons au *Marché-aux-Herbes* (tronçon de la vieille route de Cologne) sur le trottoir à arcades à l'emplacement où s'élevait, au XVII<sup>e</sup> s., la *Grande Boucherie*. Ecrulée en 1917, le bâtiment reconstruit en garde les lignes essentielles sans en avoir repris la destination.

Plusieurs immeubles présentent un intérêt artistique indéniable (n° 55, 60, 62, 64, 66). Coupons l'artère et remontons-la sur une trentaine de mètres en frôlant l'*impasse du Chapellet* au fond de laquelle s'ouvre... un établissement au nom démoniaque. Immédiatement après, empruntons la *rue du Marché-aux-Peaux* (où siégeait jadis ledit marché) dans laquelle on voit, au coin de l'*impasse de la Tête de Bœuf*, une vaste maison abandonnée aux fenêtres murées. Le soubassement conserve des restes de gros moellons appareillés; la façade décrépie découvre ces longues briques si joliment orangées (couleur due à leur cuisson au bois). Je l'ai connue « estaminet » où poêle et chats ronron-



naient de concert avec l'approbation de l'accorte serveuse en robe noire et tablier blanc et du patron — ancien étudiant — discoureur désabusé.

Tours et détours nous font circuler devant des bicoques plus que modestes où des artistes exposent, à l'occasion, leurs travaux. Tout à coup, à mes pieds, qu'est-ce?... une virgule qui se gratte?? Non, un basset trottant menu vers la rue d'Une Personne faite à sa mesure, c.-à-d. filiforme au point de ne pouvoir étendre qu'un seul bras pour toucher les deux murs.

On s'en extirpe vers la rue des Bouchers. Ici, c'est mieux encore. Au Moyen Age, le quartier était occupé par les tripiers, charcutiers et bouchers. Sur son tracé sinueux existent toujours des bâtisses authentiquement d'époque aux superbes façades restituant scrupuleusement le passé tel qu'il fut. D'autres ont été restaurées avec soin et compétence.

Errons de-ci, de-là, sans plan établi, pour avoir le plaisir de revenir sur nos pas.

Pignons à redents ou à volutes, œils-de-bœuf, portes du XVIIe s. encadrées de piedroits à bandeaux, surmontées d'oculus ou ornées de boules, colonnettes L.XIII à l'étage (voir les n° 7, 11, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 33, 34, 35, 36, 67). Des soubassements sont en pierres blanches de Gobertange, une vierge naïve laisse tomber son regard d'une niche extérieure, une enseigne balance le chef du peintre Van Dyck, un Bacchus hilare s'exhibe, de simples heurtoirs rappellent le temps où le timbre électrique n'existait pas. Une curieuse façade du début du XXe s. est couverte, de haut en bas, de majoliques blanches et vertes; son linteau de pierre bleue est sculpté de 2 dragons entrelacés. Une brocante, judicieusement, vend les trésors de sa vitrine...

Le prolongement plus calme de la rue (qui enjambe les Galeries Saint-Hubert dont il sera question plus loin) ménage la surprise d'un passage voûté quelque peu mystérieux conduisant à un jardin fleuri tranquille et charmant rafraîchi par une pièce d'eau et une fontaine pour la joie des moineaux. C'est une résidence à appartements modernes qui

possède 2 issues: la première que nous avons franchie, la seconde s'ouvrant sur la rue de la Montagne, voie existant déjà au XIIIe s. (à parcourir entièrement pour l'intérêt des maisons reconstruites dans le style du XVIIe s.). Nous rejoindrons sur la descente de la rue de la Montagne la rue des Bouchers où, immédiatement à droite, une vieille échoppe de serrurier est installée dans un logis à une fenêtre. Dévalons toute la rue jusqu'à la petite rue des Bouchers (s'attarder devant les n° 4, 6, 10, 18, 19, 21, 24, 37). On y remarque des grattoirs — les derniers — posés à hauteur du pied pour débarrasser les chaussures maculées de boue. S'il fait soleil, des bannières délavées frémissent, la belle pierre bleue s'étale partout devenue actuellement matériau de prix. Faisons une virevolte: la flèche de l'Hôtel de Ville apparaît, ravissante, dans l'enfilade de la rue.

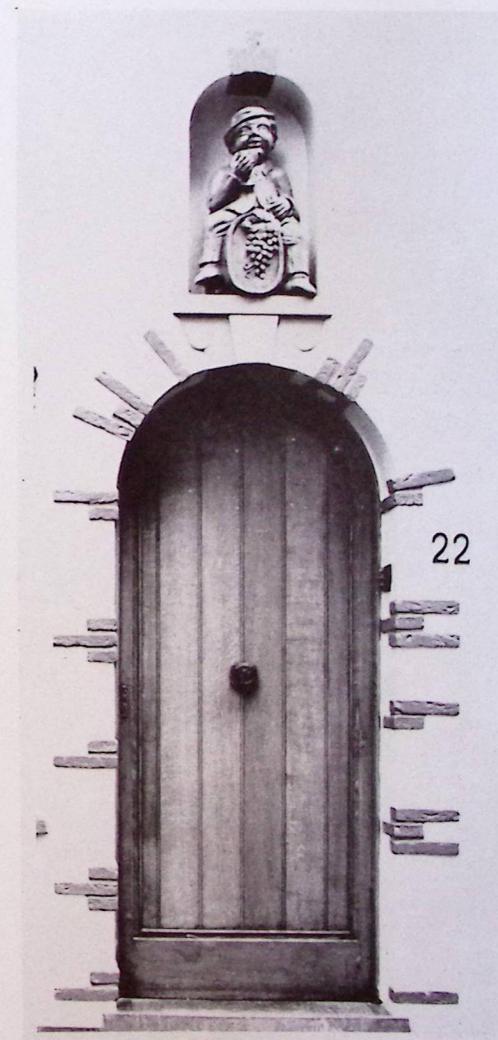
Arrêtons-nous à l'impasse du Schuddeveld dont le fond d'arcades géminées constitue l'entrée du Théâtre de Marionnettes Toone (du nom d'une lignée de « Toone » qui se sont succédé depuis plus d'un siècle, dans le quartier des Marolles, le plus populaire de Bruxelles). Un fanal signale la porte munie d'une serrure archaïque. Poussons-la bonnement. Ambiance d'antan: auberge avenante, coquette. Une autre porte: c'est la sa'le meublée de bancs. Derrière la scène s'entassent 270 lourdes marionnettes de bois dont l'aïeule aurait 150 ans. Manœuvrées par la tête à l'aide de tringles et de solides biceps, elles animent des aventures de cape et d'épée et constituent le reflet authentique de la belle tradition du folklore bruxellois extrêmement savoureux.

Poursuivons derechef vers le Marché-aux-Herbes. Glissons sur quelques mètres jusqu'à la rue de la Fourche aux bistros et caboulots sympathiques. Jetons un coup d'œil à l'impasse des



À gauche, en haut, façades restaurées de la rue des Bouchers. En bas, la pittoresque rue d'Une Personne.

En haut, à droite, le Théâtre de l'Île Saint-Louis. En bas, porte typique dans la rue des Bouchers. ▶



*Bœufs*, grise et morne, où cependant une plante de muraille s'obstine à vivre en face d'une fenêtre ornée de géraniums en fleurs. La *rue de la Fourche* serpente de courbes en tournants. De nouveau les plaisirs de la table: marchand de volaille, négoce de viandes fumées, spécialités des fromages de France et, plus loin, dans la *rue des Dominicains*, vitrine frigorifique dé-

pières bleues, sous hautes verrières: école de danse, commerces de classe. Elle se jette dans les luxueuses *Galerias du Roi et de la Reine*, datant de 1847, aux magasins élégants (2 théâtres encore). Ces galeries (les premières construites en Europe) servent de passage. L'une des issues donne sur la *Montagne-aux-Herbes-Potagères* (quelques maisons anciennes; au n° 11 une façade

la tradition: Au Léopard, A l'Aigle d'Or, le Char d'Or, Au Plat d'Etain, A la Rose, A la Lunette, etc...

Enjambons la place et dirigeons-nous vers le Théâtre de l'Île Saint-Louis dans la *rue des Eperonniers* proche, extrêmement typique par son tracé, son histoire, ses façades, ses pignons à gradins ou volutes (n° 43, 49, 53, 61, 67, 69, 60,71).



voilant de magnifiques pièces de bœuf. Les maisons indisciplinées ne sont pas dans l'alignement. Un cordonnier gîte dans une maisonnette qui n'a pas plus de 1,50 m de large. Une boutique fort bien achalandée vend des cierges de cire naturelle de toutes formes et couleurs. Quelques degrés à monter. Nous voilà dans la *Galerie des Princes*, dallée de

de haute, étroite, noircie, millésimée 1769, expose une statue de la Vierge derrière un balconnet sous la garde du soleil et de la lune); l'autre sur notre vieille connaissance le *Marché-aux-Herbes*. Sortant par celle-ci, on jouit d'une très jolie vue sur un groupe de maisons anciennes, situées en face, dont l'architecture remarquable est embellie par un surnom à elles légué par

Et si nous avons dépassé les strictes limites de l'îlot sacré, qu'importe. Tout ce quartier est attachant...

... un cœur qui bat ...

... celui de Bruxelles née au VI<sup>e</sup> siècle.

Dans l'Impasse des Cadeaux et dans la Petite Rue des Bouchers, les enseignes suggestives sont autant d'invitations au bien boire et au bien manger.



Les festivités organisées, du 15 au 18 septembre dernier, dans le vivant quartier de la rue des Bouchers, par la « Commune Libre de l'Îlot Sacré » ont connu un succès de foule sans précédent. Comme au bon vieux temps, les amateurs se pressèrent nombreux autour des échoppes hâtivement montées où les caricoles mijotant dans de grandes casseroles suscitérent la convoitise générale.



## Les sports britanniques et leur incidence en Belgique

par Reginald HAYTER

L'imagination des Britanniques en industrie, et leurs ressources dans le domaine commercial, ont aidé à former au cours des 200 dernières années le mode de vie de millions de peuples des quatre coins du monde. Cependant, les Britanniques ont sans doute surtout influencé les peuples sur la façon d'employer leurs heures de loisir. Si l'on étudie les principaux passe-temps sportifs dans le monde, on voit que la plupart ont débuté en Grande-Bretagne.

L'Angleterre a donné au monde le football, le cricket et le tennis. L'Ecosse a posé les fondations du golf tel qu'il est connu aujourd'hui. Même si le sport n'a pas eu ses origines dans leurs îles, les Britanniques ont généralement été les premiers à en organiser les diverses disciplines.

En fait, le sport est une des plus importantes exportations de Grande-Bretagne, surtout en ce qui concerne le football. La marine britannique en a répandu les règles aux quatre coins du monde. L'armée et les hommes d'affaires ont implanté divers jeux en Belgique et en Europe.

### Liens sportifs étroits

Les liens avec la Belgique sont intimes en raison du développement de nombreux sports britanniques et de leur répartition graduelle à travers le monde.

Lorsque l'Angleterre a commencé à faire des démonstrations de l'art du football professionnel — son plus ancien jeu d'équipe — les adeptes bel-

ges ont été parmi les premiers spectateurs. C'était au cours du match joué à Bruxelles le 21 mai 1921 et dont le score de 2 à 0 était en faveur de l'Angleterre.

La seule visite précédente de l'équipe première d'Angleterre en Europe fut en 1908 lorsqu'elle se rendit à Prague et à Vienne, bien que des équipes d'amateurs aient déjà commencé à explorer le continent.

Le match auquel les Belges ont assisté ressemblait peu aux humbles débuts du football en Angleterre au XII<sup>e</sup> siècle.

Il était, à cette époque, limité aux villages où toute la population masculine était séparée en deux équipes et se lançait d'une manière désordonnée pour essayer par n'importe quel moyen de forcer le ballon entre deux points.

Les « Public Schools » de Grande-Bretagne ont mis fin à ce règlement désordonné lorsqu'elles ont adopté le jeu au XVIII<sup>e</sup> siècle, et, en 1846, l'Université de Cambridge décida d'organiser le premier règlement commun.

La Fédération anglaise de football fut créée en 1863 et le football s'installa officiellement. Peu après le début de la Coupe d'Angleterre, la première compétition à élimination directe, on lança le professionnalisme et on organisa la Ligue professionnelle de façon à avoir des matches toutes les semaines.

Dans les années suivant 1900, l'Angleterre s'est vue dépassée par la création en 1904, dans une mansarde parisienne, de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA). La Bel-

Peinte en 1870, cette aquarelle représente un coin du Bois de la Cambre où l'on jouait régulièrement au cricket.

gique fut parmi les sept premiers membres. Pendant un certain temps l'Angleterre resta à l'écart en prétextant que le football était une invention britannique et que leur méthode de jeu était la meilleure.

Cet état de choses continua pendant de nombreuses années jusqu'au jour où les élèves commencèrent à enseigner de nouvelles techniques à leurs maîtres anglais. L'Angleterre à son tour changea et s'adapta. On peut voir à quel point la leçon fut profitable puisqu'elle remporta la Coupe du monde en juillet 1966, lorsque de nombreux Belges vinrent à Londres pour voir les phases finales.

Bien que les Belges soient encore en train d'assimiler les nouvelles techniques du jeu au niveau international — ils n'ont gagné qu'un match sur les 16 rencontres avec l'Angleterre — ils progressent au niveau des clubs. En 1962 le Standard de Liège a étonné le monde du football en éliminant Glasgow Rangers en quart de finale de la Coupe d'Europe par 4 à 3 à l'issue des deux matches.

Un an plus tard le R.F.C. Liégeois a éliminé Arsenal de la Coupe des villes de Foires. La même année West Ham a eu du mal à triompher dans la phase préliminaire de la coupe d'Europe des vainqueurs de coupe et a gagné par 2 à 1 à l'issue des 2 rencontres contre la Gantoise avant de gagner la coupe.

### Le plus grand joueur de golf

En attendant que les Belges acquièrent une réputation en football, leur suprématie au golf a été reconnue depuis de nombreuses années, principalement grâce à Flory Van Donck, leur plus grand joueur de golf.

Van Donck a été deux fois second du championnat open en 1956 et 1959 et a réussi la même performance dans les championnats Match Play de Grande-Bretagne de 1947 et 1952. Il reste un des joueurs de golf les plus populaires des épreuves britanniques.

Il existe un lien étrange entre le développement du football et du golf. A leurs débuts, tous deux étaient mal vus par les autorités parce qu'on craignait qu'ils n'entravent le tir à l'arc et n'affaiblissent l'armée dont les forces dépendaient des bons archers.

En fait, en Ecosse le golf fut banni pendant un temps mais il continua dans les Highlands où il avait eu son origine et fut amené en Angleterre lorsque Jacques VI d'Ecosse devint Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre.

Le premier jeu de golf mentionné dans les archives eut lieu en Angleterre en 1608. Mais ce n'est que 146 ans plus tard que le Royal and Ancient Club de St. Andrews — le conseil d'administration du golf — fut fondé en Ecosse. Une autre période de 103 ans fut nécessaire avant que le jeu n'intéressât l'Europe lorsqu'un club fut créé à Pau, en France, en 1857.

### L'arrivée du cricket

A cette époque on commençait à reconnaître le cricket en Belgique. Bien que ce jeu figure parmi les sports d'exportation les plus prisés en Angleterre, il n'a cependant pas encore capté l'imagination du public belge. Il avait pourtant des liens anciens avec l'Angleterre.

On sait que le cricket fut joué en Angleterre au XVI<sup>e</sup> siècle mais n'a été organisé qu'à la fin de 1700 lorsqu'on a formé le Marylebone Cricket Club.

En un an le M.C.C. avait assumé la responsabilité de la réglementation et du contrôle du sport.

Lorsqu'on a organisé l'English County Championship en 1873 sous la forme connue aujourd'hui, le Club de Cricket de Bruxelles, ouvert en 1866, existait déjà; il avait cinq ans de plus que cinq des principales équipes de comtés d'Angleterre.

Il est fait mention d'un match de cricket à Spa en 1768. Le 12 juin 1815, à la veille de la bataille de Waterloo, un match de cricket fut joué au Bois de la Cambre par les officiers de la Brigade of Guards.

Dans le musée du cricket qui se trouve à Lords, à Londres, le quartier général du cricket mondial, il y a une aquarelle d'un match de cricket en 1870 à Bruxelles. La Belgique a aussi envoyé une équipe pour jouer en Angleterre en 1910 et la même année elle était l'hôte des équipes représentant l'Angleterre, la France et la Hollande. Six ans plus tôt la Belgique a fait son début international dans un autre sport traditionnel anglais, le tennis. Ce dernier fut, à l'origine, également sous le contrôle du M.C.C. qui a aidé à préparer le premier règlement généralement accepté jusqu'au moment où on a créé en 1877 à Wimbledon le club de croquet et de lawn tennis d'Angleterre.

Ils ont aidé à étendre le jeu qui a conduit aux débuts de la Coupe Davis contre les Etats-Unis d'Amérique en 1900. Le défi suivant a été lancé par la Belgique lorsque, avec la France, elle disputa cette compétition en 1904. La Belgique fut battue par 5 à 0 par les Iles Britanniques — comme on l'appelait alors — bien qu'elle ait battu la Grande-Bretagne trois fois pendant les années 50.

### Un encouragement pour les cyclistes

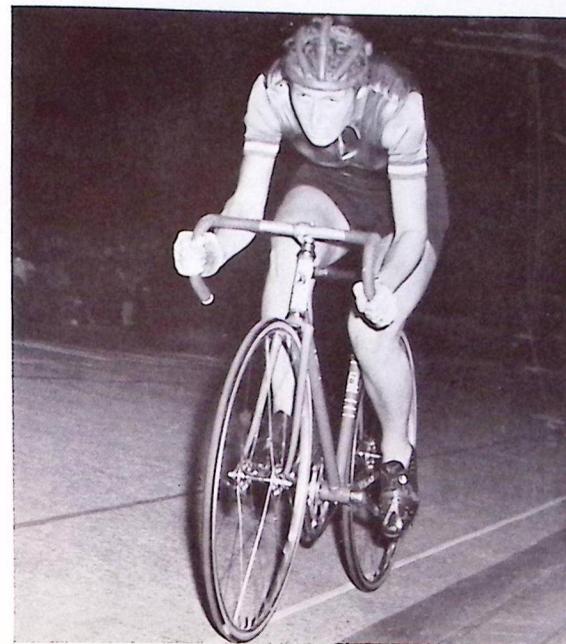
Alors que la Grande-Bretagne a formé la vie sportive des joueurs et des spectateurs pour ces sports, la Belgique,

La célèbre cycliste britannique, championne du monde, Mme Beryl Burton gagne le championnat du monde de poursuite sur 3 km sur la piste de Rocourt, près de Liège, en Belgique. C'était son 5<sup>ème</sup> titre mondial.

Bobby Moore, capitaine de West Ham United et de l'équipe triomphante de la Coupe du monde, échangeant les fanions de clubs avec Armand Seghers, capitaine de la Gantoise, au cours d'un tour de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe qui s'est disputé à Londres en 1964.

Deux des plus grands joueurs de golf du monde, Dai Rees de Grande-Bretagne à gauche et Flory Van Donck de Belgique, en conversation avant de se rendre à St. Andrews en Ecosse pour les championnats de golf open du centenaire en juillet 1960.

à son tour, a encouragé l'Angleterre au cyclisme. Pendant les mois d'été la Belgique est une deuxième patrie pour de nombreux cyclistes anglais. Deux des meilleurs coureurs anglais, Mickey Wright et Vin Denson — qui ont participé au Tour de France de cette année — habitent la Belgique à demeure à cause des gains financiers et de l'expérience qu'ils peuvent acquérir. Le regretté Tom Simpson résidait aussi chez nous. La Fédération britannique de cyclisme estime qu'au moins 10% de ses 6.000 coureurs licenciés passent une partie de l'été en Belgique où ils s'installent au café Denengel, à Destelbergen, aux confins de Gand. Le Grand Prix automobile de Belgique s'est également avéré populaire parmi les pilotes de courses britanniques et les a aidés à faire briller leurs couleurs dans les compétitions internationales. La plus belle illustration en est fournie par l'Ecossais Jim Clark, ancien champion du monde, qui a triomphé deux fois de suite dans le Grand Prix de Belgique.





## Jodrell Bank

Le plus grand radiotélescope orientable du monde

par John NEWELL

Correspondant scientifique des services européens de la BBC

L'énorme antenne en forme de soucoupe du radiotélescope de Jodrell Bank, dans le nord de l'Angleterre, — le plus grand radiotélescope orientable du monde — est visible à de nombreux kilomètres à la ronde lorsqu'on se rend en voiture à travers la campagne luxuriante qui l'entoure. De loin, elle ressemble à une soucoupe fragile en porcelaine qui luit au soleil.

Mais lorsqu'on se rapproche, on se rend compte de l'ampleur de cette antenne de 76 mètres de diamètre. En dehors de sa dimension, c'est aussi, pour la plupart des usages, le radiotélescope le plus puissant.

Le télescope de Jodrell Bank fut conçu en 1949 pour explorer l'univers grâce à la technique, alors nouvelle, connue sous le nom de radio-astronomie. Les

étoiles, les galaxies, certaines planètes et autres objets de l'univers émettent des ondes radio-électriques, de même qu'ils émettent des ondes de lumière. Toutes deux représentent une forme d'énergie rayonnante, la seule différence étant que les ondes radio-électriques sont plus longues que les ondes de lumière et qu'elles se trouvent en dehors de la bande étroite des longueurs d'onde que

Le professeur A.C.B. Lovell, professeur de radio-astronomie à l'Université de Manchester, Angleterre, et directeur de la station expérimentale et du radiotélescope de Jodrell Bank, dans le nord de l'Angleterre. On peut voir par la fenêtre le radiotélescope entièrement orientable, le plus grand de ce genre dans le monde.

l'œil humain peut détecter et qui est donc appelée lumière visible. Toutefois, les ondes de lumière ont tendance à être absorbées plus facilement que les ondes radio-électriques par les nuages de poussière qui se trouvent entre les galaxies. De ce fait les télescopes optiques ne peuvent pénétrer l'espace aussi profondément que les radiotélescopes. En se servant de radiotélescopes qui peuvent détecter les longueurs d'ondes radio-électriques plus longues et normalement invisibles, les astronomes peuvent pénétrer plus profondément l'univers qu'à l'époque où ils devaient se fier uniquement à la lumière.

### Réflexion de la surface incurvée

Un télescope réfléchissant capte les rayons de lumière au moyen d'un miroir parabolique et les focalise sur l'œil de l'astronome (ou, plus souvent, sur une plaque photographique); de même, pour le radiotélescope, les ondes radio-électriques sont réfléchies par la surface incurvée de l'antenne et focalisées sur un récepteur enregistreur qui se trouve devant le centre de l'antenne. Bien entendu, on ne peut pas voir les ondes radio-électriques mais on peut mesurer leur intensité et leur longueur et déterminer d'où elles viennent.

Les astronomes désirent particulièrement utiliser de grands radiotélescopes afin d'explorer plus profondément l'espace qu'ils ne pourraient le faire avec des télescopes optiques parce que plus ils pénètrent l'espace, plus ils remontent dans le temps.

Un grand télescope permet aux astronomes de voir l'univers tel qu'il était aux différentes époques passées. Cela à cause de l'immensité de l'univers. Bien que la lumière se déplace à 299.338 km par seconde, il lui faut tout de même quatre ans pour nous parvenir sur terre même de l'étoile la plus proche; il en est de même pour les ondes radio-électriques qui se déplacent à la même vitesse que la lumière. Ce qui veut dire que nous voyons une étoile non pas telle qu'elle est, mais telle qu'elle était

il y a quatre ans. Et au fur et à mesure que l'on regarde des étoiles et des galaxies toujours plus éloignées de la terre, nous les voyons telles qu'elles étaient dans des temps de plus en plus reculés. Lorsqu'on atteint les objets les plus éloignés observés à ce jour, et qui ne peuvent être « vus » qu'au moyen de radiotélescopes et non avec des télescopes optiques, les ondes radio-électriques ont mis plusieurs milliards d'années pour nous parvenir — nous « voyons » donc des objets tels qu'ils étaient il y a plusieurs milliards d'années. Les astronomes utilisent comme mesure de distance ce que parcourt la lumière en un an, aussi nous disons que certains objets se trouvent à plusieurs milliards « d'années lumière » de nous. Les objets les plus éloignés observés à ce jour se trouvent à quelque huit milliards d'années lumière.

### Pourquoi regarder si loin en arrière?

A quoi sert de regarder si loin en arrière dans l'histoire de l'univers? Une des raisons doit être recherchée dans le désir de répondre à la question: l'univers a-t-il eu un début ou a-t-il toujours existé et a-t-il toujours été plus ou moins tel que nous le voyons aujourd'hui?

Les milliards d'étoiles de l'univers s'éloignent l'une de l'autre comme si elles étaient des points sur un ballon que l'on gonfle. On appelle cela l'expansion de l'univers. D'après une des théories, ce processus dure depuis toujours, mais au fur et à mesure que les galaxies se séparent, de nouvelles galaxies se forment entre elles, remplissant les espaces, ce qui laisse à l'univers plus ou moins la même apparence. Selon cette théorie — connue sous le nom de « théorie stable » — l'univers aura à peu près la même apparence peu importe où se trouve un astronome, en temps ou dans l'espace, lorsqu'il le regarde. Selon une théorie rivale (actuellement plus acceptée) l'expansion de l'univers — la séparation des galaxies — a commencé à une certaine époque dans le passé lorsque, pour une raison inconnue, toute la

matière de l'univers, qui avait été amassée ensemble, s'est séparée par une explosion titannique et les fragments continuent toujours à voler en éclats. D'après cette dernière théorie, plus on regarde en arrière, plus les galaxies devraient être rapprochées les unes des autres, comme si on passait à reculons un film de l'explosion originale.

### Il faut multiplier les observations

Si cette théorie est exacte, lorsque les radiotélescopes regardent huit milliards d'années en arrière dans l'histoire de l'univers, ils devraient voir l'époque où cette explosion a eu lieu. (Elle est censée s'être produite il y a environ dix milliards d'années). Donc, si cette théorie se confirme, les télescopes devraient trouver les sources des ondes radio-électriques de plus en plus rapprochées les unes des autres au fur et à mesure qu'ils explorent plus loin. Certains radio-astronomes affirment avoir déjà prouvé ce fait. D'autres ne sont pas d'accord. Il faut davantage d'observations pour en être absolument certain. Elles doivent être possibles d'ici peu d'années.

Le but des recherches effectuées à Jodrell Bank n'est pas seulement de solutionner ces problèmes cosmologiques. Le grand télescope qui s'y trouve peut servir — et sert — à capter des signaux des satellites qui orbitent autour de la terre. Il a été très utile dans ce rôle bien qu'à cette fin le télescope n'ait besoin que de 2% de son temps de travail.

Jodrell Bank a pu capter les images de la surface de la lune envoyées par la première sonde soviétique ayant réussi un atterrissage en douceur sur la lune. Son télescope a également servi à certaines expériences avec les satellites, comprenant au moins une expérience en collaboration avec les Etats-Unis, l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne. On a construit un radiotélescope plus petit à Jodrell Bank pour capter la radiation spéciale émise par les énormes nuages de gaz hydrogène qui entourent les galaxies. Les études sur cette radiation

doivent s'avérer très utiles pour découvrir comment ces nuages se condensent pour former de nouvelles étoiles. Il y a en fait, maintenant, trois radiotélescopes orientables plus petits en fonction à Jodrell Bank, en dehors de la première grande antenne.

#### Un télescope encore plus grand?

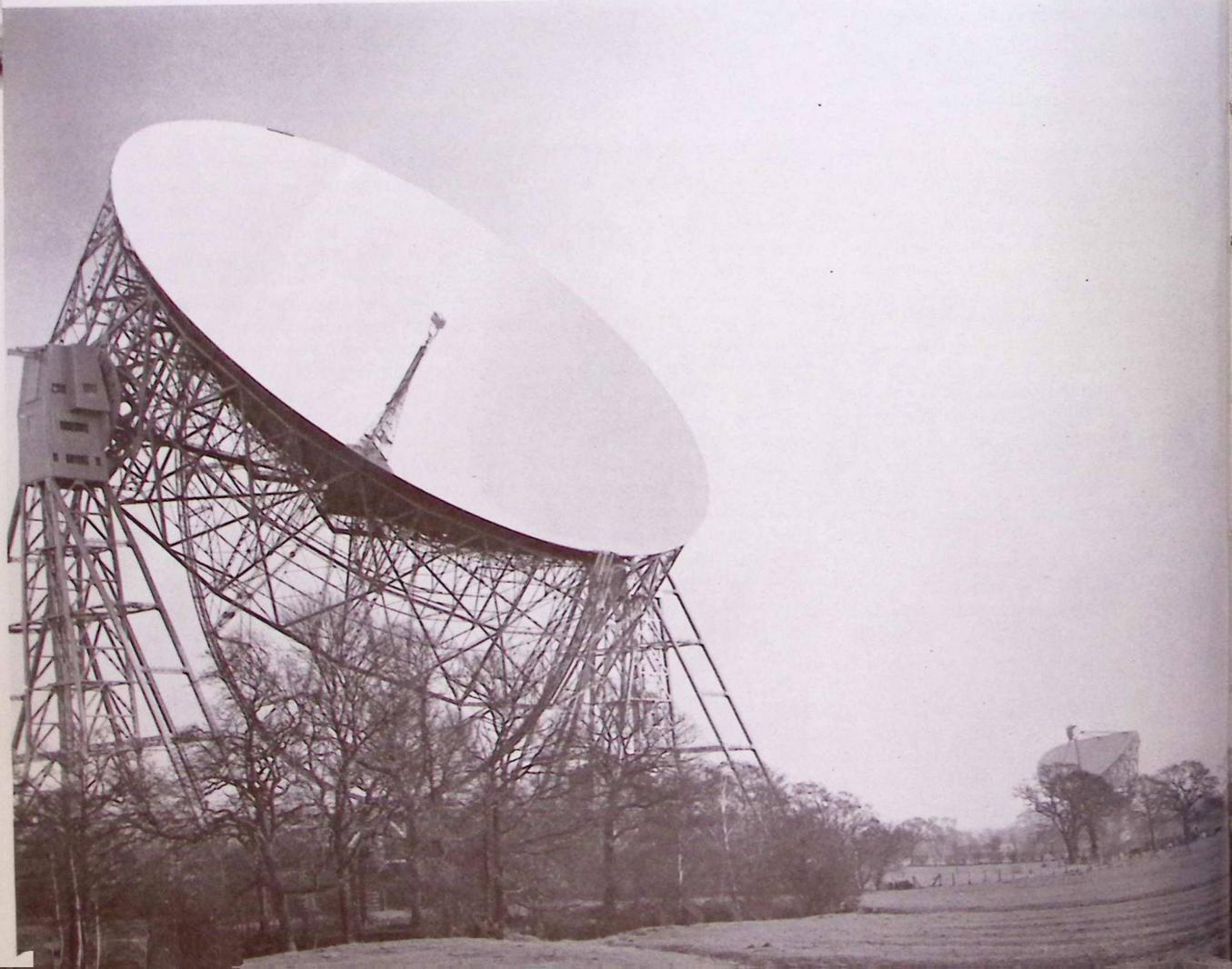
Le Conseil de la Recherche Scientifique (SRC) de Grande-Bretagne a récem-

ment annoncé qu'il allouerait à l'Université de Manchester, dans le nord-ouest de l'Angleterre, la somme de 45.000 livres pour contribuer aux frais d'une étude pour un nouveau radiotélescope. Ce dernier, qui s'appellera Mark V, aura peut-être un diamètre de 122 mètres. Il comprendra un réflecteur parabolique entièrement orientable d'un type analogue à celui de 76 m de Jodrell Bank. Lorsqu'il sera termi-

né, Mark V pourra servir soit seul, soit associé aux télescopes de Jodrell Bank, pour effectuer des recherches sur le début de l'histoire et l'évolution de l'univers, des étoiles, des galaxies et des systèmes planétaires.

La construction de radiotélescopes aussi perfectionnés permet à la Grande-Bretagne de rester à l'avant-garde des recherches dans ce domaine passionnant et à évolution rapide.

Le radiotélescope de Jodrell Bank, dans le nord de l'Angleterre, le plus grand radiotélescope orientable du monde. Son antenne a un diamètre de 76 m. et pèse 750 tonnes. Le poids total du télescope est 2.000 tonnes. Il sert principalement aux recherches fondamentales en radio-astronomie et à d'autres recherches comprenant la poursuite des satellites et des sondes spatiales.



Le 29 octobre prochain  
à Ohain

## Chasse à Courre

par Ch. HEMELEERS

La première messe avec trompe de chasse eut lieu, en Belgique, en 1882. A cette époque les chiens accompagnaient les chasseurs à l'église et c'est au milieu du ronflement des orgues, de l'aboïement des chiens, des sonneries de cors, que se célébrait l'office. A l'issue de la cérémonie, le clergé bénissait les chiens pour les préserver de la rage.

C'est ce que nous dit Mr J. Ricker en nous conviant à cette démonstration de vénerie qui suivra la messe de saint Hubert, patron des chasseurs. Nous y verrons tout l'art de chasser avec une meute et des cavaliers sans s'aider d'armes à feu: tout le noble art de la vénerie.

Encore, aujourd'hui, nous suivrons les détails d'une prestigieuse chasse à courre, tels qu'ils furent fixés, sous Louis XV, par le grand Maître qu'était le Marquis de Dampierre.

A 9h45 au signal du Maître d'équipage, les sonneurs feront retentir, aux environs de l'église de Ransbèche, la première Fanfare ralliant les cavaliers des environs pour la cérémonie. Dans le cadre sylvestre d'Ohain, les gardes forestiers tout habillés de vert pénétreront dans l'église pour la cérémonie religieuse honorant saint Hubert. Les morceaux de musique pour trompe destinés à la messe retentiront alors... appréciés par les connaisseurs. A l'offertoire, les piqueurs en rouge présenteront au clergé un faisan, rappel de l'ancienne coutume de la dime.

A l'issue de la cérémonie les cavaliers défilent devant le parvis de l'église pour recevoir du prêtre la bénédiction de la Saint-Hubert et le pain béni. C'est alors que retentira « le Réveil — la sortie du chenil — l'arrivée au rendez-vous ». Les présentations se feront au maître d'équipage, qui donnera si-

gne aux sonneurs de cors pour « le départ » dans les environs immédiats. Au préalable, un piqueur aura tracé une piste avec du gibier égorgé pour maintenir la chasse aux environs des spectateurs à pied.

Un piqueur précédera la meute avec un limier au flair réputé, attaché par une mince cordelette « le trait », qui le tient à un petit harnais « la botte ». Il s'en va de-ci de-là, jusqu'à ce que son odorat lui indique le passage du gibier; il tire nerveusement sur son trait; cela se nomme « faire le bois ». Le piqueur retourne alors à l'endroit de rendez-vous: on y sonne « le réveil »; aussitôt les valets vaquent aux préparatifs de la chasse, meute et chevaux se rendent en fanfare à l'endroit déposé. On sonne le « départ », on chevauche au trot, puis au galop... on découple les chiens, tout le monde suit la meute. Le gibier quitte le bois et passe en plaine « le débouché » résonne, puis la fanfare excitante « la plaine » car ici, rien n'arrêtera la course générale; la chasse va au grand train, il y a émulation entre les veneurs pour arriver le premier à la rentrée du gibier en forêt. On sonne « le lancé ». Le gibier est rusé, fait des bonds dans tous les sens, retrouve ses congénères. La fanfare « animaux en compagnie » résonne aux cors... La meute s'égare, voici la fanfare « le défaut », on retrouve la piste, c'est « la vue » ou « le vol ce l'est » encore « le changement de forêt ». La bête se jette à l'eau « le bat l'eau », à bout de force « la boiteuse »: mais un cavalier tombe « la culbute ».

A bout de force, le cerf, par exemple, ralentit; les chiens vont l'appréhender au corps, lui, voyant sa fin proche est aux abois, écarte les chiens qui l'insultent de trop près, prévient les coups qu'on veut lui porter, à coup d'andouil-

ler (ses bois).

Il étourdit, brise, éventre: il n'est pas rare de voir une dizaine de chiens mis hors de combat. Et le maître d'équipage, évidemment, désireux de conserver les chiens intacts, saisit l'intervalle où le cerf repose de sa rage, pour lui plonger son couteau entre les épaules et les piqueurs sonnent « l'hallali » ou la mort... Les veneurs applaudissent à grand bruit. Tous entourent l'animal à présent; un cavalier lui coupe le pied droit et vient l'offrir, pour lui rendre hommage, à une personne de marque désignée par le maître d'équipage, la fanfare retentit « les honneurs du pied ». Le piqueur enlève les entrailles de la bête, entouré de toute la meute dominant de la voix autour de lui; il les lance en l'air, donnant enfin la récompense promise à ceux qui l'ont bien méritée... on sonne « la curée ».

C'est maintenant, le retour au village, les sonneurs donnent une marche triomphale sur un air de bravoure; hommes, chiens, chevaux oublient leurs fatigues et les efforts par lesquels ils ont acheté la victoire. En groupe ils pénètrent dans le village, le droit d'être satisfaits. En effet, si le gibier avait eu le bonheur de s'échapper, quelle perspective décourageante... Honteux, les chasseurs se dispersent alors, rentrent chacun de leur côté, poursuivent des recherches vaines, lassantes, aussi pour chevaux et chiens. Mais ce ne sera pas le cas cette année à Ohain. Une joyeuse « rentrée au chenil » résonnera, suivie des « Adieux des maîtres » qui signifiera qu'on se quitte, pour aller après cette chasse se retrouver au joyeux festin.

Ce sera l'habituel repas de chasse, bien connu ici: le Méchoui et le couscous auquel tous les assistants auront part, dès midi.

# IL EST BON DE SAVOIR QUE ...

## Cotisations pour 1968 : 150 F.

De manière à éviter le désagrément d'une interruption dans la livraison de notre périodique, nous prions instamment nos affiliés de bien vouloir songer, dès à présent, à renouveler leur cotisation en versant, avant le 15 décembre prochain, la somme de 150 F. (pour l'étranger: 170 F) au C.C.P. 3857.76 de la Fédération Touristique du Brabant.

Nous rappelons, par la même occasion, à nos membres qu'il leur est toujours loisible, comme par le passé, de souscrire un abonnement combiné, formule avantageuse qui leur assure le service simultané des deux éditions (française et néerlandaise) de notre revue. A cette fin, il leur suffit de verser la somme de 250 F (pour l'étranger: 290 F) à notre C.C.P. 3857.76.

Merci d'avance.

## Nos membres sont conviés à Capelle-Saint-Ulric et à Bekkerzeel le 22 octobre prochain

*Dimanche 22 octobre 1967.* — Conférence-promenade dans la région de Capelle-St-Ulric-Bekkerzeel. Réunion à la gare des autobus, rue du Progrès. Départ en bus pour *Capelle-St-Ulric*, à 14 h 30 précises.

*Programme:* Visite aux curiosités historiques de Capelle-St-Ulric.

*Eglise* datant de 1618 - chœur du XVI<sup>e</sup> siècle - tableau du maître-autel, le Christ et la Madeleine, attribué à De Crayer - curieuses pierres tumulaires accolées au mur de l'église, spécimens exceptionnels d'époque rappelant le souvenir des Fourneau et de Charles l'Espinoy, ex-seigneurs du village. Dans le cimetière curieuse tombe de Christian Modest (ex-roi des gitans). *Le château* de Nieuwermolen, appartenant présentement au vicomte de Ghelincx Vaernewyck, a conservé son bel aspect seigneurial. Nieuwermolen était

un fief de la seigneurie de Capelle-St-Ulric. Le château est resté tel qu'il a été bâti par Louis Verreycken, personnage influent au temps d'Albert et Isabelle.

*Le petit castel*, ex-demeure de Roland de Lassus, célèbre musicien montois (1520-1594).

Puis ce sera la visite de *Bekkerzeel* avec la demeure historique que constitue la cure où se tint l'entrevue, au cours de laquelle l'avocat Vonck confia au général Vander Mersch, le commandement des troupes de volontaires qui firent la Révolution brabançonne (30 août 1789).

Retour en bus à Bruxelles, au départ de Zellik (Molenberg).

Pilote-Délégué E. DEGET

Membre de la Fédération Touristique

## Des cours sur la technique de la céramique, de la vannerie, du travail du bois et de la reliure seront donnés dès octobre à Bruxelles

Ceux qui souhaitent apprendre la céramique, le travail du bois, la vannerie ou la reliure, auront l'occasion de suivre, dès le mois d'octobre prochain les cours donnés dans les ateliers Empain de l'avenue Franklin Roosevelt, sous la direction d'instructeurs de Pro Juventute. Les ateliers sont installés dans la Résidence Empain, 67, avenue Franklin Roosevelt, à Bruxelles 5. Tél. (02)48.35.39.

Ces cours de travaux manuels sont ouverts à tous les adultes qui recherchent une occupation distrayante de leurs loisirs, aiment se retrouver en une atmosphère amicale, ou désirent mettre leurs capacités au service d'une collectivité. A cette fin il suffit d'assister à un cycle de 16 séances, à raison de deux heures par semaine, selon l'horaire suivant:  
*Céramique:* les lundis, mardis ou jeudis de 15 à 17 h ou de 17 h 15 à 19 h15. les vendredis de 17 h 15 à 19 h 15.

*Vannerie:* les mardis de 15 à 17 h ou de 17 h 15 à 19 h 15.

*Bois:* les jeudis de 15 à 17 h ou de 17 h 15 à 19 h 15.

*Reliure:* les vendredis de 15 à 17 h ou de 17 h 15 à 19 h 15.

Début de la nouvelle session de cours: le lundi 2 octobre 1967. Les cours sont suspendus le 1er novembre et du 24 décembre au 6 janvier.

Participation aux frais d'atelier, y compris les matériaux employés: 800 frs, à verser au CCP n° 97.60.08 de Monsieur Louis Empain 67, avenue Franklin Roosevelt, Bruxelles 5.

Après le premier cycle de 16 séances, la possibilité est offerte aux participants de continuer leurs travaux de céramique, de bois, de vannerie ou de reliure, en s'inscrivant à « l'atelier libre », ouvert selon l'horaire suivant:

*Céramique:* les mercredis de 17 h 15 à 19 h 15.

*Bois, vannerie et reliure:* aux jours et heures de cours.

Participation aux frais: 400 francs pour une carte donnant droit à 16 séances pouvant être réparties sur un an (Prix des matériaux non compris).

Les élèves ont, en outre, l'occasion de faire partie du « Club soleil levant ». Celui-ci organise des réunions amicales les mardis ou jeudis soirs: exposés de questions diverses par des spécialistes (arts, littérature, musique, problèmes éducatifs ou sociaux, *vocation de Bruxelles en tant que ville d'Art ou de rencontres*, etc.) projection ou films, repas froid par petits groupes. (Participation aux frais: 80 francs par soirée). Ce Club organise aussi des séjours familiaux ou individuels dans les installations récréatives aménagées à Profondeville et à Rosas (Costa Brava).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Pierre Deryhon, 67, avenue Franklin Roosevelt, à Bruxelles 5. Tél. (02) 48.35.39.

## La Ville d'Aarschot organise son 4e Prix de Peinture

L'Administration communale d'Aarschot et l'Académie des Beaux-Arts organisent le 4e Prix de Peinture de la ville,

# IL EST BON DE SAVOIR QUE ...

qui est ouvert à tous les artistes belges, âgés de moins de 50 ans.

Pour y participer, il convient d'envoyer trois tableaux (source d'inspiration libre), entre le 1er et le 15 octobre 1967, à l'Académie des Beaux-Arts, 24, rue de l'Hôpital, à Aarschot.

Le droit d'inscription est fixé à 50,— frs (à virer, avant le 30 septembre 1967, au C.C.P. n° 4524.86 de M. Bos, 69, rue de l'Hôpital, à Aarschot).

Les œuvres des concurrents seront exposées à l'Académie des Beaux-Arts, d'Aarschot.

Il sera attribué 4 prix dont les montants se répartissent comme suit: premier prix: 6.000 frs; deuxième prix: 1.000 frs, troisième et quatrième prix: 500 frs.

## Le Musée communal d'Aarschot vient de rouvrir ses portes

A la suite de la nomination de M.A. Paessens, en qualité de conservateur du Musée communal de Folklore et d'Ethnographie d'Aarschot, les riches collections de cette institution sont à nouveau accessibles au public, tous les dimanches dans la matinée, de 10 à 12 heures.

En dehors de ces jours et heures, le conservateur se tient également à la disposition des visiteurs, sur simple demande écrite adressée quelques jours avant la date fixée pour la visite.

## Plusieurs Brabançons figurent parmi les lauréats du concours interscolaire BP Belgium 1967

La société BP Belgium organise annuellement depuis 1953 un Concours Interscolaire sous le patronage du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture et avec la collaboration du Secrétariat National de l'Enseignement Catholique.

Ce concours consiste en une dissertation sur un important thème d'actualité. Dans le cadre de l'Année Internationale du Tourisme, le thème choisi pour 1967 fut le suivant:

« Le tourisme gagne chaque année en ampleur. Sans en négliger les incidences économiques évidentes, montrez-en les effets sociaux et culturels. Le tourisme est-il aussi de nature à favoriser la paix dans le monde? »

Dès le début, cette épreuve nationale (enseignement officiel et libre des deux régimes linguistiques) a connu un succès qui s'est amplifié constamment. Lors de la première édition 2.500 élèves s'inscrivirent. En 1962, le nombre de concurrents s'éleva à 10.000 alors que, deux années plus tard, le chiffre de 20.000 fut atteint pour la première fois. Le problème du tourisme rassembla 24.467 étudiants (10.765 issus de l'enseignement officiel et 13.702 élèves de l'enseignement libre) représentant au total 424 écoles.

Ces chiffres sont d'autant plus importants que la participation se limite, dans ses grandes lignes, aux deux classes supérieures de l'enseignement moyen, normal et technique. Il incombait au jury d'attribuer douze bourses de voyage de deux semaines en Grande-Bretagne, ainsi que d'autres récompenses.

Depuis 1963, l'Institut Belge d'Information et de Documentation (INBEL) prête également sa collaboration au concours par l'octroi de prix supplémentaires.

### Prix

Les prix suivants sont attribués:  
— 12 bourses de voyage de deux semaines en Grande-Bretagne;  
— 12 diplômes d'excellence avec médaille d'or;  
— 40 médailles d'or;  
— 40 accessits.

La répartition de ces prix se fait de manière égale entre les deux régimes linguistiques et les deux secteurs d'enseignement, officiel et libre.

*Bourses de voyage*  
*Enseignement libre*  
SADZOT Bernadette,  
103, rue Béchuron, CHENEE (Liège).  
LOTZ Christiane,  
4, avenue du Centaure, WOLUWE-ST-

LAMBERT, de l'Ecole normale « Mater Dei » à WOLUWE-ST-LAMBERT.  
UYTTENHOVE Godelieve,  
55, rue des Confédérés, BRUXELLES 4,  
du Lycée de la Retraite du Sacré-Cœur  
à BRUXELLES 4.

VAN DER PERRE Myriam,  
Kasteelstraat 13, LONDERZEEL,  
du Technisch Instituut der Ursulinen à  
ONZE-LIEVE-VROUW-WAVER.  
MINNEBO Laura,  
Grote Plaats 44, LOTENHULLE.  
BROOS Rita,  
Oude Tiensebaan 34, BEKKEVOORT,  
du Heilig Hart Instituut, Middelbare  
Normaalschool à HEVERLEE.

### Enseignement officiel

NEYS Robert,  
37, rue de la Faille, LIEGE.  
LEROY Maryvonne  
171, rue Paucras, PRY-lez-WALCOURT.  
DETRE Guy,  
23, avenue Jules Colle, WATERLOO, de  
l'Athénée royal à BRAINE-l'ALLEUD.  
MONTENS Johan,  
Rudolfstraat 52, ANTWERPEN,  
DE BAERDEMAEKER Eric.,  
Sint-Jacobsnieuwstraat 4, GENT.  
VALCKE Linda,  
Torhoutsesteenweg 227, OOSTENDE.

### Diplômes d'excellence avec médaille d'or

#### Enseignement officiel

VANDEWALLE Colette,  
35, Chemin des Deux Maisons, BRUXELLES 15, de l'Athénée royal à WOLUWE-SAINT-LAMBERT.  
PERE Daniel,  
14, rue César Depaape, QUAREGNON.  
DOGUET Philippe,  
28, avenue Nouvelle, ETTERBEEK, de  
l'Athénée royal à ETTERBEEK.  
MINNE Frank,  
Marie-Josélaan, 25 Berchem (A.).  
DECRAEMER André,  
Kaaskerkestraat 53, DIKSMUIDE.  
AERS Josiane,  
Sportstraat 7, BREDENE.

#### Enseignement libre

GERARD Renée,  
rue Montagne-aux-Vents, TIRLEMONT,  
de l'Institut de la Providence à JO-  
DOIGNE.

# IL EST BON DE SAVOIR QUE ...

DONNAY Nicole,  
436, rue Saint-Gilles, LIEGE.  
BOURDOUX Nicolas,  
7, rue Théodore Schwann, LIEGE.  
VAN GOETHEM Agnes,  
Zillebeek, 46, BEVEREN (Waas).  
CUSTERS Nancy,  
Gazometerstraat 55, HAMME (a/Durme).  
VAN NUFFEL Julia,  
Veerstraat 24, MOERZEKE-KASTEL.

## Prix de fidélité

Afin de récompenser la participation fidèle des établissements scolaires au concours, il a été créé en 1959 un prix d'assiduité.

Il est décerné à l'école de chacun des deux réseaux d'enseignement — officiel et libre — qui au cours d'une période de 5 ans, a participé le plus régulièrement au concours et dont les élèves ont obtenu le plus de succès.

Le prix de 1967 s'étend sur la période quinquennale 1962-1966.

Dans l'enseignement officiel le jury a partagé le prix entre les deux établissements ayant obtenu le même nombre de points, notamment:

le Koninklijk Atheneum d'Ostende et la Stedelijke Normalschool voor Onderwijzeressen de Gand.

Dans l'enseignement libre le prix a été attribué au Collège St-Michel d'Etterbeek.

## La veillée de la Saint-Jean à Ohain a connu un franc succès

Les prévisions les plus méticuleuses furent tributaires jusqu'à la dernière minute de la réponse du public et de la menace de pluie... Mais, heureusement, dès 20 heures, quelque 800 invités s'amènèrent, accueillis par Marius, le géant de Gaillémard qui faisait les honneurs comme il pouvait. En titubant, bien sûr... Au lieu de haut-parleurs tapageurs, un petit orgue de barbarie

était poussé par un groupe de gitanes, y compris le petit singe, et les menaçants avec leurs timbales. Cela plut à souhait à petits et grands.

Une buvette pittoresque entourait l'arbre central de la plaine de jeux à inaugurer pour les jeunes. Les hot-dogs étaient prêts à subir l'assaut de la soirée. Bien vite, les sièges prévus furent occupés... qu'importe, on pouvait s'asseoir à même le sol autour d'un podium de fortune. Il faisait encore clair et les chorales débutèrent: la Guiterelle de Rixensart, l'Op Chaidi de Bruxelles, les No One's Way folk singers, la Maillibotte de Nivelles, les Cornemuses Scots Guards Pipes d'Anvers...

Des danses bretonnes entraînèrent enfin une farandole devant le char de ferme près de l'estrade.

Le temps avançait en s'obscurcissant... les groupes de jeunes quittaient les talus verdoyants pour rejoindre le bûcher, dressé tout au milieu, sommé d'une sorcière en papier. Oh! bien humoristique pour ne pas trop évoquer les souvenirs de sorcellerie d'antan — car Ohain connu naguère, dit-on, deux de ces braves brûlées vives — non, non celle-ci faisait penser plutôt à Neptune émergeant non plus de la mer, mais d'un tas de bois...

De ravissantes petites « macrales » en poupées, cavalant sur leurs balais, étaient présentées aux participants comme souvenirs de la soirée; avec également pour les amateurs, des fers à cheval, porte-bonheur, enrubannés et fleuris...

Mais, c'en était trop d'attendre la fameuse flamme apparaître au bûcher.

L'objectif de la veillée. Une fusée partit alors déchirant l'air, pour signaler aux cavaliers le départ. Il était 22 heures; les chevaux se mirent au trot majestueusement, depuis un des nombreux chemins creux d'Ohain, où ils piaffaient. Et dans le crépuscule, qui était devenu la nuit, les torches vacillantes apparurent dans le lointain...

Le portique d'entrée, orné de lampions, comme seule lumière dans la plaine, frémit au passage des huit cavaliers d'élite, dominant leur monture devant la foule excitée et les torches effrayant

les chevaux. Imperturbables, ils accomplirent un carrousel autour du bûcher, et, alors, dans le silence revenu, une cavalière jeta sa torche au bon endroit et une gigantesque flamme s'alluma dans la nuit. Au sol, les lueurs multicolores des feux de bengale créèrent un halo mystérieux dans lequel les cavaliers reprirent leur ronde remarquable. La foule doit s'écarter ensuite pour le départ des chevaux, les applaudissements crépitaient de toute part, le feu aussi, à présent. Celui de la Saint-Jean devant l'église dont le clocher préside le spectacle, embrasé lui aussi, rougeoyant comme les visages de tous les spectateurs qui apparaissent tout autour de l'immense feu de camp.

Farandoles et feux d'artifice achevèrent les réjouissances dans la liesse générale...

C'était la récompense des efforts généreux du comité, dont le but n'était certes pas de ressusciter les saturnales d'autrefois, mais d'atteindre par cette ambiance joyeuse de chant et de danse un but philanthropique: aider l'équipe d'entraide de la région et son service social.

## L'Hôtel de ville de Bruxelles peut être visité aux jours et heures ci-après :

**En semaine** (du lundi au vendredi) : de 9 à 16 heures pendant la saison d'hiver (du 1er octobre au 31 mars).

- de 9 à 17 heures pendant la saison d'été (du 1er avril au 30 septembre).

**Les samedis, dimanches et jours fériés** : le matin seulement, de 10 à 12 heures.

**Jours de fermeture** : le 1er janvier, le 1er mai, les 1er et 11 novembre ainsi que le 25 décembre.

## Les institutions culturelles du quartier des Arts



En juin dernier, la presse a annoncé la constitution, sous la présidence d'honneur de S.A.R. le Prince de Liège, de l'a.s.b.l. « Quartier des Arts ». L'association s'est donné pour but de défendre, de valoriser et de promouvoir, sur le plan de l'urbanisme et de la vie culturelle et touristique, le quartier compris entre le Parc royal, le Sablon et le Cantersteen. Ce quartier offre, outre les ensembles architecturaux du Parc, de la place Royale, du Mont des arts et du Sablon, une concentration remarquable d'institutions culturelles.

A son programme d'activités, l'association a inscrit, entre autres, la publication d'une série de monographies sur le quartier. Nous avons le plaisir de présenter au public la première de celles-ci, qui paraît grâce à l'aimable concours de la Fédération touristique du Brabant. Il s'agit d'un essai de description synoptique des institutions culturelles de la zone, destiné à fournir au public le maximum de renseignements pratiques sous une forme aussi claire et concise que possible.

Herman LIEBAERS

Conservateur en chef de la Bibliothèque royale  
Membre du Conseil d'administration de  
l'a.s.b.l. « Quartier des Arts »

## GENÈSE DU QUARTIER DES ARTS

Au XI<sup>e</sup> siècle, les comtes de Louvain, futurs ducs de Brabant, préférèrent à leur antique demeure de l'île Saint-Géry le site plus élevé du Coudenberg. Sur un replat de la rive droite de la Senne, dominant la vallée, fut érigé un château, d'abord forteresse, puis palais et bientôt centre d'un quartier. En effet, attirés par la Cour, surtout lorsque Bruxelles devint une des principales résidences princières et siège du gouvernement des Pays-Bas, les grands seigneurs firent construire leurs hôtels à proximité du palais. La première des anciennes divisions administratives, dénommée « quartier de la Cour », et ses voisines immédiates, groupèrent de la sorte nombre de résidences somptueuses rivalisant d'élégance avec la Cour. A plusieurs siècles d'intervalle, il est intéressant de constater une concentration analogue dans

cette partie de la ville. Il ne s'agit certes plus d'hôtels seigneuriaux, mais de grandes institutions culturelles et d'organismes de recherche, dont le rapprochement facilite les relations et les échanges fructueux. Revendiquer l'exclusivité de la fonction intellectuelle pour ce quartier de Bruxelles serait aussi erroné qu'injuste envers les différents centres disséminés dans la ville et les faubourgs mais il est évident que seul le « quartier des Arts » rassemble en une modeste superficie un éventail aussi riche de possibilités culturelles. Il est en outre remarquable que cette partie de la cité ait attiré une importante concentration d'institutions financières.

Par son site accidenté, le quartier a posé maints problèmes d'aménagement. Le versant de plateau à pente assez raide, fortement disséqué par les ruisseaux qui l'entaillent, présente, de plus, un sous-sol meuble exigeant drainage et soutènement pour les grands travaux de construction. Les différences de niveau ont été vaincues diversement; à la pente forte, dure aux chevaux, de l'ancien Steenweg, tronçon de la route des Flandres, et de la rue de Namur, ou aux escaliers près du palais des Beaux-Arts, et aux réalisations modernes de la galerie Ravenstein et de la Gare centrale, s'opposent les rues dessinant une vaste courbe, telles la rue Ravenstein et la rue Lebeau, solution la plus aisée pour un trafic intense. Car ce quartier fut toujours extrêmement animé. Rues élégantes et belles demeures voisinaient avec des ruelles et impasses surpeuplées et mal aérées. Les travaux d'embellissement entrepris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour débayer les ruines du palais du Coudenberg, incendié en 1731, donnèrent naissance à ce magnifique ensemble architectural que forment la place Royale et le quartier du Parc. Mais ces réalisations ne changèrent rien au contraste dont nous parlions plus haut. Celui-ci s'accroît encore au XIX<sup>e</sup> siècle, par suite de l'accroissement considérable de la population. Cette même opposition entre vastes espaces libres et îlots de constructions serrées se retrouve près du Sablon, alors que vers le centre, l'occupation du territoire est partout dense. Le site du Sablon groupe, autour de l'église Notre-Dame-des-Victoires, joyau de l'art gothique, une place aux maisons anciennes et un square Renaissance, chef-d'œuvre de l'architecture de la fin du siècle dernier.

Le réseau de venelles pittoresques et insalubres s'étendant au bas de la place Royale disparut dans l'immense chantier du chemin de fer de la jonction. Ces travaux modifièrent entièrement l'aspect de la ville, laissant subsister longtemps des terrains vagues, donnant naissance à des réalisations temporaires, parfois fort heureuses, tel le Mont des arts, si vitupéré à sa création en 1910 et tant regretté lors de son remplacement par l'actuel complexe en voie d'achèvement. Le Mont des arts constitue ainsi le troisième et dernier ensemble architectural de notre quartier.

Toute cette partie de la ville est gagnée par le phénomène général de la « city ». Les immeubles administratifs, banques, institutions scientifiques et artistiques occupent une grande partie de la superficie. Nombreuses sont les maisons de commerce ne faisant plus fonction d'habitation permanente. La population résidente est devenue extrêmement faible. Si la Gare centrale voit passer chaque jour des dizaines de milliers de travailleurs, formant une active population diurne, le soir, l'animation se circonscrit autour des salles de spectacles, de concerts et de conférences. D'autre part, l'implantation inconsidérée d'immeubles modernes dans le quartier risque de faire perdre à celui-ci tout caractère.

Puisse l'initiative à laquelle est due la présente brochure contribuer à préserver et à réanimer « le quartier des Arts ».

Lisette DANCKAERT  
Chef de travaux à la Bibliothèque royale de Belgique

## ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME<sup>1</sup>

### ADRESSE

78, galerie Ravenstein, Bruxelles 1.  
Tél. 12 11 46 - 11 51 49.  
C.C.P. n° 643 08 (Archives générales du Royaume — Recettes).  
Société générale de Banque: compte n° 80 633 (Commission administrative du patrimoine des Archives).

### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

Les Archives générales du Royaume ont pour mission de recueillir la documentation relative à l'histoire nationale et de la mettre à la disposition de la recherche scientifique. L'arrêté royal du 12 décembre 1957 concernant l'exécution de la loi du 24 juin 1955 relative aux archives, détermine les modalités selon lesquelles s'opèrent les dépôts et transferts d'archives.

Il existe, outre les Archives générales du Royaume à Bruxelles, 12 dépôts des Archives de l'Etat en province et 2 dépôts auxiliaires. Chaque dépôt d'archives possède une salle de lecture réservée à la consultation des documents par les chercheurs et une bibliothèque spécialisée contenant des ouvrages de référence généraux et particuliers traitant de diverses disciplines relevant des sciences humaines. Chaque dépôt est doté également d'un atelier de photographie et de restauration d'archives.

### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Etablissement scientifique du ministère de l'Education nationale et de la Culture (A.R. du 21 avril 1965; Moniteur belge du 15 mai 1965).

### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Direction: M. Et. Sabbe, archiviste général du Royaume.  
Commission administrative du patrimoine: l'Archiviste général du Royaume, président ex officio; M. C. Wyffels, secrétaire; le directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, MM. L. Collard, Gillon, Comte J. Pirenne et J. Vannérus, membres.

### ACTIVITÉS

Communication de documents dans les salles de lecture, renseignements divers;  
Organisation d'expositions;  
Service de reproductions photographiques, service de reproduction de sceaux en céramique;  
Service éducatif.

### PUBLICATIONS

Publication d'inventaires d'archives au fur et à mesure de leur rédaction, ainsi que des catalogues des expositions organisées sous les auspices des Archives générales du Royaume.

### RELATIONS PUBLIQUES

Visites guidées de l'exposition permanente de documents relatifs à l'histoire nationale et des expositions temporaires.

### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Les Archives générales du Royaume et les Archives de l'Etat en province reçoivent ensemble annuellement environ 25.000 chercheurs.

### BÂTIMENTS

Bâtiments des Archives générales du Royaume à Bruxelles, en cours de construction dans le complexe du Mont des arts.

### CONDITIONS D'ACCÈS

Les diverses salles de lecture sont accessibles gratuitement à tous, sur production de pièces d'identité et établissement d'une fiche individuelle lors de la première fréquentation.

Les Archives générales à Bruxelles et les Archives de l'Etat dans les provinces sont accessibles tous les jours ouvrables, y compris le samedi. Les salles de lecture sont fermées le 1<sup>er</sup> janvier, le lundi de Pâques, le 1<sup>er</sup> mai, le jour de l'Ascension, le lundi de Pentecôte,

<sup>1</sup> Les institutions sont classées dans l'ordre alphabétique. Lorsque plusieurs institutions ont leur siège dans le même bâtiment, les notices descriptives ont été réunies sous le nom du bâtiment occupé par ces institutions.

le 21 juillet, le 15 août, les 1<sup>er</sup>, 2, 11 et 15 novembre, les 25 et 26 décembre.

La salle de lecture des Archives générales du Royaume à Bruxelles est ouverte de 9 à 18 heures sans interruption.

## BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE



### ADRESSE

4, boulevard de l'Empereur, Bruxelles 1.  
Tél. 13 61 80; telex: 21157  
C.C.P. n° 505 47 (Bibliothèque royale de Belgique, Recettes) et 421 30 (Commission administrative du patrimoine de la Bibliothèque royale de Belgique)

### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

La Bibliothèque royale est à la fois la bibliothèque nationale et la bibliothèque scientifique centrale de Belgique. En tant que bibliothèque nationale, elle a pour mission d'acquérir et de conserver les livres, manuscrits ou imprimés, produits en Belgique. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1966, toute la production imprimée belge y est déposée en vertu de la loi du 8 avril 1965. En dehors des manuscrits et des imprimés, la Bibliothèque royale groupe des collections de cartes et plans, d'estampes et dessins, de monnaies et médailles, de planches gravées, appartenant à l'Etat belge et qu'elle enrichit régulièrement. En tant que bibliothèque scientifique centrale, la Bibliothèque royale s'efforce de réunir un choix encyclopédique des principales publications scientifiques étrangères.

Des salles de lecture générales sont destinées à la consultation des ouvrages imprimés courants, des périodiques de l'année en cours et des journaux. Des salles de lecture spéciales sont réservées respectivement à la consultation des ouvrages acquis par le dépôt légal, des documents officiels, des manuscrits, des livres précieux, des livres musicaux, des cartes et plans, des estampes et dessins, des monnaies et médailles. Des centres de documentation spécialisés sont à la disposition des lecteurs dans les domaines suivants: sciences et techniques, bibliographie africaine, études américaines, traductions hors commerce de textes scientifiques et techniques et ouvrages scientifiques en langues difficilement accessibles. Le Musée de la littérature conserve les archives de la littérature française de Belgique, surtout depuis 1830.

### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Etablissement scientifique du ministère de l'Education nationale et de la Culture (arrêté royal du 21 avril 1965, Moniteur belge du 15 mai 1965).

### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Conseil: MM. C. Bronne, président, J. Bartier, secrétaire, R. P. M. Coens, J. Haesaert, J. Hanse, L. Massart et A. Severyns, membres.  
Commission administrative du patrimoine: le Conservateur en chef, président ex officio, M. F. Schauwers, secrétaire, le directeur général de la Recherche scientifique, le comte de Launoit, MM. J. De Reuck, A. Van Acker, le baron L. van Bogaert.  
Direction: M. Herman Liebaers, conservateur en chef.

### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

Centre national d'archéologie et d'histoire du livre;  
Centre national d'histoire des sciences;  
Centre belge d'étude de la latinité médiévale;  
Centre d'études et de documentation byzantines;  
Centre interuniversitaire de droit romain;  
Bibliotheca Belgica;  
Société des bibliophiles et iconophiles de Belgique;  
Société royale de numismatique de Belgique;  
Association des archivistes et bibliothécaires de Belgique.

## ACTIVITÉS

Communication d'ouvrages dans les différentes salles de lecture;  
Renseignements bibliographiques;  
Organisation d'expositions;  
Service de reproduction photographique.

## PUBLICATIONS

Bibliographie de Belgique. Liste mensuelle des publications belges ou relatives à la Belgique acquises par la Bibliothèque royale de Belgique. (Prix de l'abt annuel: 250 F);  
Liste sélective d'acquisitions récentes de publications étrangères. (gratuit sur demande);  
Bulletin intérieur (gratuit sur demande);  
Publication du Guide du lecteur, de catalogues d'exposition et de fonds spéciaux, travaux bibliographiques et études se rapportant aux collections (liste des publications sur demande);  
Rapport annuel (gratuit sur demande).

## RELATIONS PUBLIQUES

Communiqués, dépliant, affiches, visites guidées.

## NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Plus ou moins 160.000 lecteurs par an;  
Plus ou moins 30.000 visiteurs des expositions.

## BÂTIMENTS

Bâtiment central, construction en cours (pose de la première pierre: 1954); architectes: Houyoux (+), Diongre (+), R. Delers, J. Bellemans; Cabinet des Estampes: appartements de Charles de Lorraine (XVIIIe siècle); architectes: Fautle et L. Dewez);  
Chapelle de Nassau (début XVIe siècle).

## CONDITIONS D'ACCÈS

La carte d'admission est délivrée à tout Belge et à tout étranger résidant en Belgique, âgé de 21 ans au moins, sur production de pièces d'identité et moyennant la remise d'une photo et le paiement d'un droit annuel de 20 F. Les visiteurs étrangers peuvent obtenir, sur présentation de recommandations, une carte d'admission temporaire.  
La Bibliothèque est accessible au public tous les jours ouvrables. Elle est fermée du dimanche des Rameaux au lundi de Pâques inclusivement, le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai, le jour de l'Ascension, le lundi de Pentecôte le 21 juillet, le 15 août, les 1<sup>er</sup>, 2, 11 et 15 novembre, les 25 et 26 décembre.  
Les salles de lecture générales (imprimés, périodiques et journaux) sont ouvertes sans interruption de 9 à 21 heures (le samedi, de 9 à 19 heures). Les salles de lecture spéciales sont ouvertes de 9 à 12 et de 14 à 17 heures. La salle des expositions temporaires est ouverte tous les jours, de 10 à 18 heures, en période d'exposition.

## COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME



### ADRESSE

7, boulevard de l'Impératrice (Gare centrale), Bruxelles 1.  
Tél. 13 38 60 - 13 02 48.  
Adresse télégraphique: Beltourism.  
C.C.P. n° 50 56 (publicité, propagande, etc.), 597 28 (section française), 350 23 (section néerlandaise).

### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

Le Commissariat général au tourisme est un organisme d'Etat qui est responsable de la réalisation de la politique touristique. En vertu de cette mission, il déploie une activité double.

### 1. Il veille à l'organisation de l'infrastructure touristique en Belgique

par:  
La réglementation des hôtels, terrains de camping et agences de voyages;  
L'octroi de subsides aux maisons de vacances et autres organismes du tourisme social;  
L'octroi de subsides à des travaux en vue de l'amélioration de l'équipement hôtelier;  
L'octroi de subsides aux manifestations à caractère touristique;  
La coordination des efforts déployés par les autorités officielles et les organismes privés en matière de tourisme.

### 2. Il organise la propagande pour le tourisme belge en Belgique et surtout à l'étranger par:

L'impression et la diffusion de photos, de films, de brochures, de prospectus, d'affiches, etc.;  
L'organisation d'expositions et d'autres manifestations;  
La fourniture de documentation à la presse;  
L'organisation de voyages d'étude pour journalistes, l'aide aux cinéastes et aux reporters de la radio et de la télévision dans leur travail.

Le Commissariat général au tourisme est assisté dans l'accomplissement de cette tâche par le Conseil supérieur du tourisme et de l'hôtellerie (président, M. F. Monchy) et par le Conseil supérieur du tourisme social (président, M. R. Stiévenart), qui ont un rôle consultatif. Ils sont composés de représentants des diverses instances officielles, associations professionnelles et touristiques.

### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Service assimilé à une direction générale du ministère des Communications et des P.T.T., ressortissant au ministre-secrétaire d'Etat au Tourisme, créé par arrêté royal du 26 janvier 1939, modifié par les arrêtés royaux des 22 février 1951, 6 novembre 1953, 11 janvier 1955, 5 octobre 1960 et 12 septembre 1965.

### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Commissaire général: M. A. Haulot.  
Commissaire général adjoint: M. M. Six (a.i. M. L.R.A. Verheyden).  
Section études et propagande: M. L.R.A. Verheyden (a.i. M. J. Goffin).  
Section presse et relations publiques: M. J. Gyory.  
Section française: M. J. Honhon, directeur (a.i. M. H. Brouet).  
Section néerlandaise: M. Pensaert, directeur.

### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

Secrétariat de la Centrale belge des congrès;  
Secrétariat du Bureau international du tourisme social (B.I.T.S.);  
Secrétariat de la Semaine internationale du film touristique et folklorique;  
Secrétariat de la Biennale internationale de poésie de Knokke;  
Secrétariat de la Fédération européenne des villes de congrès.

### ACTIVITÉS

Préparation de textes de loi et d'arrêtés royaux;  
Examen des dossiers de demande d'autorisation pour hôtels et agences de voyages;  
Contrôle des hôtels, campings, agences de voyages, maisons de vacances et auberges de la jeunesse;  
Examen des dossiers de demande de subsides;  
Edition de tout matériel de propagande;  
Organisation d'expositions;  
Réception et information des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision;  
Service d'information à l'usage des touristes;  
Etude des statistiques touristiques et du marché touristique.

### PUBLICATIONS

Chaque année est publiée une série de brochures, prospectus, affiches...  
Entre autres:  
Le guide des hôtels;  
Le dépliant « camping »;  
Le calendrier des événements touristiques;  
Le Bulletin d'information (mensuel).

### RELATIONS PUBLIQUES

Assurées par le service Presse et Relations publiques.

### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Chaque année, le Service d'information fournit oralement ou par écrit des renseignements à plus de 80.000 touristes.

## BÂTIMENTS

Le Commissariat général au tourisme est fixé à la Gare centrale de Bruxelles (1952, architecte Horta).

## CONDITIONS D'ACCÈS

Le Service d'information est ouvert les jours ouvrables de 9 à 18 h. (1<sup>er</sup> samedi, de 9 à 12 heures).  
Tous les renseignements et toute la documentation sont fournis gratuitement.

## CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE DE BRUXELLES



### ADRESSE

30, rue de la Régence, Bruxelles 1.  
Tél. 12 23 69 - 11 04 27 - 11 44 95.  
C.C.P. n° 2323 77 « Recettes du Conservatoire royal de musique de Bruxelles », 3810 29 (Dépenses) Mlle Berthe Asselberghs, comptable extraordinaire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, 623 60 « Association des concerts du Conservatoire royal de musique de Bruxelles ».

### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

Le Conservatoire royal de musique de Bruxelles est institué pour donner aux jeunes gens des deux sexes l'instruction dans l'art musical aux divers degrés.

### FORME JURIDIQUE, STATUTS

(A.R. et A.M. - règlements organique et d'ordre intérieur).  
Etablissement d'enseignement artistique créé par arrêté royal du 15 février 1852.

### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Directeur: M. Camille Schmit.

### Commission de surveillance:

Président d'honneur: M. le Bourgmestre de la ville de Bruxelles.  
Président: M. le Baron de Strel.  
Vice-présidents: MM. R. Wangermée et M. Labbé.  
Membres: Mme Y. Van Leynseele, Mme la Comtesse Carton de Wiart, Mmes Pierson, Mardens, Mlle M.A. Van Den Heuvel, MM. J. Delwart, H. Bolle, G. de Mortier et R. Bollen.  
Secrétaire: Mme M. Cudell, administrateur-secrétaire du Conservatoire.

### Commission du patrimoine:

Président: M. C. Schmit.  
Vice-présidents: MM. V. Boin et A. Darche.  
Membres: M. M. Hebette, délégué du département de l'Education nationale et de la Culture; Mmes Y. Van Leynseele et de la Kethule de Ryhove; MM. M. Van Audenhove, Raskin et Donckier de Doncel.  
Secrétaire-trésorier: M.J. van Straelen, administrateur-secrétaire honoraire du Conservatoire.

### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

Musée instrumental (voir ci-dessous);  
Bibliothèque (bibliothécaire scientifique: M. A. Vander Linden).

### ACTIVITÉS

L'enseignement du Conservatoire porte sur les matières suivantes: théorie élémentaire de la musique et solfège; éléments d'histoire de la civilisation en général et de la musique en particulier; chant, diction et déclamation, art lyrique, art dramatique, étude des divers instruments employés par les compositeurs modernes, musique de chambre, ensemble instrumental et vocal, harmonie, contrepoint, fugue et composition.  
Organisation de 6 concerts par an.  
Epreuves éliminatoires des Concours internationaux Reine Elisabeth.

## PUBLICATIONS

Annuaire.

## RELATIONS PUBLIQUES

La salle des concerts (855 places) est mise à la disposition d'artistes et d'organismes en vue d'y donner des récitals, des concerts ou des conférences.

## NOMBRE D'ÉLÈVES

Plus ou moins 500 par an.

## BÂTIMENTS

Les locaux sont situés:

30, rue de la Régence;  
3, 5, 7, 9, 11, rue aux Laines;  
17, place du Petit-Sablon.

Situé sur l'emplacement de l'ancien hôtel des princes de Tour et Taxis, le Conservatoire royal de musique de Bruxelles fut construit par l'architecte Jean-Pierre Cluysenaar. Il fut bâti en 1876-1877 et c'est un membre de la Commission de surveillance, Ad. Lavallée, inspecteur général des bâtiments civils au département des Travaux publics, qui eut l'idée de doter le Conservatoire de locaux répondant exactement aux besoins de son enseignement.

La décoration extérieure du bâtiment est due à Georges Houstont. Elle se réduit à l'ornementation, à peu près identique, de cinq fenêtres. Les frontons, cariatides, bustes (notamment celui de Beethoven) sont l'œuvre de sculpteurs et ornementistes de renom, tels que: Fassin, Paul de Vigne, Vander Stappen, A. Van Rasbourgh, Frans Deckers, Aug. Brackvelt, Antoine-Félix Bouré, Egide Melot, Barthélemy Frison.

## CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent avoir les qualités physiques nécessaires au genre d'études qu'ils se proposent de suivre; jusqu'à l'âge de 14 ans, ils se conformeront aux exigences de la loi sur l'enseignement. Ils doivent éventuellement se soumettre à un examen médical. La limite d'âge supérieure pour l'admission est fixée à 18 ans accomplis pour les cours de piano et d'instruments à cordes, à 20 ans, pour les cours d'orgue et d'instruments à vent, à 22 ans pour les jeunes filles et 26 ans pour les jeunes gens pour les cours de chant, d'art lyrique et d'art dramatique. Il peut être dérogé à cette règle par le directeur, après avis du professeur titulaire du cours auquel le postulant désire être admis.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours de classe, de 14 à 17 heures. Elle est accessible, en outre, au personnel et aux élèves de l'établissement, en dehors des vacances, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9 à 12 heures.

## DESIGN CENTRE



### ADRESSE

51, galerie Ravenstein (Rotonde), Bruxelles 1.  
Tél. direction et secrétariat: 11 62 35 - 13 31 73.  
Tél. exposition: 11 93 41.  
C.C.P. n° 1945 69.

### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

Le Design Centre est un centre d'exposition permanent, patronné par l'Office belge du commerce extérieur, qui présente au grand public (consommateurs, fabricants, étudiants, entrepreneurs, architectes, distributeurs) et aux acheteurs étrangers, les meilleures réalisations de l'industrie belge, sélectionnées selon les critères de l'Industrial Design. Le Design Centre n'est pas seulement l'outil de prestige du Commerce extérieur belge (qui envoie régulièrement, à d'importantes manifestations à l'étranger, les produits choisis par le Design Centre), il est aussi un centre d'information, d'éducation et de culture, et l'endroit où se nouent de nombreux et fructueux contacts d'affaires.

Les produits exposés au Centre sont soit des biens de consommation (mobilier, textiles, appareils ménagers, équipement sportif, matériel de bureau, appareils de radio et de télévision, etc.), soit des biens d'équipement et d'investissement (outillage, machines diverses, éléments complémentaires du bâtiment, etc.), soit des emballages et des conditionnements, soit des produits artisanaux.

Les objets présentés sont sélectionnés selon cinq critères mondialement reconnus comme les critères de l'Industrial Design: valeur fonctionnelle et esthétique, qualité technique, valeur d'invention et prix justifié.

Le jury chargé de sélectionner les produits est composé de « designers », de conseillers techniques et commerciaux ainsi que d'architectes. Le Design Centre a donc trois buts: susciter un renouveau dans l'industrie belge; promouvoir la production belge de grande classe sur le marché national comme sur les marchés étrangers; informer et éduquer le public.

#### FORME JURIDIQUE, STATUTS

A.s.b.l.; statuts publiés au Moniteur belge du 1<sup>er</sup> février 1962, n° 477.

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Administrateur-directeur: Mme des Cressonnières.

Comité de direction: M. Provost, président du Design Centre et vice-président de la Fédération des industries belges; Mme des Cressonnières; MM. Fonteyne, inspecteur général à l'Office belge du commerce extérieur; Loncin, directeur à l'Office belge du commerce extérieur, et Talpaert, délégué général de l'Office belge pour l'accroissement de la productivité.

#### ACTIVITÉS

Sélection et expositions permanentes; Organisation d'expositions spéciales. Thèmes: secteurs particuliers de l'industrie, problèmes actuels, etc.; Echange d'expositions avec l'étranger; Information du public (prix et points de vente des produits exposés); Information des acheteurs étrangers par l'établissement de contacts avec les firmes belges, l'annonce de produits nouveaux, etc.; Collaboration avec l'Office belge du commerce extérieur: sélection d'objets pour les foires étrangères, réception de personnalités, etc.; Organisation de visites guidées pour des groupes d'étrangers, des associations culturelles ou d'affaires, écoles, etc.

#### PUBLICATIONS

Edition annuelle de la liste des produits exposés dans le courant de l'année; Edition de cartes-index (fiches techniques reprenant la référence de chaque produit, ses caractéristiques, le nom et l'adresse de son fabricant, éventuellement le nom du « designer », le prix).

#### RELATIONS PUBLIQUES

Information régulière de la presse, de la radio et de la télévision; Diffusion d'affiches et de dépliants; Réceptions et visites guidées de groupes d'étrangers, d'associations culturelles ou d'affaires, d'écoles, etc.

#### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Membres abonnés: plus ou moins 400.  
Visiteurs: 60.000 en 1966.

#### BÂTIMENTS

Au point de vue architectural et décoratif, l'aménagement du Design Centre est cité comme l'un des meilleurs exemples actuels, tant sur le plan belge que sur le plan international.

Il est l'œuvre d'une équipe composée de C.L. Brodzky, architecte, P. Génicot, « industrial designer », M. Olyff, « graphic designer », W. Bresseleers, architecte conseil, A. De Poerck, coordinateur.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Entrée libre. Possibilité d'abonnement aux expositions et aux informations.

Le Design Centre est ouvert tous les jours de 10 à 19 heures et est fermé les dimanches et jours fériés ainsi que le samedi de 13 à 14 h.

## DISCOTHÈQUE NATIONALE DE BELGIQUE



#### ADRESSE

Administration centrale:  
320, chaussée de Vleurgat, Bruxelles 5.  
Tél. 47 34 98 - 47 34 36.  
C.C.P. n° 2214 18.

Service de prêt:  
29-33, galerie Ravenstein, Bruxelles 1.  
Tél. 12 05 02.  
C.C.P. n° 449 03.

(Sections provinciales à Anvers, Louvain, Gand, Liège, Charleroi, Namur et Tournai).

#### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

La Discothèque nationale de Belgique a pour objet le prêt à domicile de disques microsillons. Ses collections ont été établies en fonction du but culturel qu'elle poursuit. La musique classique y représente environ 70 %, le restant étant constitué d'enregistrements de littérature française, néerlandaise, allemande, anglaise, italienne, espagnole, etc., de disques didactiques, folkloriques, de jazz, de contes pour enfants, de documents sonores (discours politiques, reconstitutions historiques, etc.), de chansons françaises, de bruitage et de cours de langues.

Le prêt est consenti pour une période d'une semaine, chaque membre pouvant emprunter de 3 à 5 disques selon l'œuvre choisie. Certains disques sont accompagnés d'un livret ou d'une brochure. La Discothèque met également à la disposition de ses membres des partitions et une bibliothèque musicale. Elle s'efforce de faire un choix dans la production discographique et d'orienter ses membres vers la qualité musicale, l'enregistrement soigné, l'édition rare ou épuisée.

Un catalogue dans les deux langues nationales est en consultation dans les locaux de prêt.

#### FORME JURIDIQUE, STATUTS

A.s.b.l. fondée en 1956 sous le haut patronage de Sa Majesté la Reine Elisabeth.

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Une Assemblée générale de 25 membres;  
Un Conseil d'administration de 17 membres;  
Un Directeur général, M. Jean Salkin, assisté d'un Comité de gestion;  
Une Administration centrale;  
Trois directions régionales (Bruxelles, Flandres et Wallonie).

#### ACTIVITÉS

Prêt de disques microsillons;  
Renseignements discographiques;  
Prêt de livrets, partitions, livres sur la musique;  
Sonorisation d'expositions ou de manifestations d'ordre culturel.

#### PUBLICATIONS

Catalogue général (en consultation dans les locaux de prêt), en vente aux membres ainsi qu'à toute personne qui le désire. Il est publié dans deux éditions, l'une française, l'autre néerlandaise.

#### RELATIONS PUBLIQUES

Conférences de presse, dépliants, visites, inaugurations de locaux, organisation de concerts.

#### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

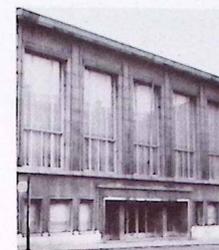
Plus ou moins 20.000 membres.

#### BÂTIMENTS

La galerie Ravenstein, terminée en 1958, est l'œuvre de l'architecte Philippe Dumont.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

L'inscription est subordonnée à la production de pièces d'identité et à la signature pour accord des dispositions réglementaires. Le mineur doit avoir au moins 15 ans accomplis et déposer une autorisation signée par son représentant légal. La cotisation est de 250 F pendant 2 années consécutives, gratuite ensuite. L'indemnité de prêt est fixée à 8, 12 ou 14 F par disque et par semaine pour les disques monophoniques, 16 ou 20 F pour les disques stéréophoniques.



## FÉDÉRATION DES INDUSTRIES BELGES

#### ADRESSE

4, rue Ravenstein et 8, rue des Sols,  
Bruxelles 1.  
Tél. 11 58 80

Adresse télégraphique: INDUSTRIEL.  
C.C.P. n° 282 48.

#### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

Mandatée à cette fin par 35 associations industrielles de secteurs représentant 35.000 entreprises, la Fédération des industries belges (F.I.B.) est l'organisme central d'information et d'action du patronat industriel de Belgique. Elle représente l'ensemble de l'industrie dans toutes les négociations qui, sur le plan national, évoquent les questions économiques, sociales, juridiques, fiscales, techniques ou des problèmes de communication intéressant l'ensemble des entreprises.

#### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Association de fait.

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Fédération des industries belges est constitué par 35 représentants, un pour chacune des associations qui la constituent.

#### Comité de direction:

Président: M. Roger De Staercke.  
Vice-présidents: MM. H. Cappuyns, L. Jacques, P. Provost, baron van der Rest.  
Membres: MM. L. C. Ameye, baron Boël, A. G. Closon, P. Collin, M. Delens, M. De Merre, R. Jaumet, J. E. Meeus, A. Pêtre, chevalier Thys, Ch. Uyttenhove et J. Vander Poorten.  
Administrateur-directeur général: M. R. Pulinckx.  
Secrétaire général: M. J. Guilmain.

#### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

Union des industries des Communautés européennes (UNICE).

#### ACTIVITÉS

La F.I.B. étudie de façon continue le contexte économique, social, scientifique et culturel dans lequel évoluent les entreprises. Elle détermine dans ses commissions, comités restreints et groupes d'études le point de vue du patronat dans les grandes questions d'actualité. Elle représente la politique des chefs d'entreprise auprès du pouvoir. Elle représente le patronat dans une série d'organisations économiques, sociales, culturelles, techniques, etc.

#### PUBLICATIONS

Revue mensuelle Industrie;  
Bulletin de la Fédération des industries belges (paraît tous les dix jours);  
Rapport annuel;  
L'Industrie belge et son organisation professionnelle;  
Livres et brochures sur l'actualité sociale, économique, juridique.

#### RELATIONS PUBLIQUES

Communiqués, conférences de presse, interventions à la Radio et à la Télévision belges et étrangères, conférences et exposés, accueil de nombreuses délégations et personnalités belges ou étrangères.

#### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

35.000.

#### BÂTIMENT

Inauguré par le roi Baudouin le 28 février 1958.  
Architectes: Alexis et Philippe Dumont.



## L'HÔTEL RAVENSTEIN

Situé au n° 3 de la rue du même nom, l'hôtel Ravenstein est la seule résidence seigneuriale de l'époque bourguignonne que possède encore la capitale. C'est un édifice gothique construit à la fin du XVe siècle par les princes Adolphe et Philippe de Clèves-Ravenstein. Il est actuellement propriété de la ville de Bruxelles et est le siège de plusieurs sociétés.

#### MAISON DE L'EUROPE DE BRUXELLES

Téléphone: 13 17 25.

#### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

La Maison de l'Europe de Bruxelles a été constituée à l'image des maisons de l'Europe existant dans les six pays de la Communauté européenne et a notamment comme objectif d'opérer une sélection auprès de toutes les associations européennes et d'accueillir dans ses locaux, qu'elle met à leur disposition, les seules organisations ou mouvements représentant une réelle valeur pour l'intégration européenne. Etant donné que plusieurs institutions européennes ont leur siège à Bruxelles, la Maison de l'Europe de Bruxelles est également le cadre de nombreuses réunions officielles ayant un rapport direct avec les exécutifs européens.

Parmi les initiatives de la Maison de l'Europe, il faut signaler la création de la Maison européenne de la presse qui y est annexée, et dont les activités d'accueil journalistique se font sous la dénomination d'« Europress club ».

La maison de l'Europe de Bruxelles est également le siège de plusieurs associations européennes dans le domaine économique, politique et social.

#### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Association sans but lucratif, Moniteur belge du 13 janvier 1965. (La Maison de l'Europe existe néanmoins depuis avril 1963, et a été inaugurée officiellement le 12 décembre 1963).

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Président: M. Guy Moentack.  
Administrateurs: MM. P. Cabuy, J.-Cl. Baudoux et D. Van Brandt.  
Trésorier: M. R. van Schendel.  
Secrétaire général: M. A. J. Plume.

#### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

Centre européen des relations publiques;  
Fédération belge des cercles européens d'étudiants;  
Communautés européennes des étudiants en science économique;  
Organisation des journalistes européens;  
Association des journalistes européens;  
Association belge et internationale des amis de Robert Schuman.

#### ACTIVITÉS

Activités propres, conférences, concerts européens et manifestations diverses, organisés suivant les nécessités.

#### PUBLICATIONS

Associée à la revue « l'Europe des Européens » (prix de l'abonnement annuel: 100 F).

#### RELATIONS PUBLIQUES

Activités permanentes dans ce domaine, en collaboration avec différentes associations chargées de promouvoir l'information européenne.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Voir « Définition, mission, objet social ». La Maison de l'Europe est ouverte de 9 à 23 heures, mais est fermée le lundi. Accès permanent autorisé aux journalistes.

#### SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Téléphone : 11 34 92.  
C. C. P. n° 261 72.

#### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

La Société centrale d'architecture de Belgique est une union professionnelle qui a pour objet l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels de ses membres.

Elle s'occupe particulièrement :

De développer l'esprit de confraternité dans la profession;  
De veiller aux intérêts généraux et à la dignité de la profession;  
D'encourager ou de guider les études, recherches et travaux concernant l'architecture;  
De faire connaître par des publications périodiques ou spéciales tout ce qui intéresse l'art architectural.

#### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Union professionnelle reconnue (acte paru en annexe au Moniteur belge du 11 juin 1914, sous le n° 2558).  
Société fondée en 1872.  
Société royale.

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Direction confiée à un Conseil composé de 12 membres, renouvelable par moitié chaque année.  
Secrétariat.

#### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

Société centrale d'éditions d'architecture;  
Comité Horta;  
Société des ingénieurs civils de France;  
Chambre des ingénieurs-conseils de Belgique;  
Institut belge de l'automatisme;  
Société belge des électriciens;  
Société des pétroles.

#### ACTIVITÉS

Comités spécialisés, bibliothèque, conférences, concours, expositions.

#### PUBLICATIONS

Revue d'architecture, d'urbanisme et des arts appliqués intitulée « Rythme ».  
Bordereau de prix unitaires de la construction belge.

#### RELATIONS PUBLIQUES

Communiqués.

#### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Membre d'honneur: 1.  
Membres effectifs: 222.  
Membres correspondants: 28.  
Membres honoraires: 13.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Organisme privé. Admission sur présentation de candidature signée par deux parrains, membres effectifs de la société.

#### SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DES INGÉNIEURS ET DES INDUSTRIELS

Téléphone : 12 22 47 - 12 13 47.  
C. C. P. n° 211 68.

#### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, à l'exclusion de la poursuite de tout but de lucre, mais par tous les moyens que la loi autorise :

1. De constituer pour ses membres un centre de réunions et d'études, de maintenir au sein du groupement un profond esprit de confraternité, d'apporter à chaque membre tout l'appui moral et de lui fournir toute la documentation dont la Société dispose;

2. De concourir, sur les plans technique, économique et social, au développement des sciences, de l'industrie et des arts industriels, de collaborer aux études des questions touchant aux intérêts belges à l'étranger;

3. De mettre à la disposition de ses membres des locaux de réunion ainsi qu'une bibliothèque et un cabinet de lecture pourvus d'ouvrages, revues techniques et autres;

4. De créer et d'entretenir à l'intention de ses membres des relations utiles et cordiales avec les organisations similaires belges et étrangères, de faciliter à ceux de ses membres en voyage d'études à l'étranger les contacts avec les sociétés d'ingénieurs des pays visités;

5. De promouvoir par tous les moyens appropriés la formation et la spécialisation des ingénieurs.

En conclusion, la Société a surtout comme but de concourir au développement des sciences et des arts industriels, de contribuer à la formation et à l'information continues de ses membres tant au point de vue professionnel qu'au point de vue général.

Elle cherche à provoquer et à encourager des initiatives créatrices dans le domaine des sciences appliquées et à promouvoir une compréhension productive entre les ingénieurs et les dirigeants d'entreprises.

#### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Association sans but lucratif. Les nouveaux statuts ont paru aux annexes du Moniteur belge du 6 avril 1967.

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil comportant un président, deux vice-présidents et des administrateurs au nombre de 15 au moins et de 40 au plus.

Le Conseil constitue un Bureau dont la composition actuelle est la suivante :

Président: M. Achille Lefèbvre, professeur honoraire à la Faculté polytechnique de Mons, conseiller à la Société Solvay et Cie.

Vice-présidents: MM. Ch. Demeure de Lespaul, professeur à l'Université catholique de Louvain, ingénieur principal au Corps des mines, major honoraire de réserve du génie, et A. Jaumotte, professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Administrateurs-gérants: MM. R. Speltens, I.C.C., ingénieur en chef-directeur du Service technique voyer du Brabant, et E. Thomas, I.C.G., Dr en sciences physiques, professeur civil à l'École royale militaire, directeur du Centre des sciences nucléaires de l'E.R.M., secrétaire général de l'Union internationale pour la science, la technique et les applications du vide.

Trésorier: M. R. Malengret-Lebrun, administrateur de société.  
Economiste: M. H. Claeys, I.C.Mi, administrateur général adjoint à la Régie des télégraphes et des téléphones.

Bibliothécaire: M. A. Nicaise, I.C.A.I.E., général-major de réserve honoraire, ingénieur-conseil.

Secrétaire général: M. E. Hianné, ingénieur civil des mines.

#### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

Institut belge de régularisation et d'automatisme (I.B.R.A.).

#### ACTIVITÉS

Organisation de conférences, de séances d'études, de colloques, de symposia, d'excursions et de séminaires d'information et de formation, de services de documentation, de bibliothèque. Organisation de concours; octroi de bourses d'études.

La Société met à la disposition d'organismes ayant un caractère scientifique et culturel, pour un temps limité, certaines de ses salles. C'est notamment le cas pour les locaux occupés par l'Institut belge de régularisation et d'automatisme, par la Maison de l'Europe et par la Chambre des ingénieurs conseils de Belgique.

#### PUBLICATIONS

Bulletin périodique d'informations;  
Revue paraissant à raison de dix numéros par an.

#### RELATIONS PUBLIQUES

La Société, fondée en 1885, a établi des rapports avec les instituts et sociétés analogues dans le monde entier.  
En particulier, elle fait partie de la Conférence de sociétés d'ingénieurs de l'Europe occidentale et des E.U. d'Amérique, qui groupe la plupart

des sociétés d'ingénieurs de quelque importance.  
Il existe entre ces sociétés des échanges de coopération.

#### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Environ 5.000.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

La Société recrute ses membres parmi les ingénieurs civils universitaires et les chefs d'entreprise. Les étudiants-ingénieurs civils de dernière année sont également admis comme membres.  
La bibliothèque est accessible aux membres de la Société et, moyennant une autorisation spéciale, aux personnes étrangères à celle-ci.  
Heures d'ouverture: de 8 h 30 à 12 h et de 14 à 18 h, sauf le samedi après-midi.



#### MUSÉE DE LA DYNASTIE

##### ADRESSE

21, rue de Bréderode, Bruxelles 1.  
Tél. 11 55 78.  
C.C.P. n° 30 84 02. « Musée de la Dynastie » a.s.b.l.

##### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

L'Association a pour objet principal d'entretenir un foyer de loyalisme envers la Dynastie belge.

Dans ce but, elle a créé et développé un musée où sont exposés les portraits, bustes, gravures, médailles et souvenirs relatifs à la famille royale et aux grands serviteurs du pays de 1850 à nos jours. Elle tient en réserve, en vue des développements futurs de ses installations, tous les objets et documents de l'espèce. Elle participe à des expositions par le prêt d'objets de ses collections.

Elle a constitué et développé une bibliothèque et des archives spécialisées, relatives à la famille royale et à l'histoire de Belgique de 1850 à nos jours.

##### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Constituée sous forme d'association sans but lucratif sous le titre de Association royale « le Musée de la Dynastie ». (Moniteur belge du 17 juin 1948).

##### Modifications aux statuts:

1 oct. 1950 - Moniteur n° 2834 du 9-12-50, p. 191.  
13 déc. 1953 - Moniteur n° 3268 du 19-12-53, p. 1217.  
17 oct. 1955 - Moniteur n° 2989 du 29-10-55, p. 1140.  
14 avr. 1956 - Moniteur n° 2927 du 14-7-56, p. 1156.

##### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Conseil d'administration:

Président: chevalier A. de Selliers de Moranville, colonel de réserve honoraire.

Vice-présidents: vicomte Terlinden, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain; baron Rotsart de Hertaing, conservateur du musée de la Donation royale.

Administrateurs: baron Bekaert, vice-président des Tréfileries Léon Bekaert, s.p.r.l.; M. J. Bernier, ingénieur commercial; Dr. J. Cambrelin, médecin du Roi; M. F. Collin, président de la Kredietbank; M. J. J. Dansette, docteur en sciences économiques; lieutenant général e.r. baron de Greef, ancien ministre de la Défense nationale; MM. Y. Dierckx de Casterlé, officier de réserve; R. Lefebure, chef de cabinet honoraire du Roi et L. Robin, conseiller héraldique au ministère des Affaires étrangères.

Secrétaire général honoraire: M. E. Bodeux, industriel.  
Conservateur adjoint: Mlle Haakman de Ploennies.

Secrétaire: M. R. Delmotte.

Secrétaire adjointe: Mlle A.M. Verhaegen.

#### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

« Les Amis du musée de la Dynastie » a.s.b.l. (C.C.P. 22 66 45).

#### ACTIVITÉS

Expositions permanentes de souvenirs dynastiques, organisation d'expositions temporaires.  
Participation à des expositions en Belgique et à l'étranger.  
Communication d'ouvrages et de pièces d'archives.  
Vente de cartes postales et de livres dynastiques.

#### PUBLICATIONS

Collaboration à la revue « les Cahiers historiques » éditée par M. Léon Geerts, distribuée gratuitement aux membres.

#### RELATIONS PUBLIQUES

Communiqués, affiches, visites guidées.

#### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Plus ou moins 750 membres.

#### BÂTIMENTS

Ancien hôtel de maître, construit en 1782 pour compte du gouvernement autrichien; boiseries anciennes.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Accès gratuit pour les membres de l'association.  
Entrée: 5F (adultes) et 2,50 F (moins de 16 ans).  
Bibliothèque et archives: accès gratuit.  
Heures d'ouverture: de 9 à 12 et de 14 à 17 heures, sauf le samedi.



#### MUSÉE INSTRUMENTAL

##### ADRESSE

17, place du Petit Sablon, Bruxelles 1.  
Tél. 13 25 54 - 12 23 69.

##### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

Le Musée instrumental a pour mission d'acquies, de conserver et d'exposer des instruments de musique de toute époque, de chaque culture.

Le Musée favorise l'étude de la facture instrumentale et l'organologie

##### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Etablissement annexé au Conservatoire royal de musique, dépendant du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, département de l'Enseignement artistique (A.R. du 29.8.1966).

##### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Conservateur: M. R. Bragard.  
Conservateur-adjoint: M. R. de Maeyer.

##### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

« Les Amis du Musée instrumental » a.s.b.l.

##### ACTIVITÉS

Exposition permanente d'une grande partie des collections: instruments européens, extra-européens et folkloriques (européens);  
Communication d'ouvrages dans la salle de lecture;  
Renseignements musicologiques et organologiques;  
Service de reproduction photographique;  
Studio d'enregistrement;  
Service de restaurations;  
Service éducatif.

##### RELATIONS PUBLIQUES

Dépliants, affiches, visites guidées.

#### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Plus ou moins 3.000 visiteurs par année;  
Plus ou moins 250 visites guidées par année.

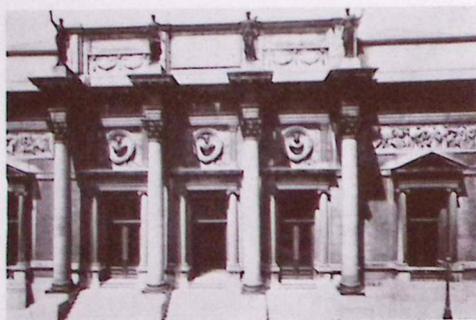
#### BÂTIMENTS

Ancienne demeure du directeur du Conservatoire (Gevaert, Tincl), sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Tour et Taxis.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Le musée est ouvert au public: le dimanche, de 10 h 30 à 12 h 30; les mardi, jeudi et samedi, de 14 h 30 à 16 h 30.  
La salle de travail (et de lecture) est accessible de 9 à 12 h et de 14 à 18 h, sauf le samedi, le dimanche et les jours fériés.

### MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE



#### ADRESSE

3, rue de la Régence, Bruxelles 1 (Art ancien - Sculpture);  
1, place Royale, Bruxelles 1 (Art moderne, galerie provisoire, tél. 11 27 84 - 12 88 74);  
9, rue du Musée, Bruxelles 1 (Direction et Administration, tél. 12 76 31 - 12 36 73).  
C.C.P. n° 495 52 du Patrimoine des Musées royaux des beaux-arts de Belgique, Bruxelles.

#### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

a. Les Musées royaux des beaux-arts de Belgique sont les musées nationaux des beaux-arts (peinture et sculpture). Ils constituent un ensemble dont le but est de présenter un panorama général et aussi complet que possible de la peinture et de la sculpture nationales. Ils possèdent en outre un nombre important d'œuvres des écoles étrangères.

Cet ensemble comprend: le musée d'Art ancien, le musée d'Art moderne et le musée Wiertz.  
Les collections s'enrichissent régulièrement d'achats nouveaux, de dons et de legs.

L'origine des Musées royaux remonte à un arrêté de création de 1799, mais ce n'est que le 31 décembre 1842 qu'ils devinrent musées d'Etat. La mission des Musées royaux est triple: la conservation des œuvres des collections, leur étude scientifique, et leur présentation au public. Par ailleurs, ils sont également un centre de documentation et de recherche, lequel comprend une bibliothèque, une photothèque et, pour l'étude de l'art moderne en particulier, les Archives de l'art contemporain en Belgique.

b. Les collections de peinture ancienne (du XIVe à la fin du XVIIIe siècle) comptent environ 950 œuvres de nos écoles nationales et 500 œuvres des écoles étrangères (hollandaise, française, italienne, espagnole et allemande). La sculpture ancienne compte environ 350 œuvres. Les Musées royaux possèdent également un ensemble remarquable d'environ 4.500 dessins et aquarelles, du XVe au XVIIIe siècle (notamment la collection de Grez).

c. Les collections d'art moderne comptent environ 950 peintures du XIXe siècle, 1400 aquarelles et dessins pour la même période et pour la période contemporaine, de James Ensor (1860) à nos jours, plus de

600 peintures et environ 500 dessins, aquarelles, gouaches et pastels. Les collections de sculpture comprennent 1050 pièces, dont 200 pour la période contemporaine.

d. La bibliothèque, qui s'enrichit constamment de publications récentes, compte aujourd'hui plus de 30.000 ouvrages spécialisés et est abonnée à près de 300 revues belges et étrangères. Elle est conçue avant tout comme un instrument de travail destiné au personnel scientifique des Musées, mais elle est cependant accessible, sur demande, aux étudiants et aux chercheurs, chaque matin de 9 à 12 heures, sauf le lundi et le samedi.  
La photothèque possède plus de 100.000 reproductions de peintures, sculptures et dessins.

#### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Etablissement scientifique du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture (arrêté royal du 21 avril 1965, Moniteur belge du 31 août 1965).

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Direction: M. Philippe Roberts-Jones, conservateur en chef.  
Commission du patrimoine: le conservateur en chef, président ex officio; baron P. Warnant, vice-président; MM. E. Langui et J. Remiche, délégués du Ministre; Mlle S. Huysmans, MM. Ch. Kerremans, J. del Marmol et G. Perier, membres; P. Janlet, trésorier; G. Lechantre, secrétaire.

#### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

Archives de l'art contemporain en Belgique;  
Diffusion artistique;  
Institut supérieur d'histoire de l'art et d'archéologie de Bruxelles.

#### ACTIVITÉS

Art ancien: exposition permanente des collections, expositions temporaires;  
Art moderne: expositions temporaires d'œuvres appartenant aux collections;  
Participation à des expositions extra muros;  
Conférences;  
Service de reproduction photographique.

#### PUBLICATIONS

Bulletin des Musées royaux des beaux-arts de Belgique (trimestriel, abt annuel: 200 F);  
Archives de l'art contemporain en Belgique — rapport annuel;  
Nouvelles acquisitions de la bibliothèque (annuel);  
Catalogues des expositions d'art ancien;  
Catalogues des expositions temporaires du musée d'Art moderne;  
Musées de Belgique. Musées royaux des beaux-arts de Belgique, Bruxelles: Art ancien (cinquième édition); Art moderne (deuxième édition);  
Catalogues inventaires des collections (en préparation).

#### RELATIONS PUBLIQUES

Communiqués, dépliants, affiches, visites guidées.

#### NOMBRE DE VISITEURS

Art ancien: plus ou moins 110.000 visiteurs (1965);  
Art moderne: plus ou moins 70.000 visiteurs (1965).

#### BÂTIMENTS

Musée d'Art ancien, construit de 1875 à 1885, architecte Alphonse Balat (1818-1895);  
Extensions, construction en cours, place du Musée; architectes: J. Ghobert et R. Delers.  
Musée d'Art moderne (locaux provisoires), 1, place Royale, Bruxelles 1.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Art ancien: Ouvert de 10 à 17 heures. Fermé les lundis, le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> et le 11 novembre. Entrée 5 F. L'entrée est gratuite le dimanche et les après-midi du mercredi et du samedi. Exonérés du droit d'entrée: groupes scolaires, invalides de guerre, membres de familles nombreuses, artistes professionnels, etc. Réduction de 50 % aux groupes.

Art moderne: ouvert de 10 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h. Fermé les lundis, le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> et le 11 novembre. Entrée gratuite.



### OFFICE BELGE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

#### ADRESSE

4, galerie Ravenstein, Bruxelles 1.  
Tél. 13 41 10. Téléx: 21502.

Adresse télégraphique: OBELCOM.  
C.C.P. n° 2680 06.

#### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

L'Office belge du commerce extérieur a pour objet de promouvoir l'expansion commerciale sous toutes ses formes, notamment en visant à intensifier le développement des échanges commerciaux avec l'étranger — et plus particulièrement l'exportation — à rechercher les débouchés et à favoriser l'écoulement de la production belge sur les marchés étrangers, à remplir, au service des intérêts du commerce belge, une mission à la fois de documentation et d'information. Il peut prêter également son concours en vue de faciliter le règlement à l'amiable de différends commerciaux d'ordre privé. Il exerce son activité dans le cadre de la politique commerciale du ministère qui a le commerce extérieur dans ses attributions et conformément à ses directives, et en s'assurant le concours des départements ministériels et des milieux économiques particulièrement intéressés au commerce extérieur.

#### FORME JURIDIQUE, STATUTS

L'Office belge du commerce extérieur est un établissement public doté de la personnalité civile. Il a été institué par la loi du 16 juillet 1948 (Moniteur belge du 2 septembre 1948), modifiée par l'arrêté royal du 14 septembre 1955 (Moniteur belge du 6 octobre 1955) exécutif de la loi du 16 mars 1954, relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public (Moniteur belge du 24 mars 1954), et par la loi du 6 février 1962 (Moniteur belge du 8 février 1962).

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

L'Office est géré par un Conseil d'administration de trente-deux membres comprenant, en majorité, des représentants du secteur privé: industrie, commerce, banque, syndicats, etc.

Président d'honneur: S.A.R. le prince Albert.  
Président du Conseil d'administration et du Comité de direction: M. Fr. Osterrieth.

Vice-présidents: MM. A. Mulier et R. de Staercke.  
Commissaire du gouvernement: M. C. van Bellinghen.  
Directeur général: M. G. Burnay.

#### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

A.s.b.l. Commerce et Industrie — Public relations;  
A.s.b.l. Publications économiques pour l'étranger;  
A.s.b.l. Association belge d'expansion et de coopération;  
A.s.b.l. Maison de l'Amérique latine — Service économique.

#### ACTIVITÉS

Information et documentation des milieux d'affaires belges;  
Orientation et soutien des efforts de prospection sur les marchés extérieurs;  
Établissement et développement de contacts entre exportateurs belges et acheteurs étrangers;  
Organisation et stimulation de l'information et de la propagande en faveur des produits et des techniques belges à l'étranger.

L'information faite par l'Office revêt tantôt une forme individuelle (lettres, visites, téléphone), tantôt un caractère collectif, notamment par le truchement des publications de l'Office.

En ce qui concerne plus particulièrement les exportateurs belges, l'Office recherche, pour eux, des agents et représentants à l'étranger, effectue des études de marché et d'autres actions de prospection directe; il organise les missions commerciales officielles ainsi que les participations officielles de la Belgique aux foires, expositions et autres manifestations commerciales qui ont lieu à l'étranger; il assure aussi une propagande générale et particulière de notoriété à l'étranger, en faveur de l'économie belge, par la diffusion de périodiques, brochures, dépliants, articles de presse, photographies et films.

A l'égard des hommes d'affaires étrangers, l'Office fournit notamment de la documentation sur l'industrie belge, des renseignements sur les fabrications belges et sur les producteurs belges d'articles déterminés; il diffuse gratuitement les appels d'offres et les demandes de représentation pour des produits belges; il accorde son assistance dans l'organisation de voyages d'affaires en Belgique.

#### PUBLICATIONS

L'Office édite deux fois par semaine les « Informations du commerce extérieur » (en néerlandais: „Berichten over de Buitenlandse Handel”), et ce à l'intention principalement des milieux d'affaires belges. Cette publication est assortie de divers suppléments dont la parution n'est pas régulière:

Suppléments A: propositions d'affaires, réglementations UEBL, etc.;  
Suppléments B: monographies économiques sur les pays étrangers;  
Suppléments C: le commerce extérieur de l'UEBL, et des études diverses;  
Suppléments D: mémentos à l'usage de l'homme d'affaires belge.

A l'intention de l'étranger, l'Office réalise lui-même de nombreuses publications non périodiques, et il apporte son soutien technique et financier à des publications réalisées notamment par des organisations professionnelles. L'Office assure la direction administrative, rédactionnelle et technique des deux publications périodiques éditées par l'a.s.b.l. « Publications économiques pour l'étranger »:

« Belgique, Informations économiques et techniques », bulletin mensuel en cinq langues (français, néerlandais, allemand, anglais et espagnol);  
« Belgique, Economie + Technique », revue trimestrielle, également en cinq langues.

#### RELATIONS PUBLIQUES

Communiqués, publications périodiques, service d'accueil.

#### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Toutes les sociétés et tous les particuliers établis en Belgique et au grand-duché de Luxembourg peuvent bénéficier gratuitement des services de l'Office belge du commerce extérieur.

#### BÂTIMENTS

La galerie Ravenstein, terminée en 1958, est l'œuvre de l'architecte Philippe Dumont. L'Office occupe des locaux et des bureaux situés dans les deux ailes de la galerie, aux numéros 3, 4, 27 et 28.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès aux bureaux de l'Office, ainsi qu'à la bibliothèque, est libre et gratuit. Les bureaux sont accessibles au public tous les jours ouvrables, c'est-à-dire, en principe, du lundi au vendredi de chaque semaine de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Le salon de lecture de la bibliothèque est accessible les mêmes jours sans interruption, de 9 h 30 à 17 h.

### PALAIS DES ACADÉMIES



Ce palais, de style néo-classique, fut bâti pour le prince d'Orange aux frais de la nation, d'après les plans de Van der Straeten père. Commencé en 1823, il fut achevé, en 1826, par Tielman-François Suys. Il est actuellement le siège de cinq académies royales: l'Académie royale de langue et de littérature françaises, l'Académie royale de médecine de Belgique, l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, la « Koninklijke Vlaamse Academie voor Geneeskunde van België » et la « Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België ». En outre, l'Académie royale des sciences d'outre-mer, dont le siège est au numéro 80A de la rue de Livourne, y tient ses séances.

## ACADEMIE ROYALE DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES

### ADRESSE

Palais des Académies, 1, rue Ducale, Bruxelles 1.  
Tél. 11 56 87.

### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

L'Académie « groupe les personnalités qui, par leurs travaux, leurs écrits ou leurs discours, ont contribué... à l'illustration de la langue française ». Elle comporte une section littéraire et une section philologique. Elle comprend des membres étrangers, au nombre de dix (arrêté royal du 19 août 1920 instituant l'Académie). Elle s'occupe de toutes les questions qui intéressent la langue et la littérature françaises (règlement, arrêté royal du 23 avril 1921).

### FORME JURIDIQUE, STATUTS

L'Académie est une institution créée par l'arrêté royal du 19 août 1920. Elle a reçu la personnalité civile par la loi du 2 août 1924.

### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Directeur: M. Maurice Delbouille; vice-directeur: M. Edmond Vandercammen;  
Secrétaire perpétuel: M. Marcel Thiry;  
Ces trois académiciens forment, avec MM. C. Bronne et G. Vanwelkenhuyzen, la commission administrative.

### ACTIVITÉS

L'Académie, suivant son règlement, tient une séance mensuelle de travail et une séance publique de fin d'année. Elle tient aussi des séances publiques pour la réception de ses nouveaux élus. Elle a la gestion du Fonds national de la littérature, conjointement avec l'Académie royale flamande de langue et de littérature (loi du 18 août 1947). Elle est chargée, par différentes dispositions légales, de présenter ou désigner des candidats à certaines fonctions publiques. Elle organise annuellement un concours scolaire (Fonds Paschal). Elle décerne dix-huit prix littéraires provenant de fondations. Elle met chaque année en concours une question posée par sa section littéraire et une question posée par sa section philologique.

### PUBLICATIONS

L'Académie publie un Bulletin trimestriel et un annuaire, lequel contient des notices biographiques et critiques sur les académiciens décédés. Elle édite une collection de mémoires, de rééditions d'auteurs belges et d'ouvrages divers.

### RELATIONS PUBLIQUES

L'Académie échange ses publications avec un grand nombre d'universités, de bibliothèques et de revues.

### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Au maximum 30 membres belges (20 membres de la section littéraire et 10 de la section philologique) et 10 membres étrangers (6 membres de la section littéraire et 4 de la section philologique), tous élus par l'Académie en séance plénière, sans qu'il puisse être fait acte de candidature.

### CONDITIONS D'ACCÈS

Les locaux, la bibliothèque et les collections ne sont pas accessibles au public. Une autorisation peut être demandée au secrétaire perpétuel.

## ACADEMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE

### ADRESSE

Palais des Académies, 1, rue Ducale, Bruxelles 1.  
Tél. 11 24 71.  
C.C.P. n° 592 99.  
C.C. n° 25773 auprès de la Société générale de banque à Bruxelles (C.C.P. n° 2 61).

### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

A pour objet:

1. De répondre aux demandes qui lui sont faites par le gouvernement;
2. De s'occuper de toutes les études et recherches qui peuvent contribuer aux progrès des différentes branches de l'art de guérir.

### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Etablissement public créé par arrêté royal du 19.9.1841 et doté de la personnalité civile par la loi du 2.8.1924.  
Un arrêté royal du 25.11.1938 a approuvé ses statuts organiques et son règlement d'ordre intérieur. De nouveaux statuts et règlement sont toutefois actuellement soumis à l'approbation royale.

### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Le Bureau, composé du président, des deux vice-présidents et du secrétaire perpétuel, est chargé de la gestion administrative et financière de l'Académie. Le président et les deux vice-présidents restent en fonctions pendant un an.

Secrétaire perpétuel: Prof. A.M. Dalq.

Directeur administratif: L. Vandersteen.

### ACTIVITÉS

Séances mensuelles ordinaires (onze par an) consacrées à l'objet cité ci-dessus, précédées de réunions de commissions restreintes et de réunions de sections;

Séances bimensuelles du Bureau;

Organisation de congrès, colloques et symposia scientifiques;

Organisation de concours et octroi de prix (séances solennelles organisées à cet effet);

Edition de périodiques, service d'échanges, abonnements;

Tenue d'une bibliothèque médicale de conservation et de documentation courante (livres et périodiques).

### PUBLICATIONS

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique (publié onze fois l'an et qui constitue le compte rendu des séances);

Recueil des Mémoires, à parution irrégulière;

Volumes relatant les travaux réalisés lors des sessions scientifiques extraordinaires;

Tableau annuel des membres et correspondants de l'Académie, ainsi que des concours organisés;

Tables annuelles des matières et des auteurs, correspondant aux travaux des séances;

Répertoire annuel par noms d'auteurs, des ouvrages déposés à la bibliothèque.

### RELATIONS PUBLIQUES

Communiqués à la presse générale et médicale pour que soient insérés des comptes rendus vulgarisés d'une part et analytiques d'autre part, des séances ordinaires et extraordinaires;

Annonces dans la presse, de toutes les manifestations scientifiques;

Organisation de cérémonies et de réceptions à l'occasion des séances solennelles;

Invitations adressées au Corps médical et aux étudiants en médecine, à assister aux séances publiques et à consulter la bibliothèque.

### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Aux termes des statuts et du règlement encore aujourd'hui en vigueur l'Académie se compose de quarante membres titulaires répartis en six sections. Elle comprend en outre des membres honoraires et des correspondants. Le nombre des premiers est indéterminé; celui des seconds est fixé à cent au plus, dont quarante Belges et soixante étrangers. (A la date du 24 février 1967: 13 membres honoraires belges et 41 membres honoraires étrangers).

### CONDITIONS D'ACCÈS

Aux termes des statuts et du règlement actuellement en vigueur, pour obtenir le titre de membre titulaire ou celui de correspondant belge, il faut:

1. Etre belge de naissance ou par naturalisation et résider en Belgique;
2. Etre docteur en médecine, ou pharmacien, ou docteur en médecine vétérinaire ou docteur en sciences naturelles. Toutefois l'Académie peut, dans des cas exceptionnels, élire des personnes qui ne possèdent pas un de ces titres;
3. Etre auteur de travaux scientifiques relatifs aux branches d'étude dont l'Académie s'occupe.

Le titre de membre honoraire peut être conféré:

- a) A des membres titulaires auxquels il serait difficile de prendre une part active et continue aux travaux de l'Académie, ou qui auraient, après leur élection, transféré leur résidence à l'étranger;
- b) A des correspondants belges, en fonction depuis quinze ans au moins et qui en font la demande au Bureau;

c) A des savants étrangers qui se sont signalés par des travaux importants.

Les bureaux de l'Académie sont ouverts tous les jours, sauf le samedi, de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.

En ce qui concerne la bibliothèque, le bureau du prêt est ouvert de 10 à 12 h, sauf le samedi. Les ouvrages prêtés aux personnes étrangères à l'Académie ne peuvent être conservés que quinze jours au maximum.

## ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

### ADRESSE

Palais des Académies, 1, rue Ducale, Bruxelles 1.  
Tél. 12 25 23 - 12 85 50.  
Adresse télégraphique: THERESIAAC.  
C.C.P. n° 251 60.

### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

L'Académie a pour mission:

De permettre aux Académiciens de prendre contact entre eux et d'exposer à leurs confrères les résultats de leurs recherches;

De donner au gouvernement, spontanément ou sur sa demande, des avis concernant la politique scientifique et les intérêts des sciences, des lettres et des arts;

De publier des travaux scientifiques, de décerner des prix et d'accorder des subventions à la recherche.

L'Académie est organisée en trois classes, respectivement des sciences, des lettres et des sciences morales et politiques, et des beaux-arts.

L'Académie possède une importante bibliothèque composée principalement de publications de sociétés scientifiques. Elle possède aussi des archives de Quetelet et du baron de Stassart.

### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Etablissement public d'Etat (loi du 2 août 1924).

### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Commission administrative: cette Commission est composée des trois directeurs des classes, des trois vice-directeurs, de trois délégués des classes et du secrétaire perpétuel. Seul le mandat de secrétaire perpétuel est permanent.

Direction: M. Charles Manneback, secrétaire perpétuel.

### ORGANISMES DÉPENDANT DE L'ACADÉMIE

Commission royale d'histoire;  
Commission de la biographie nationale;  
Comités scientifiques nationaux.

### ACTIVITÉS

Voir « mission ».

### PUBLICATIONS

Annuaire;

Bulletins de la classe des Sciences;

Bulletins de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques;

Bulletins de la classe des Beaux-Arts;

Mémoires de la classe des Sciences (collection in-4°);

Mémoires de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques (collection in-4°);

Mémoires de la classe des Beaux-Arts (collection in-4°);

Mémoires de la classe des Sciences (collection in-8°);

Mémoires de la classe des Sciences et des Sciences morales et politiques (collection in-8°);

Mémoires de la classe des Beaux-Arts (collection in-8°).

### RELATIONS PUBLIQUES

Communiqués à la presse, affiches.

### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Chacune des trois classes comporte 40 membres.

Les classes des Sciences et des Lettres comportent chacune 20 correspondants, tandis que la classe des Beaux-Arts n'en comporte que 10. Chaque classe comporte 50 associés étrangers.

### CONDITIONS D'ACCÈS

Pour être nommé membre effectif ou correspondant, il faut être belge ou naturalisé belge, être de bonne notoriété et avoir publié un ouvrage important relatif aux activités de l'une des classes. Les candidatures sont présentées aux différentes classes par les membres de celles-ci.

## KONINKLIJKE VLAAMSE ACADEMIE VOOR GENESKUNDE VAN BELGIE

### ADRESSE

Palais des Académies, 1, rue Ducale, Bruxelles 1.  
Tél. 11 78 97.

C.C.P. n° 3032 56 « Koninklijke Vlaamse Academie voor Geneeskunde van België — Patrimonium ».

### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

L'Académie est un corps consultatif du gouvernement dans le domaine de la médecine, ce terme étant pris dans son sens le plus large, un moyen de coopération entre les chercheurs des différentes branches de la médecine du pays, un lien entre les savants belges et étrangers, une institution d'encouragement pour telles recherches et entreprises médicales qui ne peuvent se réaliser que par la collaboration entre les praticiens de l'art de guérir et avec le soutien du gouvernement.

L'Académie a pour but:

De répondre aux questions qui lui sont posées par le gouvernement; De s'occuper de toutes les études et recherches qui peuvent favoriser le progrès des différentes branches de la médecine.

Pour atteindre ce but, l'Académie:

Fera rapport sur les questions à propos desquelles le gouvernement requiert son avis;

Etudiera les besoins des différentes branches de la médecine et présentera des propositions concernant ceux-ci au gouvernement;

Entendra les communications scientifiques de ses membres et d'autres savants et organisera des discussions au sujet de ces communications; Contribuera à rendre publics les résultats des recherches de ses membres;

Donnera aux praticiens de la science médicale, étrangers à l'Académie, l'occasion de publier les résultats de leurs recherches, entre autres en organisant des concours et en apportant son soutien à la publication des œuvres couronnées et d'autres travaux importants;

Enverra ses éditions et les tirages à part des œuvres couronnées par elle aux institutions scientifiques belges et étrangères;

Entretiendra des relations scientifiques internationales et participera à des organisations scientifiques internationales;

Apportera son appui à des entreprises ayant pour but le progrès de la médecine et collaborera avec des tiers en vue d'atteindre ce but;

Génera les institutions et les fondations scientifiques qui lui sont confiées.

### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Etablissement de l'Etat (arrêté royal du 7 novembre 1938, Moniteur belge du 17 novembre 1938) jouissant de la personnalité civile (loi du 11 juin 1946, Moniteur belge du 1<sup>er</sup> août 1946).

### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Le Bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un secrétaire perpétuel, est chargé de la direction administrative et financière de l'Académie.

Secrétaire perpétuel: Dr. A. Lacquet.

### ACTIVITÉS

Assemblées générales mensuelles (au moins 11 par an) en rapport avec les différents buts énumérés plus haut. Elles sont précédées de réunions de sections et de commissions;

Réunions mensuelles du Bureau;

Organisation de congrès scientifiques et de colloques, organisation de concours et remise de prix lors des séances solennelles;

Edition de périodiques; service d'échanges;

Constitution d'une bibliothèque d'ouvrages et de périodiques médicaux.

### PUBLICATIONS

Mémoires (périodique, au moins six livraisons par an);  
Annuaire et Rapports.

### RELATIONS PUBLIQUES

Caractère public des réunions scientifiques;

Institution de concours;

Communiqués à la presse médicale sur les sujets traités en réunion publique;

Communiqués à la presse générale concernant les séances solennelles.

### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

L'Académie est subdivisée en six sections. Elle est constituée statutairement de 40 membres titulaires; elle a en outre des membres

honoraires et des membres correspondants, dont le nombre est fixé par elle.  
Elle compte actuellement 50 membres titulaires, 2 membres honoraires belges, 14 membres correspondants belges, 11 membres honoraires étrangers et 35 membres correspondants étrangers.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Pour être nommé membre titulaire ou membre correspondant belge, il faut remplir les conditions suivantes:  
Être belge par naissance ou par naturalisation et avoir son domicile en Belgique;

Être docteur en médecine, chirurgie et obstétrique, ou pharmacien ou docteur en sciences vétérinaires ou en sciences naturelles (l'Académie peut, dans des cas exceptionnels, élire des personnes qui ne possèdent pas un de ces titres);

Être l'auteur d'un travail scientifique relatif à l'une des branches de la médecine;  
Ne pas être membre titulaire ou correspondant d'une autre académie royale belge.

Le titre de membre honoraire peut être accordé:

a) A des membres titulaires auxquels il serait difficile de prendre une part active et continue aux travaux de l'Académie ou qui auraient, après leur élection, transféré leur résidence à l'étranger;

b) A des savants étrangers qui se sont signalés par des travaux importants;

c) A des membres titulaires, correspondants et honoraires d'autres académies royales belges.

Le titre de membre honoraire correspondant peut être accordé à des membres correspondants belges qui en font la demande au Bureau après avoir assuré les fonctions de membre correspondant pendant au moins quinze ans.

Le secrétariat de l'Académie est ouvert tous les jours ouvrables, de 9 à 12 et de 14 à 17 heures; le samedi, de 9 à 12 heures.

La bibliothèque est accessible aux membres et aux personnes étrangères à l'Académie, moyennant une recommandation d'un membre et l'autorisation du secrétaire perpétuel. Les livres peuvent être prêtés aux académiciens et aux organismes officiels.

#### KONINKLIJKE VLAAMSE ACADEMIE VOOR WETENSCHAPPEN, LETTEREN EN SCHONE KUNSTEN VAN BELGIË

#### ADRESSE

Palais des Académies, 1, rue Ducale, Bruxelles 1.  
Tél. 11 26 23 - 11 26 29.  
C.C.P. n° 352 57 (Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone kunsten van België, Patrimonium).

#### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

L'Académie est conçue comme un corps consultatif du gouvernement, dans le domaine des sciences, des lettres et des beaux-arts, comme un centre de coopération pour les chercheurs scientifiques du pays, comme un trait d'union entre les savants belges et étrangers, comme un établissement d'encouragement pour telles recherches et entreprises scientifiques, littéraires et artistiques qui ne peuvent se réaliser que par la collaboration des chercheurs, gens de lettres et artistes, et avec le soutien du gouvernement (art. 1 du Règlement général, arrêté royal du 4 octobre 1939).

Pour atteindre ce but, l'Académie

1. Fera rapport sur les questions à propos desquelles le gouvernement requiert son avis.

2. Présentera des propositions au gouvernement concernant les besoins des sciences, des lettres et des beaux-arts.

3. Rendra publics les résultats des recherches de ses membres.

4. Donnera aux chercheurs scientifiques étrangers à l'Académie l'occasion de publier les résultats de leurs recherches dans les éditions de l'Académie.

5. Entendra les communications scientifiques de ses membres et organisera des discussions à leur sujet.

6. Enverra ses publications aux institutions scientifiques belges et étrangères, si possible à titre d'échange.

7. Entretiendra des relations scientifiques internationales et participera à des organisations scientifiques internationales.

8. Apportera son appui à des activités et à des entreprises ayant pour but le progrès des sciences, des lettres et des arts, et collaborera avec des tiers en vue d'atteindre ce but.

9. Gèrera les institutions et les fonds scientifiques qui lui seront confiés (art. 2 du Règlement général, arrêté royal du 4 octobre 1939).

L'Académie est organisée en trois classes, respectivement des sciences, des lettres et des sciences morales et politiques, et des beaux-arts.

#### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Etablissement de l'Etat (arrêté royal du 16 mars 1938, Moniteur belge du 18 mars 1938, n° 77) jouissant de la personnalité civile (loi du 27 mai 1947, Moniteur belge du 15 août 1947, n° 227).

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Direction: 10 membres — trois de chaque classe, dont l'un assume annuellement la présidence — et le secrétaire perpétuel.  
Secrétaire perpétuel: M. L. Lebeecq.

#### ACTIVITÉS

Réunions mensuelles de chaque classe (sauf pendant les mois de juillet et août) avec communications par les membres ou par les savants invités, discussions d'intérêt scientifique, rapports critiques sur la publication des études présentées, etc.

Proposition de sujets de concours, organisation de congrès et de colloques nationaux et internationaux, collaboration à des congrès nationaux et internationaux et à d'autres rencontres scientifiques, examen de questions d'actualité dans le domaine scientifique et artistique, et, à ce sujet, prise d'initiatives ou soumission de propositions au gouvernement.

#### PUBLICATIONS

Mémoires, communications, annuaire, rapports et projets, dictionnaire biographique national, éditions spéciales.

#### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

90 membres effectifs, 50 membres correspondants et 150 membres étrangers.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Pour être nommé membre effectif ou correspondant, il faut être belge ou naturalisé belge, être de bonne notoriété et avoir publié un ouvrage important relatif aux activités de l'une des classes (art. 16 au Règlement des classes, arrêté du Régent du 21 novembre 1949, Moniteur belge du 21 décembre 1949, n° 355). Les candidatures sont présentées aux différentes classes par les membres de celles-ci.

#### PALAIS DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES



#### ADRESSE

10, rue Royale, Bruxelles 1.  
Tél. 12 36 04 - 12 15 53.  
C.C.P. n° 1060 09.

#### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

Le palais des Beaux-Arts a été créé, en dehors de tout esprit de lucre, pour remédier à la pénurie de salles de concerts, de spectacles et d'expositions dont souffrait Bruxelles après la première guerre mondiale. Par la suite, afin d'animer ces salles, le palais des Beaux-Arts a été amené à constituer un certain nombre de sociétés auxiliaires, chacune de celles-ci étant chargée de la diffusion d'une discipline artistique déterminée (voir ci-dessous « Autres organismes établis au même siège »).

#### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Association sans but lucratif dont les statuts ont paru aux annexes du Moniteur belge du 5 mai 1922, modifiées par les annexes au Moniteur belge du 15 novembre 1924.

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Président: M. F. De Voghel.

Administrateur-délégué: M. P. Janlet.

Vice-présidents: Mme Y. Van Leynseele et M. P. Vermeylen.

Administrateurs: MM. L. Christophe, R. Declercq, J. del Marmol, P. De Somer, J. de Spot, Baron de Streeel, M. D'haeze, R. Gruslin, R. Herremans, R. Janne, E. Langui, V. Larock, J. Le Bœuf, Th. Lefèvre, H. Liebaers, A. Lilar, M. Mabilille, M. Naessens, G. Périer, J. Remiche, H. Rolin, L. Roppe, P. Struye, M. Van Audenhove, R. Vandeputte, P. Van Glabbek, P. Wigny.

Collège des commissaires: Chevalier J. Ruzette, MM. L. Morelle et R. Gryson.

Directeur général: M. P. Willems.

Directeurs d'administration: MM. J. Hartung et C. Vermeylen.

#### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

Société philharmonique a.s.b.l. (1927);

Société des expositions a.s.b.l. (1929);

Cinéma de Belgique (créée en 1938, établie au palais des Beaux-Arts depuis 1944);

Jeunesses musicales (1940);

Kunst- en Cultuurverbond v.z. (1950);

A.S.C.P. (Association des spectacles et concerts populaires (1950);

A.D.A.C. (Association pour la diffusion artistique et culturelle) a.s.b.l. (1951);

Musée du cinéma (1962).

#### ACTIVITÉS

L'a.s.b.l. Palais des Beaux-Arts a pour activité d'administrer l'immeuble dans son ensemble et, par le truchement de ses sociétés auxiliaires, de remplir son rôle de « diffuseur artistique » auprès du public belge.  
Elle dirige l'édition de son hebdomadaire « Beaux-Arts ».

#### PUBLICATIONS

Par le palais des Beaux-Arts: l'hebdomadaire « Beaux-Arts » (directeur: Mme M. Verken);

Par l'A.D.A.C.: la revue mensuelle « Quadrum » (directeur: M.E. Goldschmidt).

#### RELATIONS PUBLIQUES

Communiqués, dépliants, affiches, conférences de presse, réceptions, etc.

#### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Cinq salles du palais des Beaux-Arts fonctionnent pratiquement tous les soirs de la saison. Leur capacité est de:

Grande salle Henry le Bœuf: 2.200 places;

Salle de Musique de chambre: 600 places;

Petit Théâtre : 120 places;

Studio du cinéma : 260 places;

Salle du Musée du cinéma : 100 places.

#### BÂTIMENTS

Superficie d'environ 80 ares; construit de 1922 à 1929 (architecte: baron Horta); 8 entrées différentes, situées toutes les 8 à des niveaux différents.

#### CONDITIONS D'ACCÈS

L'entrée est généralement payante — prix extrêmement variables — sauf pour certaines expositions, dont l'accès est gratuit.

#### PALAIS DES CONGRÈS



#### ADRESSE

3, Coudenberg, Bruxelles 1.

Tél. 13 41 30.

Adresse télégraphique: Palcongrès, Bruxelles 1.  
C.C.P. n° 986 89 de « Palais des Congrès - Redevances ».

#### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

Le palais des Congrès a été institué pour mettre des locaux et des équipements appropriés à la disposition des congrès et des assemblées similaires.

#### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Le palais des Congrès est un service de l'Administration.

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Directeur-administrateur: M. M. Lageirse.

#### ACTIVITÉS

Voir « Définition, mission, objet social ».

#### BÂTIMENTS

L'institution est établie dans deux bâtiments faisant partie du « Complexe de l'Albertine », le palais des Congrès (3, Coudenberg) et le palais de la Dynastie (au Mont des arts).

#### CONDITIONS D'ACCÈS

Participer à un congrès tenant ses assises dans un des bâtiments.

#### LE PALAIS DE LA NATION



Comme le Palais royal, le palais de la Nation, qui lui fait face à l'extrémité nord de l'allée centrale du Parc, ne se prête pas bien à une description selon le plan adopté pour les différentes institutions. Il n'en a pas moins d'importance, sur le plan de l'urbanisme du quartier qui nous occupe, par la monumentalité et l'harmonie de ses proportions.

Le palais de la Nation fut élevé par la Ville, de 1779 à 1783, pour servir de palais au Conseil souverain de Brabant. Les plans de la façade furent demandés à Barnabé Guimard, tandis que l'architecte Philippe-Jérôme Sandrié était chargé des plans de l'intérieur. Le palais est flanqué de deux ailes, contemporaines de la partie centrale, entourant une petite place. L'aile gauche, destinée initialement à la Chancellerie de Brabant, abrite aujourd'hui les services du Sénat; l'aile droite, où siégeait à l'origine la Chambre des comptes, est aujourd'hui occupée par les services de la Chambre des représentants. Deux incendies endommagèrent le palais de la Nation, respectivement en 1820 et en 1883, et nécessitèrent la réédification partielle des bâtiments.

Les séances des deux chambres sont publiques. En plus des sièges destinés aux parlementaires et aux fonctionnaires de la Chambre et du Sénat, des tribunes sont réservées au Roi, au corps diplomatique, aux invités du président, à la presse et au public. De grandes cérémonies, comme les discours du trône et les prestations de serment, ainsi que la réception de certains hôtes étrangers, se tiennent au palais de la Nation. Enfin, les services du Parlement gèrent une bibliothèque de 350.000 volumes et 2000 périodiques. Cette bibliothèque est accessible aux chercheurs moyennant une autorisation spéciale. Signalons également que des visites guidées du palais de la Nation sont organisées sur demande par le service de la Questure.

## LE PALAIS ROYAL



Comme le palais de la Nation, le Palais royal ne se prête pas bien à une description selon le plan adopté pour les différentes institutions, lesquelles ont en commun, sous des formes variées, une activité de service public. Le Palais royal n'en constitue pas moins, sur le plan de l'urbanisme, un élément capital du quartier qui nous occupe. Le palais borde entièrement le côté sud du parc. En cet endroit, le projet de Guimard n'avait nullement prévu la construction d'un palais, mais bien celle de plusieurs pavillons, faisant pendant à ceux des rues Royale et Ducale. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la place des Palais s'appelait rue de Belle-Vue. Elle était bordée de quatre pavillons, qui étaient, depuis la rue Ducale: l'hôtel d'Assche (actuellement hôtel de la Liste civile), l'hôtel du ministre d'Autriche (devenu l'hôtel de la Préfecture sous le régime français), l'hôtel Bender et l'hôtel de Belle-Vue. En 1820, le roi Guillaume conçut le projet de réunir l'hôtel de la Préfecture et l'hôtel Bender par une colonnade centrale et de réaliser ainsi un complexe devant servir de résidence royale. Ce premier palais royal, terminé en 1829, fut profondément modifié, entre 1904 et 1908, sur l'ordre de Léopold II. La façade fut presque entièrement refaite, en style Louis XVI, par l'architecte Henri Maquet. Elle fut flanquée, à ses extrémités, de deux avant-corps à colonnade, reliés à deux petits pavillons carrés, eux-mêmes rattachés aux pavillons de la Liste civile et de Belle-Vue. C'est au Palais royal de Bruxelles que le Roi exerce ses fonctions de chef de l'Etat, qu'il reçoit les ambassadeurs, les ministres et autres dignitaires. Les principales cérémonies ordonnées par le Roi s'y déroulent. Le public y est admis à titre exceptionnel, comme ce fut le cas en 1965, pour les 700.000 visiteurs de l'exposition « Léopold I<sup>er</sup> et son temps » organisée au Palais par le Gouvernement belge, à l'occasion du centième anniversaire de la mort du roi Léopold I<sup>er</sup>.

## SERVICE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES ET DE RELATIONS CULTURELLES ET PUBLIQUES DE LA PROVINCE DE BRABANT



### ADRESSE

4, rue Saint-Jean, Bruxelles 1.  
Tél. 13 07 50.

C.C.P. n° 255 94 (Service de recherches historiques et folkloriques et de relations culturelles et publiques).

### DÉFINITION, MISSION, OBJET SOCIAL

- Rassembler des éléments permettant une meilleure connaissance du patrimoine de la province sous tous ses aspects;
- Promouvoir la valeur culturelle du Brabant, tant en Belgique qu'à l'étranger, en utilisant toutes les formes modernes de diffusion des idées et des faits;
- Organiser et coordonner les relations culturelles et publiques de la province;
- Coordonner l'action des différents organismes créés par les autorités provinciales pour atteindre ces buts.

### FORME JURIDIQUE, STATUTS

Le Service des relations publiques est un service essentiellement provincial dépendant directement du Gouverneur et de la Députation permanente du Brabant.

### DIRECTION ET ADMINISTRATION

Commission administrative (ou Commission du folklore brabançon): MM. Van Bever, député permanent, président; Courdent, député permanent, vice-président; R. Piret, V. Franken, Amores y Martinez, Van Campenhout, Fevrier, Claes, conseillers provinciaux, membres; Copin, Lousse, Matté, Bartier, Verbesselt, membres techniciens; Swartebroekx, greffier provincial.  
Directeur: M. M.-A. Duwaerts.

### ACTIVITÉS

Relations publiques, documentation historique, renseignements sur la province de Brabant, relations avec la presse. Le Service dispose d'une bibliothèque consacrée au Brabant (histoire, géographie, beaux-arts, folklore, etc.), comptant 5.000 ouvrages, brochures et revues. Une photothèque et une diathèque complètent ce centre de documentation, ainsi que des séries de gravures et de plans.

### PUBLICATIONS

Le Service publie depuis 1921 deux revues, l'une en langue française, « Le Folklore brabançon », l'autre en langue néerlandaise, « De Brabantse Folklore », revues paraissant trimestriellement et dont le prix d'abonnement est de 125 F par an (35 F par numéro).

### RELATIONS PUBLIQUES

Communiqués, dépliants, affiches, conférences de presse et autres contacts par le Service.

### NOMBRE DE MEMBRES OU D'AFFILIÉS

Plus ou moins 1150 lecteurs par an à la bibliothèque.

### CONDITIONS D'ACCÈS

La bibliothèque est accessible à tous. Elle est ouverte tous les jours ouvrables (sauf le samedi), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 15.

### AUTRES ORGANISMES ÉTABLIS AU MÊME SIÈGE

#### a) FÉDÉRATION TOURISTIQUE DU BRABANT (a.s.b.l.)

Créée en vue de favoriser le développement du tourisme dans toutes ses formes dans la province.  
Publie la revue « Brabant », éditée dans les deux langues, 6 fois par an, au prix de 150 F par an (30 F par numéro). C.C.P. de la Fédération Touristique du Brabant n° 3857 76.

Bureau d'accueil et de renseignements touristiques et de toute nature sur la province de Brabant, au n° 2, rue St-Jean, tél. 13 07 50.  
Le bureau d'accueil est ouvert tous les jours ouvrables (sauf le samedi) de 8 h 30 à 17 h 15.

#### Conseil d'administration

Président: M. Ph. Van Bever, député permanent.  
Vice-présidents: MM. Ed. Rowie et Emile Courtoy, députés permanents.  
Membres: MM. Piret, Bollen et De Wulf, conseillers provinciaux; Swartebroekx, greffier provincial, Mme Van Leynseele, MM. Dewalshens, Goffaux, Leclipteux, Marinus, Robert et Van Rijckel.  
Secrétaire permanent: M. M.-A. Duwaerts.  
Trésorier: M. J. Neefs.

#### b) OFFICE PROVINCIAL DES ARTISANATS ET DES INDUSTRIES D'ART DU BRABANT (a.s.b.l.)

A pour objet d'étudier tout ce qui se rapporte à la protection, au développement et à la renaissance des artisanats, métiers et industries d'art dans la province de Brabant.  
Salle d'exposition: 6, rue St-Jean, tél. 12.96.80.

#### Conseil d'administration

Président: M. Ph. Van Bever, député permanent.  
Vice-présidents: MM. Ed. Rowie, Ernest Courtoy et R. Haegdorens, députés permanents.  
Membres: MM. Piret, Bollen et Decamps, conseillers provinciaux; Swartebroekx, greffier provincial, Malcause et Guyaux.  
Secrétaire général: M. M.-A. Duwaerts.  
Trésorier: M. J. Neefs.

# Les manifestations culturelles et populaires

## SEPTEMBRE 1967

- BRUXELLES:** Exposition du « Mobilier Belge Contemporain » au Design Centre, 51, Galerie Ravenstein. Cette exposition qui présente des pièces uniques de toute beauté à côté de meubles d'économie fonctionnelle est ouverte du lundi au vendredi, de 10 à 19 heures; le samedi: fermé de 13 à 14 heures; fermé les dimanches et jours fériés (jusqu'au 20 septembre).
- GRIMBERGEN:** Concert de carillon, en l'église Saint-Servais (de 17 à 18 heures). Carillonneur: Père Feyen. D'autres concerts seront donnés les 3, 7, 10, 11, 14, 17, 21 et 24 septembre à la même heure.
- BRUXELLES:** Les Métiers d'Art du Brabant, en la Salle d'exposition de l'Office provincial des Artisanats et des Industries d'Art du Brabant, 6, rue Saint-Jean (jusqu'au 23 septembre.)
- BRUXELLES:** A la Bibliothèque Albert 1<sup>er</sup>, 2, boulevard de l'Empereur: « La Librairie de Bourgogne » avec présentation de 200 manuscrits précieux datant de l'époque bourguignonne. Tous les jours de 10 à 18 heures, jusqu'au 12 novembre inclus.
- NIVELLES:** Exposition « Tongres la Romaine » dans les salons de l'Hôtel de Ville (1<sup>er</sup> étage). L'exposition restera ouverte tous les jours, de 14 à 18 heures, les samedis et dimanches de 10 à 18 heures, jusqu'au 8 octobre inclusivement. Cette exposition est organisée dans le cadre de la campagne touristique « Villes Pilotes 1967 » par le Musée Provincial Gallo-Romain de Tongres.
- BRUXELLES:** Salon International du Cuir et de la Chaussure « Bénélux » dans les Palais du Centenaire, au Heysel (jusqu'au 19 septembre).  
Salon du Chauffage et du Conditionnement d'Air dans les Salles Descartes, Léonard de Vinci et Newton du Centre International Rogier (jusqu'au 24 septembre).  
WAVRE: Grande Foire commerciale (Place A. Bosch).
- HAL:** Troisième grande Foire commerciale (jusqu'au 24 septembre). Festival de musique pour chorales.  
**NIVELLES:** Congrès provincial de la Fédération des Invalides (F.N.I.).  
**TIRLEMONT:** Foire commerciale dans les Salles des Fêtes de la ville (Minderbroedersstraat).
- et 18 **BRUXELLES:** Journées d'Automne de la Coiffure dans les Palais du Centenaire au Heysel.
- UCCLE:** 80<sup>e</sup> Grand Concours agricole pour gros et petit bétail et animaux de basse-cour. Exposition horticole et maraîchère (Quartier de Saint-Job).
- ANDERLECHT:** 143<sup>e</sup> Grande Foire au bétail et exposition maraîchère.
- BRAINE-L'ALLEUD:** Conférence cunicole organisée à la Maison des Pensionnés par le Cercle Royal Avicole « François Lateur ». **HOEILAART:** Réjouissances populaires à l'occasion des fêtes annuelles en l'honneur du vin et du raisin belges. Concerts, attractions, etc... (jusqu'au 25 septembre).
- et 24 **LOUVAIN:** Tournoi international de volleyball (au Manège).
- BRUXELLES:** Excursion pédestre en Forêt de Soignes, organisée par le Cercle Pégase. Réunion à 9 h. 45, à Auderghem Forêt. Pilote: M.J. Driessens.  
**MOLENBEEK-SAINT-JEAN:** 9<sup>e</sup> Grande Journée du cheval (Place de la Duchesse).  
**NIVELLES:** Fêtes de Wallonie (concerts, défilé, feu d'artifice).  
**RIXENSART:** Motocross international.
- LONDERZEEL:** Marché annuel aux chevaux et bêtes à cornes.
- BRUXELLES:** Grande Semaine Britannique (British Week) placée sous le Haut Patronage de S.M. le roi Baudouin et de S.M. la reine Elisabeth d'Angleterre. Nombreuses manifestations dont une exposition de joyaux et chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie anglaise des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (Hôtel de Ville) et un match de cricket au Bois de la Cambre. En outre, dix grandes formations musicales de l'armée britannique prêteront leur concours à divers concerts organisés dans le cadre de ces magnifiques journées (clôture des festivités: le 7 octobre).  
Salle d'exposition de l'Office provincial des Artisanats et des Ind-

ustries d'Art du Brabant, 6, rue Saint-Jean: « Spode Copeland » porcelaines et faïences anglaises de 1770 à nos jours, dans le cadre de la British Week (jusqu'au 7 octobre).

- BRUXELLES:** Slalom de Bruxelles — Exposition de champignons au Jardin Botanique, 236, rue Royale (jusqu'au 3 octobre).  
**ETTERBEEK:** Salon d'Automne. Exposition de peinture, gravure, sculpture et arts appliqués à l'occasion du concours de sculpture « Prix Louis Schmidt 1967 », à l'École communale, rue Joseph Buedts. Tous les jours de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures (jusqu'au 15 octobre).

## OCTOBRE 1967

- BRUXELLES:** Salon du Vêtement « Vestirama » au Centre International Rogier (jusqu'au 5 octobre).  
Grand Rallye — Paper organisé par le Cercle Pégase.  
**HAL:** Célèbre Procession mariale, connue sous le vocable de « Weg-Om » avec participation de la statue miraculeuse de la Vierge et de nombreux pèlerins. Départ de la basilique Saint-Martin à 14 heures.  
**NIVELLES:** Grand Tour Sainte-Gertrude groupant derrière le char de Sainte Gertrude plus de 2.000 participants tant belges qu'étrangers. Départ à 7 heures du matin. Retour vers 15 heures après un périple de 13 km. Sortie des géants de Nivelles. — Exposition florale dans le Cloître de la Collégiale Sainte-Gertrude — Grande Foire d'Automne (durée: 3 dimanches) — Deuxième Biennale Européenne de photographies, organisée par le Cercle photographique « Entre Nous » (jusqu'au 16 octobre).
- BRUXELLES:** 17<sup>e</sup> Semaine Internationale du Film de Tourisme et de Folklore (jusqu'au 6 octobre).  
**DILBEEK:** Grand Marché annuel de toutes les races de bétail ainsi que des produits agricoles et horticoles.
- LOUVAIN:** Ouverture de l'Année académique à l'Université Catholique de Louvain (manifestation à caractère international).
- LOUVAIN:** Marché annuel aux chevaux et au bétail (Saint-Jacobsplein).
- BRUXELLES:** Salon de l'Alimentation et des Arts Ménagers. Salon de l'Ameublement, dans les Palais du Centenaire au Heysel (jusqu'au 22 octobre).
- SAINT-JOSSE-TEN-NOODE:** A l'Hôtel Charlier, 16, avenue des Arts: Rétrospective des œuvres du peintre Ramah (jusqu'au 5 novembre).
- BRUXELLES:** Match international de football Belgique-Pologne au Stade du Heysel.  
**SAINT-GILLES:** Exposition J.J. Gaillard dans les salons de l'Hôtel communal (jusqu'au 22 octobre).
- BRUXELLES:** Deuxième Salon International de la Quincaillerie pour professionnels (jusqu'au 15 octobre).
- BRUXELLES:** Salle d'exposition de l'Office provincial des Artisanats et des Industries d'Art du Brabant, 6, rue Saint-Jean: « Baude-laire », avec la collaboration de Carlo Bronne et de la Bibliothèque Royale de Belgique (jusqu'au 21 octobre).
- DIEST:** Foire commerciale réservée aux commerçants diestois, aux Halles (jusqu'au 22 octobre).
- BRAINE-L'ALLEUD:** Exposition de sélection des Jeunes, organisée à la Maison des Pensionnés, par le Cercle Royal Avicole « François Lateur ».  
**KORTENBERG:** Joyeuse Entrée du Duc Jean et de sa Compagne — Exposition « Tout pour le Witloof » dans les Halles V.M.B.
- FOREST:** 47<sup>e</sup> Grande Foire annuelle aux chevaux et au bétail (Place Saint-Denis et abords).
- DIEST:** Exposition agricole et marché au bétail (Veemarkt).
- BRUXELLES:** Forum européen du « Lions International » (jusqu'au 22 octobre).
- BRUXELLES:** Salon du Matériel Sanitaire et Salon de la Cuisine dans les Salles Newton, Léonard de Vinci et Einstein du Centre International Rogier (jusqu'au 29 octobre).
- BRUXELLES:** Salle d'exposition de l'Office provincial des Artisanats et des Industries d'Art du Brabant, 6, rue Saint-Jean: « Phil-

# Les manifestations culturelles et populaires

bert Cockx » (peinture). Cette exposition restera ouverte jusqu'au 10 novembre.  
 KORTENBERG: Journée belgo-espagnole au Centre culturel.  
 29 OHAIN: A Ransbèche, Fête de la Saint-Hubert (voir détails par ailleurs).

## NOVEMBRE 1967

- 1 DIEST: Pèlerinage folklorique à la Chapelle de Tous les Saints. Pittoresque offrande d'ex-voto.
- SINT-PIETERS-LEEUEW: Hommage aux victimes des deux guerres (cimetière communal).
- TERVUREN: Hommage aux morts, organisé par l'Administration communale en étroite association avec l'Autorité religieuse et le Front patriotique.
- VILVORDE: Hommage aux victimes des deux guerres.
- 4 BRUXELLES: 5e Salon de la Caravane au Centre International Rogier (jusqu'au 12 novembre).
- TERVUREN: Exposition nationale d'oiseaux (également les 5 et 6 novembre).
- 5 MONTAIGU: Sortie de la fameuse procession aux chandelles à l'issue des vêpres de 15 heures. Cette cérémonie haute en couleur est suivie par des milliers de pèlerins.
- TERVUREN: Fête de la Saint-Hubert. Départ en cortège de l'église paroissiale (Saint-Jean l'Évangéliste) à 10 h. 45. A 11 heures, messe en plein air devant la Chapelle Saint-Hubert, avec sonneries de trompes et participation de nombreux cavaliers et écuyères. Au cours de la cérémonie, bénédiction des chevaux et de la meute. Distribution de petits pains bénits.
- 11 GRIMBERGEN: Concert de carillon, en l'église Saint-Servais (de 17 à 18 heures). Carillonneur: Père Feyen.

- TERVUREN: Hommage au Monument des Victimes des deux guerres, avec la participation de l'armée.
- VILVORDE: Relais sacré.
- 12 GANSHOREN: Cortège de la Saint-Martin.
- 15 LOUVAIN: Fête de la Dynastie — Te Deum en la collégiale Saint-Pierre.
- 17 BRUXELLES: Salle d'exposition de l'Office provincial des Artisanats et des Industries d'Art du Brabant, 6, rue Saint-Jean: Nelly Coenen (tissage) et Simon du Chastel (céramique). Cette exposition restera ouverte jusqu'au 2 décembre.
- 19 BRAINE-L'ALLEUD: Exposition réservée aux membres européens du Cercle « François Lateur », à la Maison des Pensionnés.
- 21 BRUXELLES: Salon Interélectronique en la Salle Descartes du Centre International Rogier (jusqu'au 26 novembre).
- 22 GRIMBERGEN: Concert de carillon, en l'église Saint-Servais, à l'occasion de la Sainte-Cécile (de 17 à 18 heures). Carillonneur: Père Feyen.
- 23 BRUXELLES: 30e Foire du Meuble de Bruxelles dans les Palais du Centenaire, au Heysel (jusqu'au 27 novembre).
- 25 BRUXELLES: Salon de l'Équipement Médical dans les Salles Newton, Léonard de Vinci et Einstein du Centre International Rogier (jusqu'au 3 décembre).
- 30 BRUXELLES: Deuxième Symposium International consacré aux matières plastiques (jusqu'au 2 décembre).

## DECEMBRE 1967

- 3 KORTENBERG: Ouverture solennelle de l'exposition nationale du witloof.
- 8 BRUXELLES: Salle d'exposition de l'Office provincial des Artisanats et des industries d'Art du Brabant, 6, rue Saint-Jean: « 5e Foire aux Cadeaux » (jusqu'au 30 décembre).

# BRITISH WEEK IN BRUSSELS

29 SEPT.  7 OCT.

Société belge  
 pour la  
 Fabrication des câbles & fils électriques  
 S.A.  
 en abrégé

## FABRICABLE

Usines à Buizingen près de Bruxelles  
**FILS & CABLES ISOLES**  
 pour toutes les applications de l'électricité  
**CABLES ARMES**  
 Basse et haute tension  
**CABLES TELEPHONIQUES**  
**TUBES ACIER ISOLES & NON ISOLES**  
 soudés à l'électricité, laqués noir ou rouge  
**TUBES EN MATIERES THERMOPLASTIQUES**  
**TOUS CABLES SPECIAUX SUR DEMANDE**

SIEGE SOCIAL: 79, rue du Marché, BRUXELLES 1  
 Téléphone: 17.01.67 (8 lignes)  
 Télex: 02-21570 FABRICABLE-BRUX.  
 Adresse Télégraphique: FABRICABLE



## Le Folklore Brabançon

Une revue qui vous intéressera



RENSEIGNEMENTS:  
 Service de Recherches Historiques et Folkloriques  
 4, rue Saint-Jean - Bruxelles 1 - Tél. 02/13.07.50

NOTRE livret de dépôt  
 VOUS RAPPORTE

**3,75%**  
 net

VOTRE « INTERET » vous dicte de consulter  
**BANQUE COMMERCIALE D'ESCOMPTE**

47-48, Vieille Halle aux Blés  
 BRUXELLES  
 Tél. 11.42.93 (5 l.)

84, Boulevard Tirou  
 CHARLEROI  
 Tél. 31.44.45 (3 l.)